



13^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Jeudi 16 décembre 2021 à 17h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Procès-verbal

Présidence : Alexandre Houlmann (PS)

Présent·e·s : Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Brechbühler Jean-Pierre, Brossard Carmen, Christen Jean-Denis, Erard Sven, Favre Andy, Freitag Manon, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Guyot Ilinka, Haldimann Cédric, Houlmann Alexandre, Jaquet-Tissot Aline, Jeandroz Françoise, Lalive Jean-Emmanuel, Leitenberg Brigitte, Locatelli Silvia, Mbemba Christophe, Moser Claude-André, Othenin-Girard Alain, Piguet Christian, Pittet Vincent, Rochat Grégory, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Strub Yves, Tissot Nathalie, Tritten Jean-Jacques, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric, Zender Lara.

Excusé·e·s : Babando Cyril, Bieler Gaëtan, Bühler Pascal, Courvoisier Blaise, Curty Sarah, Frutschi Marc, Lalive Todeschini Laure, Nussbaumer Daniel, Perret François.

Suppléant·e·s présent·e·s : Curty Anthony, Giamboni Stefano, Graf Jennifer, Iseli Maël, Perret Julie.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 7 a été adopté à l'unanimité.

13^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 16 décembre 2021 à 17h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 7^e séance du Conseil général du 31 mai 2021.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
3. **Budget 2022** – Rapports du Conseil communal et de la Commission financière – Rapports des sous-commissions.
 - Discussion générale
 - Discussion de détail – budget du compte de résultats + traitement des questions et interpellations
 - Discussion de détail – budget d'investissements
 - Vote des arrêtés
 - Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière

*Alexandre Houlmann
président du Conseil général*

OBJETS DÉPOSÉS

Interpellation du groupe socialiste :

Affichage sauvage : quid du respect du règlement ?

Les campagnes politiques se sont toujours accompagnées de leurs lots de propagande qui permettait d'informer les citoyennes et citoyens.

A l'approche d'élections ou de votations, les affiches se multiplient y compris hors des lieux d'affichage officiels, ce qui a toujours été toléré pour autant que les prescriptions liées au règlement communal sur l'affichage soient respectées et que les propriétaires des affiches les retirent une fois le scrutin passé. Les prescriptions concernent notamment les questions de sécurité mais également le type de matériel utilisé.

A la suite de la dernière campagne de votations, nous avons constaté que les limites de ces règles semblaient avoir été franchies et la Ville a été doublement inondée : des centaines d'affiches concernant l'objet sur l'élection des juges, dont une partie est encore en place trois semaines plus tard, et des centaines d'affiches contre la H18 disposées sur les murs, voire sur des véhicules, à l'aide d'une colle résistante.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste souhaiterait savoir si la commune entend appliquer le règlement communal et notamment l'art. 18 qui prévoit que l'affichage sauvage peut être enlevé aux frais des responsables.

Il est en effet important que nous puissions toutes et tous disposer d'un espace nous permettant de communiquer nos positions, mais il est important que tout le monde se conforme aux règles que la plupart des partis de cette ville respectent depuis longtemps.

Pour le groupe socialiste,
Monique Gagnebin

Postulat Vert'libéral à l'arrêté n° 1 :

Audit global de l'administration chaux-de-fonnière

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'ajouter au budget 2022 un poste doté du montant nécessaire à la réalisation d'un audit général des services communaux.

Amendement du groupe PLR au projet d'arrêté n° 4 du rapport du Conseil communal à l'appui du budget 2022

L'arrêté n° 4 est modifié comme suit :

Article premier.- Une enveloppe globale de **993 995** postes en équivalents plein temps (EPT) est accordée pour le budget 2022.

Article 2.- inchangé.

Article 3.- inchangé.

Développement : A la suite de la non-reconduction du contrat de prestations liant la Commune de La Chaux-de-Fonds à la Commune de Val-de-Ruz, équivalant à 2 EPT, il est demandé au Conseil communal de réduire les effectifs de la sécurité publique en conséquence, afin de ne pas répercuter la perte de ce mandat sur les citoyens et les travailleurs de notre ville. Toute diminution de prestations doit, par orthodoxie financière, impliquer une diminution des charges.

Pour le PLR,
Cédric Haldimann

Postulat du POP pour un examen des conditions de travail du personnel communal

Durant les travaux du Budget 2022, l'existence d'écarts significatifs entre la grille salariale de La Chaux-de-Fonds et de certaines communes avoisinantes a été évoquée à plusieurs reprises. Or, ce constat n'est pas sans lien avec les difficultés de recrutement et de maintien du personnel dans certains services communaux. Pour clarifier cette situation, nous demandons qu'une comparaison de la grille salariale, incluant les différents aspects liés aux conditions de travail, soit effectuée avec d'autres collectivités représentatives (communes avoisinantes, canton, ...). Cette comparaison a pour but d'obtenir une vision claire et objective de ce phénomène potentiellement problématique pour l'attractivité et le fonctionnement de notre ville.

Pour le POP : Julien Gressot, Karim Boukhris, Cyril Babando, Françoise Jeandroz, Marina Schneeberger, Lara Zender

Pour le PS : Silvia Locatelli

M. Alexandre Houlmann, président : Comme vous le voyez, vous avez sur vos tables un petit encas pour pouvoir vous sustenter durant cette soirée. Nous vous prions de ne pas manger pendant toute la séance et d'enlever uniquement votre masque au moment où vous mangez. Nous avons un certain devoir d'exemplarité pour le port du masque, lequel doit être porté pendant toute la session, sauf lorsque vous prenez la parole au micro. Je vous rappelle que nous sommes filmés.

J'ouvre cette 13^e séance du Conseil général du 16 décembre 2021 et vous informe que nous avons reçu les objets suivants :

- un postulat du POP pour un examen des conditions de travail du personnel communal,
- un amendement au budget du PLR,
- un amendement au budget du PVL,
- une interpellation du groupe socialiste concernant l'affichage.

1. Adoption du procès-verbal de la 7^e séance du Conseil général du 31 mai 2021

Le procès-verbal n'appelant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur-e.

2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants

M. Jonathan Marty (Le Centre) est nommé membre suppléant du Conseil général en remplacement de M. Christian Bourquin. M. Marty n'étant pas présent, il sera procédé ultérieurement à son assermentation.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, procède à l'assermentation de M. Stefano Giamboni (Les Vert-e-s) en tant que membre suppléant du Conseil général, en remplacement de M. Laurent Stehlin.

Elections au sein des commissions

Commission financière

M. Christian Piguet (Les Vert-e-s) est proposé en remplacement de M. Laurent Stehlin, démissionnaire.

Commission des sports

Mme Nathalie Tissot (Les Vert-e-s) est proposée en remplacement de M. Laurent Stehlin, démissionnaire.

Commission de l'action sociale

Mme Barbara Blanc (Les Vert-e-s) est proposée en remplacement de M. Laurent Stehlin, démissionnaire.

Ces propositions n'étant pas combattues, les candidat-e-s sont élus tacitement.

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET 2022

(10 novembre 2021)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2022 ainsi que les projets d'arrêtés relatifs à son approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- la présentation du Conseil communal;
- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- les arrêtés d'approbation du budget.

1. INTRODUCTION

L'élaboration du présent budget a privilégié une approche pragmatique, empreinte ni de pessimisme, ni d'optimisme, l'objectif étant d'être le plus proche possible de la réalité. Le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour 2022 est déficitaire pour un peu plus de CHF 14 millions après un prélèvement de CHF 1.9 million à la réserve de politique conjoncturelle. Ce résultat est inquiétant de par son inscription dans une tendance durable, ceci malgré des efforts d'économie et une gestion rigoureuse des charges.

Le budget 2021 avait pris en compte un impact COVID relativement important obérant les prévisions notamment fiscales ; ainsi l'impôt sur les frontaliers était estimé inférieur de CHF 2 millions par rapport aux comptes 2019. De la sorte, le déficit était calculé à plus de CHF 20 millions. Or, les résultats intermédiaires pour l'année 2021 tendent à démontrer que l'approche était trop pessimiste et que le déficit s'inscrira dans une tendance proche des comptes 2019 et du présent budget. Ce constat tend à démontrer ce qui communément est qualifié de déficit structurel, mais que nous

considérons plutôt comme un défaut structurel de recettes se situant entre CHF 10 et CHF 15 millions. Ceci correspond grosso modo à 15 points d'impôts. Pour rappel, le taux fiscal appliqué à La Chaux-de-Fonds est de 75 points, il est de 69 points en moyenne cantonale et de seulement 63 points à Milvignes. Ce constat n'est pas l'aveu d'une gestion peu scrupuleuse des deniers publics dans la Métropole horlogère, mais le constat objectif d'une structure socioéconomique de la population plus fragile que dans la plupart des autres communes neuchâteloises. En effet, le point d'impôt des personnes physiques à La Chaux-de-Fonds rapporte environ CHF 27.- par habitant, soit une recette de CHF 75 millions pour le budget 2022, alors qu'il est environ de CHF 33.- en moyenne cantonale. Ainsi, si la capacité contributive des habitants de la ville correspondait à la moyenne, ce serait CHF 17 millions de plus qui pourraient être portés au présent budget, CHF 48 millions si les capacités contributives des Chaux-de-Fonnières étaient identiques à celles de la Grande-Béroche. Certes, par le jeu de la péréquation cantonale des ressources, la Métropole horlogère perçoit une contribution tendant à réduire les disparités de CHF 6,1 millions, ce qui devrait venir en déduction des montants susmentionnés. Si comparaison n'est pas raison, il n'en demeure pas moins que cette extrapolation montre que la réalité budgétaire n'est pas la même pour toutes les collectivités publiques et que le problème structurel de La Chaux-de-Fonds ne se situe pas dans ses charges, mais bien dans ses recettes.

Le budget 2022 prend en compte un revenu fiscal global proche de celui enregistré dans les comptes 2020, mais tout de même légèrement obéré par l'impact du dernier volet de la réforme fiscale concernant le splitting qui devrait impacter l'impôt sur les personnes physiques d'environ CHF 1 million. Si l'impact total de la réforme fiscale est difficile à chiffrer objectivement, il peut tout de même être raisonnablement estimé à CHF 7 millions par année. S'il avait été promis par l'Etat que cette réforme aurait peu d'impact sur les recettes communales grâce à l'introduction de nouveaux revenus, force est de constater que seul l'impôt foncier sur les personnes physiques (CHF 1.9 million) et la taxe sur les équipements souterrains, mais pour un montant moindre que ce qui était envisagé (CHF 0.3 million), sont devenus effectifs à ce jour. La perte est donc bien réelle alors que les charges tendent à être maîtrisées. En effet, la seule augmentation concerne les charges en personnel, considérant qu'après des années de restriction il est devenu temps d'accorder les échelons de progression ainsi que l'alignement sur l'IPC, soit une hausse d'environ CHF 1.2 million.

Au chapitre des recettes, il convient encore de relever que le budget 2022 table sur la prorogation de la mesure transitoire décidée par le Grand Conseil qui octroie aux communes une compensation globale de CHF 1.5 million au titre de compensation des charges géotopographiques pour celles ayant des habitant·e·s situé·e·s au-dessus de 600 mètres d'altitude; ce qui représente

pour La Chaux-de-Fonds une compensation de CHF 733'000.-. La question de la redistribution aux communes d'altitude d'une part de la somme versée au canton par le Confédération dans le cadre de la péréquation fédérale tenant compte des surcharges géotopographiques reste ouverte et incertaine tant que le peuple ne se sera pas prononcé sur l'initiative y relative. Toutefois, et sans entrer dans une polémique, les services de la Ville de La Chaux-de-Fonds ont procédé à un chiffrage des surcoûts identifiés liés à l'altitude de 1'000 mètres en regard des charges assumées par une collectivité locale située sur le Plateau suisse. Sans tenir compte des éléments subjectifs dont l'impact financier, bien que réel, demeure difficile à estimer, il ressort que la surcharge pour La Chaux-de-Fonds est de plus de CHF 7.6 millions par année.

Le Conseil communal, conscient de la réalité politique, ne souhaite cependant pas baisser les bras et demeure convaincu de l'avenir prometteur de la Métropole horlogère. Aussi, c'est avec optimisme et confiance qu'il souhaite engager des investissements importants, gages d'une qualité de vie et d'une attractivité retrouvée. Ce sont ainsi un peu moins de CHF 30 millions, CHF 41 millions en tenant compte des investissements non soumis au frein à l'endettement, qui devraient être engagés en 2022. C'est là aussi un signe positif pour l'économie locale qui bénéficie largement des retombées des mandats octroyés dans le cadre des investissements tout en démontrant une volonté de relance après un ralentissement imposé par la crise sanitaire. C'est également l'ambition de faire rayonner la Métropole horlogère, notamment par des infrastructures sportives rénovées et par un environnement urbain de haute qualité.

En conclusion, c'est avec détermination et optimisme que le Conseil communal présente le présent budget avec la ferme volonté de permettre à La Chaux-de-Fonds d'être une ville où il fait bon vivre et où il est opportun d'investir; une ville résolument tournée vers l'avenir.

2. COMPTE DE RESULTATS

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit :

2.1 Comparaison Budget 2022 - Budget 2021- comptes 2020

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation BU22 / BU21	Variation BU22 / CO20
Charges d'exploitation	262'514'790	256'843'630	253'265'053	5'671'160	9'249'737
30 Charges de personnel	118'593'810	117'456'350	116'664'631	1'137'460	1'929'179
31 Biens, services, autres charges exploitation	40'904'960	40'182'610	37'137'090	722'350	3'767'870
33 Amortissements patrimoine administratif	22'854'720	23'100'810	22'642'026	-246'090	212'694
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'592'520	1'593'530	1'678'803	-1'010	-86'283
36 Charges de transfert	39'986'080	39'329'780	40'683'291	656'300	-697'211
39 Imputations Internes	38'582'700	35'180'550	34'459'212	3'402'150	4'123'488
Revenus d'exploitation	-234'888'420	-222'385'750	-229'949'155	-12'502'670	-4'939'265
40 Revenus fiscaux	-105'185'000	-95'130'000	-107'230'427	-10'055'000	2'045'427
41 Revenus régaliens et de concessions	-210'630	-217'930	-194'465	7'300	-16'165
42 Prestations services et taxes redevances	-40'148'400	-39'670'700	-35'984'460	-477'700	-4'163'940
43 Revenus divers	-367'020	-343'140	-412'290	-23'880	45'270
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-631'600	-1'039'530	-901'528	407'930	269'928
46 Revenus de transfert	-49'763'070	-50'803'900	-50'766'773	1'040'830	1'003'703
49 Imputations internes	-38'582'700	-35'180'550	-34'459'212	-3'402'150	-4'123'488
Résultat provenant des activités d'exploitation	27'626'370	34'457'880	23'315'898	-6'831'510	4'310'472
34 Charges financières	14'358'170	14'554'360	15'939'552	-196'190	-1'581'382
44 Revenus financiers	-20'802'710	-19'949'230	-18'953'814	-853'480	-1'848'896
Résultat provenant de financements	-6'444'540	-5'394'870	-3'014'262	-1'049'670	-3'430'278
Résultat opérationnel	21'181'830	29'063'010	20'301'636	-7'881'180	880'194
48 Prélèvement aux fonds	-23'900	-23'900	-23'900	0	0
48 Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-1'900'000	-4'000'000	-2'000'000	2'100'000	100'000
48 Prélèvement à la réserve de réévaluation PA (amort.)	-4'958'600	-4'958'600	-4'958'536	0	-64
Résultat extraordinaire	-6'882'500	-8'982'500	-6'982'436	2'100'000	99'936
Résultat total (+ déficit / -bénéfice)	14'299'330	20'080'510	13'319'200	-5'781'180	980'130

Le compte de résultats présente un budget 2022 déficitaire de CHF 14'299'330.-. En comparaison avec le budget 2021, le déficit est inférieur de CHF 5.8 millions.

Les revenus extraordinaires correspondent principalement à un prélèvement de CHF 1.9 millions à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 4 millions au budget 2021) et au prélèvement à la réserve de réévaluation pour amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des biens du patrimoine administratif.

L'évolution du déficit hors opérations extraordinaires est la suivante :

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Résultat publié (déficit)	14.3	20.0	13.3	3.3
Bénéfice sur ventes immeubles et terrains patrimoine financier	1.0	0.5	0.1	3.7
Réévaluation participation Viteos	4.2	3.8	5.5	2.8
Réévaluation terrain Aresa	2.2	2.2	0.0	0.0
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	1.9	4.0	2.0	0.0
Provision pour le SCAS	0.0	0.0	-1.7	0.0
Divers événements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	-0.4
Résultat hors opérations extraordinaires	23.6	30.5	19.2	9.4

Lors de l'élaboration du budget 2021, il avait été retenu l'hypothèse d'une forte baisse des recettes fiscales causée par la pandémie. Selon les chiffres des rentrées fiscales que nous disposons lors de l'établissement du budget 2022, cette baisse a été surestimée au budget 2021.

Nous relevons que la forte dégradation du résultat entre les comptes 2019 et 2020 est principalement liée aux impacts négatifs de la réforme fiscale cantonale.

Les explications détaillées des variations par rubrique se trouvent aux pages suivantes.

2.2 Charges de personnel

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'593'400.00	1'746'900.00	1'668'781.88	-8.79
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	54'457'150.00	52'726'400.00	51'730'210.90	3.28
302 Salaires des enseignants	38'169'310.00	37'832'050.00	38'533'463.35	0.89
303 Travailleurs temporaires	51'600.00	51'600.00	14'468.00	0.00
304 Allocations	1'795'620.00	1'735'300.00	1'710'856.65	3.48
305 Cotisations patronales	21'697'810.00	22'382'060.00	22'452'983.65	-3.06
309 Autres charges de personnel	828'920.00	982'040.00	553'866.99	-15.59
30 Total	118'593'810.00	117'456'350.00	116'664'631.42	0.97

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020 s'explique notamment par les éléments suivants :

- l'octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs pour un montant d'environ CHF 0.8 million par année;
- l'adaptation à l'IPC qui entraîne une hausse de la grille salariale de 0.9 point pour le 1^{er} janvier 2022 (- 0.9 point au 1^{er} janvier 2021);
- une hausse de l'effectif (voir tableau ci-dessous);
- la baisse du taux de cotisation à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel décidée à fin septembre 2021 par le Grand Conseil estimée à CHF 1.1 million.

De manière générale, les effectifs inclus dans les budgets et comptes évoluent comme suit :

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Différence par rapport au budget 2021
	EPT	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	631.51	618.88	605.22	12.63
Personnel relevant de l'échelle cantonale	363.54	368.77	370.00	-5.23
- Enseignants	351.13	356.26	357.41	-5.13
- Orthophonistes	9.41	9.41	9.49	0.00
- OPCMN (protection civile)	3.00	3.10	3.10	-0.10
Total des EPT	995.05	987.65	975.22	7.40

L'effectif du personnel augmente de 7.4 EPT par rapport au budget 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la création de postes au Service de la jeunesse pour le parascolaire et par une adaptation de l'effectif du SIS. Il a également été créé 0.7 EPT pour le service de l'économie et 0.8 EPT pour le service de l'intégration.

L'augmentation par rapport aux comptes 2020 est notamment liée à la création de postes pour la mise en œuvre de la politique de stationnement, l'ouverture de nouvelles Tables de midi et de places pour le parascolaire; ces nouveaux postes sont partiellement ou totalement compensés par des recettes supplémentaires. Par ailleurs, certains postes au SIS et à la sécurité publique n'étaient pas repourvus en 2020.

Statistique du personnel

Services		Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
110	Conseil communal (secrétaires)	4.10	364'600.00	4.10	358'100.00	4.10	378'991.50
121	Chancellerie	3.00	309'500.00	3.00	302'800.00	3.13	301'423.55
122	Service de l'économie	0.70	96'300.00	0.00	0.00	0.00	0.00
124	Affaires juridiques	1.00	157'700.00	1.00	156'400.00	0.67	105'096.45
126	Communication	3.20	326'830.00	3.90	369'650.00	3.90	374'723.55
130	Contrôle des habitants	6.80	554'510.00	6.80	546'400.00	6.80	548'112.70
200	Service des bâtiments et du logement	23.75	2'128'100.00	22.85	1'971'200.00	22.48	1'937'208.50
201	Bâtiments divers d'utilité publique	7.44	577'900.00	7.44	568'300.00	7.49	570'631.10
240	Domaines	0.20	19'200.00	0.20	19'200.00	0.20	19'135.00
301	SCAS - Office d'aide sociale	51.00	4'244'100.00	52.75	4'323'400.00	47.96	3'934'077.40
311	Centre santé sex.-Planning fam.	1.75	180'850.00	1.75	172'500.00	1.80	181'604.55
430-455	Ecole obligatoire	402.25	42'620'200.00	407.38	42'434'700.00	408.49	42'829'474.95
482	Centre de santé scolaire	3.72	391'380.00	3.60	383'200.00	3.72	404'551.35
483	Centre d'orthophonie	10.61	1'246'520.00	10.60	1'237'350.00	10.62	1'283'384.85
490	Service de l'intégration ¹	0.80	98'050.00	0.00	0.00	0.00	0.00
500	Service des affaires culturelles	2.08	212'150.00	2.88	333'950.00	2.88	324'201.70
501	Bibliothèque de la Ville	21.40	1'837'050.00	21.80	1'859'150.00	21.68	1'858'414.35
502	Bibliothèques des jeunes	7.56	651'700.00	7.56	635'150.00	7.21	606'693.30
505	Archives communales	1.20	105'900.00	0.80	69'000.00	0.80	68'533.65
510	Services généraux des musées	4.77	398'500.00	4.60	383'800.00	4.60	381'889.00
511	Musée d'histoire naturelle	6.65	630'950.00	4.30	375'500.00	3.90	345'194.60
512	Musée d'histoire	5.65	493'350.00	5.65	490'150.00	5.53	472'358.35
513	Musée international d'horlogerie	9.55	989'750.00	9.45	977'650.00	9.35	930'067.25
514	Musée des beaux-arts	6.25	632'650.00	6.25	615'750.00	5.88	603'116.85
515	Zoo du Bois du Petit-Château	9.18	710'250.00	9.10	685'050.00	8.37	704'147.50
520	Service des sports	3.20	323'850.00	3.20	318'950.00	3.20	320'834.90
521	La Charière, terrains, piste, halles	5.90	483'400.00	5.90	475'700.00	5.90	483'620.10
524	Piscines des Arêtes	4.00	312'990.00	4.00	305'000.00	3.83	289'213.55
525	Piscines, patinoires des Mélézes	10.80	933'010.00	10.80	917'050.00	9.88	886'408.30
550-552	Service de la jeunesse	78.50	6'253'490.00	74.40	5'868'150.00	73.61	6'025'617.95

Séance du 16 décembre 2021

Services		Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
600	Service des finances	11.95	1'106'000.00	10.98	984'400.00	10.57	970'845.20
620	Service des ressources humaines	8.60	804'510.00	8.70	802'400.00	8.15	847'218.85
621	Sécurité et santé au travail	1.50	128'200.00	1.50	129'100.00	1.50	131'308.55
700	Administration des infrastructures	3.10	323'300.00	1.80	195'300.00	1.80	196'026.85
701	Service technique	9.90	935'190.00	10.10	931'100.00	8.88	845'478.80
708	Service des espaces publics	140.19	11'374'700.00	139.61	11'274'800.00	139.82	11'145'540.00
720	Station d'épuration	6.00	571'580.00	6.40	605'400.00	6.30	642'872.95
725	Déchets des personnes physiques	1.00	82'500.00	1.00	81'800.00	1.00	81'706.00
755	Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement	15.60	1'571'000.00	15.40	1'536'350.00	14.02	1'399'007.60
860	Sécurité publique	32.70	3'184'350.00	33.00	3'102'800.00	31.35	2'847'857.55
870-871	SIS	62.00	5'358'000.00	57.50	4'987'400.00	58.25	4'901'747.80
875	Prévention incendie	2.50	235'630.00	2.50	233'700.00	2.50	228'908.45
890	OPC Organism. Protection Civile	3.00	310'600.00	3.10	328'100.00	3.10	324'952.85
Total		995.05	94'270'290.00	987.65	92'345'850.00	975.22	91'732'198.25
Salaires du personnel en formation			1'060'170.00		990'150.00		818'709.60
Salaires CC (actuels et anciens)			1'593'400.00		1'746'900.00		1'668'781.88
Personnel temporaire			51'600.00		51'600.00		14'468.00
Cotisations patronales, autres charges			23'190'350.00		24'003'450.00		23'608'876.19
Primes pour mesures économiques			105'000.00		90'000.00		169'282.05
Echelons qualitatifs			160'000.00		170'000.00		0.00
Variation heures supplémentaires et vacances			0.00		0.00		311'600.00
Vacances délai résiliation			-200'000.00		-200'000.00		0.00
Remboursement des assurances			-1'637'000.00		-1'741'600.00		-1'463'586.95
Covid - RHT / APG			0.00		0.00		-195'697.60
Total charges de personnel (30)			118'593'810.00		117'456'350.00		116'664'631.42

*Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.

¹ Le Service de l'intégration a été créé en 2021 avec 0.8 EPT. Pour le budget 2021, suite à un amendement du Conseil général, il a été intégré un montant de CHF 68'500.- à l'école obligatoire.

2.3 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	5'702'470.00	5'405'560.00	4'557'743.14	5.49
311 Immobilisations non portées à l'actif	1'055'410.00	997'040.00	1'004'739.10	5.85
312 Alimentation et élimination biens fonds PA	3'969'590.00	4'155'600.00	3'754'246.43	-4.48
313 Prestations de services et honoraires	17'971'610.00	17'111'980.00	15'828'512.50	5.02
314 Gros entretien et entretien courant	3'873'700.00	3'819'180.00	3'551'964.83	1.43
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'657'480.00	2'520'140.00	2'555'507.14	5.45
316 Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation	1'892'360.00	1'994'600.00	1'942'845.48	-5.13
317 Dédommagements	825'640.00	817'620.00	615'378.75	0.98
318 Réévaluations sur créances	2'759'600.00	2'864'120.00	2'858'937.36	-3.65
319 Diverses charges d'exploitation	197'100.00	496'770.00	467'215.45	-60.32
31 Total	40'904'960.00	40'182'610.00	37'137'090.18	1.80

Ces charges augmentent de 1.8% par rapport au budget 2021.

La comparaison avec les comptes 2020 n'est pas représentative pour cette rubrique en raison des impacts de la pandémie de la Covid-19 sur certaines prestations. La pandémie a impliqué des coûts supplémentaires dans certains domaines (achats masques, désinfectant,...) et des diminutions de certaines charges, notamment au niveau des achats de matériel, des prestations de services et honoraires ainsi que pour l'alimentation (fermeture partielle des crèches et parascolaire). Nous précisons que la baisse de ces charges a comme corollaire une baisse des prestations facturées (rubrique 42).

2.4 Amortissements du patrimoine administratif

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	8'980'000.00	9'163'000.00	9'229'457.15	-2.00
341 Pertes réalisées sur terrains PF	0.00	500.00	611'701.95	-100.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	100'000.00	100'000.00	119'915.73	0.00
343 Charges pour les biens-fonds PF	5'258'170.00	5'287'860.00	5'956'177.33	-0.56
344 Réévaluations immobilisations PF	20'000.00	2'000.00	22'200.00	900.00
349 Différentes charges financières	0.00	1'000.00	100.00	-100.00
34 Total	14'358'170.00	14'554'360.00	15'939'552.16	-1.35

Les amortissements des immobilisations baissent légèrement par rapport au budget 2021 et sont relativement stables par rapport aux comptes 2020.

Les amortissements comprennent les amortissements supplémentaires dus aux réévaluations du patrimoine administratif qui sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation prévue à cet effet. Le prélèvement, comptabilisé en revenus extraordinaires (48), s'élève à CHF 5 millions.

2.5 Charges financières

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	22'608'050.00	22'724'200.00	22'315'778.62	-0.51
332 Immobilisations incorporelles PA	246'670.00	376'610.00	326'247.40	-34.50
33 Total	22'854'720.00	23'100'810.00	22'642'026.02	-1.07

Charges d'intérêts

La diminution des charges d'intérêts est liée au renouvellement d'emprunts à long terme arrivant à échéance en 2021 et en 2022. Ces emprunts devraient être renouvelés à des taux d'intérêt nettement inférieurs. Cependant, l'endettement augmente et provoque des charges financières supplémentaires.

En ce qui concerne les intérêts supplémentaires liés à l'emprunt Depfa, un prélèvement est effectué à la provision constituée en 2015 pour couvrir la différence entre le taux fixe (2.63%) et le taux variable.

Compte tenu des taux négatifs à court terme, la stratégie définie par le Conseil communal en matière d'emprunts consiste à allier la conclusion d'emprunts à long terme et court terme afin d'optimiser les critères de sécurité à long terme et de rentabilité.

Charges biens-fonds PF

Ces charges représentent les frais d'entretien des immeubles du patrimoine financier. Ces charges sont partiellement compensées par un prélèvement au fonds à vocation énergétique (recettes en rubrique 45 pour CHF 0.5 million au budget 2022 et CHF 0.8 million aux comptes 2020) et une réévaluation des immeubles (rubrique 44 pour CHF 1.3 million au budget 2022 et CHF 0.8 million aux comptes 2020).

2.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Solde réserve au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Taxe d'épuration	10'270.00	0.00	413'253.27	3'244'266.15
- Réserve eau	130'410.00	491'530.00	152'269.94	4'675'167.71
- Réserve déchets ménages	0.00	0.00	79'751.90	354'981.78
- Réserve déchets entreprise	59'440.00	0.00	0.00	-46'401.49
- Fonds forestier	1'000.00	1'000.00	6'953.00	202'350.45
- Réserve places stationnement	35'000.00	33'500.00	18'900.00	490'642.50
- Fonds communal des mobilités	470'000.00	233'400.00	165'000.00	165'000.00
- Fonds à vocation énergétique	886'400.00	834'100.00	842'674.55	237'939.25
35 Total	1'592'520.00	1'593'530.00	1'678'802.66	

Le groupe 35 enregistre des charges qui concernent l'attribution aux diverses réserves autorisées par la législation en matière de finances. Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés, raison pour laquelle, une attribution à la réserve (35) ou un prélèvement (45) est effectué en fonction des résultats des chapitres autofinancés.

Suite à l'introduction de la politique de stationnement au 1^{er} novembre 2020, un fonds communal des mobilités a été créé en 2020. L'attribution à ce fonds s'élève à CHF 470'000.- au budget 2022, ce qui représente le 30% des recettes prévues pour les mesures de la politique de stationnement. Nous précisons que l'art. 10 du Règlement concernant le stationnement à usage public mentionne une attribution annuelle entre 10% et 30% des recettes provenant des mesures de la politique de stationnement (horodateurs et macarons).

2.7 Charges de transfert

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	294'000.00	424'000.00	412'056.30	-30.66
361 Dédommagements à des collectivités publiques	26'148'520.00	25'450'150.00	26'516'896.69	2.74
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	13'443'560.00	13'195'630.00	12'225'737.51	1.88
365 Réévaluations participations PA	100'000.00	260'000.00	1'528'600.00	-61.54
36 Total	39'986'080.00	39'329'780.00	40'683'290.50	1.67

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers ainsi qu'à des dédommagements versés à des collectivités publiques. Le détail des subventions figure à l'annexe 6 du budget.

Cette rubrique comprend notamment les participations communales à la facture sociale, au pot commun pour les transports et aux institutions spécialisées ainsi que les subventions pour l'accueil préscolaire et parascolaire et aux institutions culturelles.

La variation principale par rapport budget 2021 est une hausse de la facture sociale pour CHF 0.6 million.

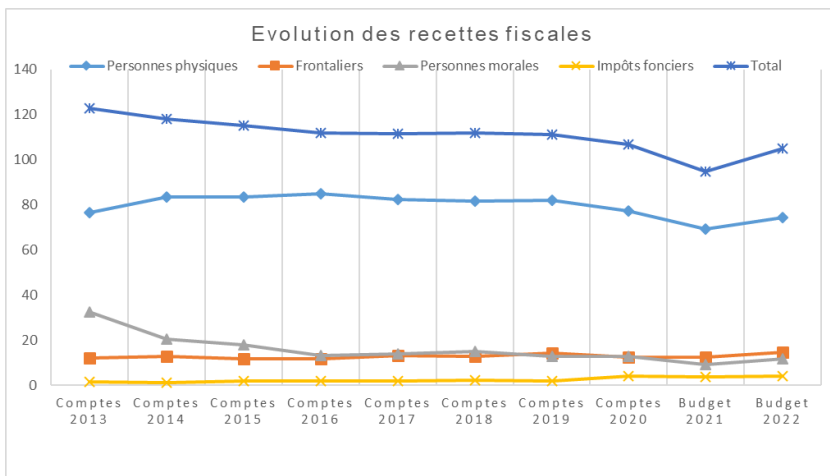
2.8 Revenus fiscaux

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	88'894'000.00	81'737'000.00	89'649'315.65	8.76
401 Impôts directs, personnes morales	11'810'000.00	9'142'000.00	12'974'472.72	29.18
402 Autres impôts directs	4'091'000.00	3'865'000.00	4'300'086.45	5.85
Revenus fiscaux (contributions)	104'795'000.00	94'744'000.00	106'923'874.82	10.61
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	390'000.00	386'000.00	306'551.92	1.04
40 Total	105'185'000.00	95'130'000.00	107'230'426.74	10.57

Les impôts sont répartis sur la base de coefficients Etat/Communes qui sont de 125/75 pour tous les impôts à l'exception de la rétrocession pour les frontalier·ère·s où les coefficients sont de 50/150.

Lors de l'établissement du budget 2021, l'impact de la pandémie sur les recettes fiscales étaient difficilement prévisibles. Les hypothèses retenues à l'époque étaient certainement trop pessimistes. Pour le budget 2022, les recettes fiscales ont été estimées sur la base de la situation à fin octobre 2021. Les impacts de la pandémie sont difficilement chiffrables.

L'évolution des recettes fiscales depuis 2013 est la suivante :



Nous constatons une baisse des recettes fiscales de CHF 18 millions en 10 ans principalement liée aux réformes successives de la fiscalité au niveau cantonal.

2.9 Revenus de concessions

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
412 Revenus de concessions	210'630.00	217'930.00	194'465.27	-3.35
41 Total	210'630.00	217'930.00	194'465.27	-3.35

Les revenus comprennent diverses concessions. Celles-ci demeurent stables.

2.10 Prestations de services et taxes

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	35'000.00	33'500.00	18'900.00	4.48
421 Emoluments administratifs	803'350.00	972'970.00	968'440.95	-17.43
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	25'485'890.00	24'808'780.00	21'871'004.11	2.73
425 Recettes sur ventes	7'749'880.00	7'722'840.00	7'382'097.73	0.35
426 Remboursements	2'814'300.00	2'879'030.00	3'191'090.57	-2.25
427 Amendes	1'414'800.00	1'415'800.00	985'887.75	-0.07
429 Autres taxes	1'845'180.00	1'837'780.00	1'567'039.02	0.40
42 Total	40'148'400.00	39'670'700.00	35'984'460.13	1.20

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de séjour et des permis de construire, des frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des macarons de la politique de stationnement, des facturations ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans ces comptes.

Différents éléments expliquent la forte hausse par rapport aux comptes 2020 :

- Différentes prestations n'ont pas été effectuées en 2020 en raison de la pandémie (voir également le commentaire au point 2.3);
- Mise en vigueur de la politique de stationnement au 1^{er} novembre 2020;
- Hausse de la taxe déchets entreprises prévue au 1^{er} janvier 2022;
- Introduction en 2021 d'une redevance pour l'usage du domaine public pour les secteurs de l'eau, du CAD et de l'évacuation des eaux usées pour un montant total de CHF 0.3 million.

2.11 Revenus divers

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	367'020.00	343'140.00	376'040.47	6.96
439 Autres revenus	0.00	0.00	36'250.00	0.00
43 Total	367'020.00	343'140.00	412'290.47	6.96

La rubrique revenus divers comprend des revenus provenant des activités d'exploitation qui ne sont affectés nulle part ailleurs.

2.12 Revenus financiers

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'079'390.00	1'043'080.00	1'091'829.21	3.48
441 Gains réalisés PF	950'000.00	450'000.00	142'902.15	111.11
442 Revenus de participations PF	1'987'750.00	1'608'200.00	2'387'560.00	23.60
443 Produits des biens-fonds PF	7'175'090.00	7'159'330.00	7'334'356.48	0.22
444 Réévaluations immobilis. PF	7'765'950.00	7'916'500.00	6'336'400.00	-1.90
445 Revenus financiers prêts et participations PA	37'000.00	27'690.00	38'206.60	33.62
447 Produits des biens-fonds PA	1'676'710.00	1'660'410.00	1'468'206.50	0.98
448 Produits des biens-fonds loués	50'820.00	44'020.00	53'803.20	15.45
449 Autres revenus financiers	80'000.00	40'000.00	100'550.30	100.00
44 Total	20'802'710.00	19'949'230.00	18'953'814.44	4.28

Les revenus de participations (442) comprennent principalement le dividende de Viteos budgété pour 2022 à 5% soit CHF 1.9 million (dividende de 4 % au budget 2021 et 6% aux comptes 2020).

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments et terrains du patrimoine financier.

Les réévaluations des immobilisations (444) correspondent aux plus-values dégagées par les réévaluations du patrimoine financier (immeubles, terrains et participations). L'augmentation aux budgets 2022 et 2021 s'explique principalement par la réévaluation des terrains d'Aresa pour un montant de CHF 2.2 millions, prévue initialement au budget 2021 et qui sera reportée en 2022.

2.13 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Solde réserves au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF
451 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Fonds vocation énergétique	517'000.00	583'000.00	785'400.00	237'939.25
- Fonds forestier	1'000.00	1'000.00	0.00	202'350.45
- Réserve déchets ménages	113'600.00	224'490.00	0.00	354'981.78
- Réserve déchets entreprises	0.00	202'920.00	116'127.50	-46'401.49
- Taxe d'épuration	0.00	28'120.00	0.00	3'244'266.15
45 Total	631'600.00	1'039'530.00	901'527.50	

Les prélèvements au fonds forestier et à la réserve déchets ménages sont effectués afin de respecter la législation en vigueur relative à leur autofinancement partiel ou total.

Le prélèvement au fonds à vocation énergétique est prévu pour financer des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments communaux des patrimoines administratif et financier.

2.14 Revenus de transfert

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
460 Quotes-parts à des revenus	230'000.00	200'000.00	231'301.00	15.00
461 Dédommagements de collectivités publiques	11'396'630.00	10'726'820.00	9'693'399.35	6.24
462 Péréquation financière et compensation des charges	13'265'040.00	14'358'290.00	14'810'726.00	-7.61
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	24'781'500.00	25'425'790.00	25'980'292.67	-2.53
469 Différents revenus de transfert	89'900.00	93'000.00	51'054.20	-3.33
46 Total	49'763'070.00	50'803'900.00	50'766'773.22	-2.05

Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région. L'augmentation par rapport au budget 2021 résulte principalement d'un changement de comptabilisation

pour les dédommagements reçus pour le centre de l'OPC (présentation en rubrique 463 jusqu'au budget 2021).

Pour le groupe 462 lié à la péréquation, nous relevons :

- Une baisse de la péréquation des ressources de CHF 1 million par rapport au budget 2021 et de CHF 1.5 million par rapport aux comptes 2020;
- La péréquation des charges comprend une dotation annuelle complémentaire de CHF 1 million pour la Ville de La Chaux-de-Fonds pour les exercices 2020 à 2023 en raison de l'impact négatif des réformes fiscales cantonales pour la Ville;
- Pour la compensation des charges géotopographiques, une allocation temporaire de CHF 1.5 million a été décidée par le Grand conseil pour les exercices 2020 et 2021 répartie au prorata de la population et en fonction de l'altitude. Le Conseil communal a décidé de reconduire ce montant au budget 2022 en lien avec le dossier de la géotopographie.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles, pour l'aide sociale (guichet unique) et pour l'accueil pré et parascolaire. La baisse de ces subventions par rapport aux comptes 2020 s'explique principalement par le changement de présentation comptable pour les dédommagements des autres communes (rubrique 461 jusqu'au budget 2021).

2.15 Revenus extraordinaires

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Variation par rapport au budget 2021
	CHF	CHF	CHF	%
489 Prélèvements capital propre	6'882'500.00	8'982'500.00	6'982'436.00	-23.38
48 Total	6'882'500.00	8'982'500.00	6'982'436.00	-23.38

Le prélèvement au capital propre correspond au prélèvement pour les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif (5 millions) et au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1.9 millions (CHF 4 millions au budget 2021 et 2 millions aux comptes 2020).

3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart BU22 - BU21	Ecart BU22 - C20
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	32'030'000.00	25'005'500.00	11'953'285.21	7'024'500.00	20'076'714.79
- Recettes	-2'202'000.00	-2'883'500.00	-1'274'779.65	681'500.00	-927'220.35
Investissements nets	29'828'000.00	22'122'000.00	10'678'505.56	7'706'000.00	19'149'494.44
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	18'383'000.00	17'050'000.00	5'614'777.67	1'333'000.00	12'768'222.33
- Recettes	-7'283'000.00	0.00	-413'963.65	-7'283'000.00	-6'869'036.35
Investissements nets	11'100'000.00	17'050'000.00	5'200'814.02	-5'950'000.00	5'899'185.98
Investissements nets totaux	40'928'000.00	39'172'000.00	15'879'319.58	1'756'000.00	25'048'680.42

Le détail des investissements figure en annexe 7.

L'art. 16 du règlement communal sur les finances (RCF) limite les investissements en fonction de l'autofinancement. Le calcul de l'autofinancement et du besoin en trésorerie figurent en annexe 9.

L'autofinancement ressortant du budget du compte de résultat est négatif et s'élève à CHF -0.7 millions (sans les services autofinancés): Les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances se montant à CHF 29.8 millions, l'insuffisance de financement est ainsi de CHF 30.5 millions. Le Conseil communal propose au Conseil général de renoncer au respect de la limite du degré d'autofinancement afin de pouvoir réaliser les investissements prévus.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

ARRETES D'APPROBATION DU BUDGET

ARRÊTÉ N° 1

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 10 novembre 2021 ;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964 ;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014 ;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014 ;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020 ;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier – Est approuvé le budget de l'exercice 2022, qui comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	262'514'790.00
Revenus d'exploitation	CHF	-234'888'420.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	27'626'370.00
Charges financières	CHF	14'358'170.00
Revenus financiers	CHF	-20'802'710.00
Résultat provenant de financements (2)	CHF	-6'444'540.00
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	21'181'830.00
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-6'882'500.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-6'882'500.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	14'299'330.00

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	50'413'000.00
Recettes	CHF	-9'485'000.00
Total du compte des investissements	CHF	40'928'000.00

Article 2 – Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 9 al. 8 RCF, il est dérogé au mécanisme du calcul du frein à l'endettement mentionné à l'art. 9 al. 6 RCF.

Séance du 16 décembre 2021

Article 3 – ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Alexandre Houlmann	Vincent Pittet

ARRÊTÉ N° 2

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 10 novembre 2021 ;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964 ;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014 ;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – ¹ Un crédit budgétaire global de CHF 8'429'000.- est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement bruts inférieurs à CHF 250'000.- inclus dans la liste détaillée figurant dans les tableaux relatifs aux investissements inscrits au budget 2022. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 est composé des éléments suivants :

Crédit soumis au mécanisme de maîtrise des finances	CHF	6'536'000.00
Crédits financés non soumis, financés par des taxes	CHF	1'893'000.00
	CHF	8'429'000.00

Article 2 – Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 4 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Alexandre Houlmann	Vincent Pittet

ARRÊTÉ N° 3

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 10 novembre 2021 ;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964 ;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014 ;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014 ;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – Un crédit budgétaire total de CHF 2'000'000.- est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissements imprévues.

Article 2 – Le montant indiqué à l'article premier est réparti de la manière suivante :

a) Crédits soumis	CHF 1'700'000.-
Service des bâtiments et du logement	CHF 200'000.-
Service des espaces publics	CHF 200'000.-
Service technique	CHF 200'000.-
Service des sports	CHF 200'000.-
Divers soumis	CHF 900'000.-
 b) Crédits non soumis	 CHF 300'000.-
Eaux-Réseau	CHF 200'000.-
Divers non-soumis	CHF 100'000.-
Total	CHF 2'000'000.-

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alexandre Houlmann

Le secrétaire

Vincent Pittet

ARRÊTÉ N° 4

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 10 novembre 2021 ;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964 ;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014 ;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014 ;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – Une enveloppe globale de 995 postes en équivalent plein-temps (EPT) est accordée pour le budget 2022.

Article 2 – Le Conseil communal gère les augmentations et les diminutions de personnel dans les limites définies à l'article premier.

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alexandre Houlmann

Le secrétaire

Vincent Pittet

Séance du 16 décembre 2021

Rapport de la Commission financière

Budget 2022

(du 16 novembre 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le PS :	M. Alexandre Houlmann Mme Silvia Locatelli M. Pierre-Alain Borel
Pour le PLR	M. Cédric Haldimann M. Alain Vaucher, rapporteur M. Maël Iseli
Pour le POP	M. Karim Boukhris, vice-président M. Julien Gressot Mme Lara Zender
Pour l'UDC	M. Jean-Pierre Brechbühler M. Andy Favre, président
Pour les Verts	M. François Perret M. Sven Erard Mme Ilinka Guyot M. Laurent Stehlin

Composition du Conseil communal

M. Théo Bregnard, président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Patrick Herrmann, vice-président, directeur du dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

M. Thierry Brechbühler, directeur du dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

M. Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La commission financière s'est réunie à quatre reprises, à savoir le 15 septembre, le 20 octobre et les 10 et 16 novembre 2021.

Le Conseil communal a participé aux quatre séances de la commission, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances.

Mme Vanessa Ciocchetti, secrétaire du DEFASI, s'est chargée de la prise de notes et de la rédaction des procès-verbaux de la commission financière.

En plus de la présentation générale du projet du budget 2022, lors de la séance du 15 septembre 2021, la commission financière a préavisé favorablement 3 points de la commission immobilière et foncière, à savoir : vente de Belle-Maison, rue Jérusalem 59, vente des biens-fonds 19990 et 19995 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, vente d'une surface de 850 m² à détacher du bien-fonds 16364 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Lors de la séance du 10 novembre 2021, en sus de l'adoption des rapports des sous-commissions, la commission financière a avisé favorablement l'acquisition du bâtiment de l'Ancien Manège (rue du Manège 19) par la ville de La Chaux-de-Fonds.

Présentation générale du budget 2022

Après un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de 1,9 million, le budget 2022 présente un déficit de CHF 14,3 millions soit un déficit moindre de CHF 6 millions par rapport au budget 2021 et une détérioration de CHF 1 million par rapport aux comptes 2020. Le déficit économique tel que défini par le Conseil communal est de CHF 23,6 millions. Il recule de CHF 7 millions par rapport au budget 2021 mais se péjore de 4,4 millions par rapport aux comptes 2020.

Les raisons de ce déficit, qui est essentiellement un déficit de revenus, de 23,6 millions sont connues. À savoir, un manque de reconnaissance des charges géo-topographiques et muséales (MIH) par l'Etat de Neuchâtel, un solde démographique négatif. Il est à relever que les charges de personnel augmentent de 1,15 million par rapport au budget 2021 en raison des attributions des échelons salariaux tant quantitatifs que qualitatifs ainsi que l'augmentation de 7,4 EPT (parascolaire, SIS, service de l'économie et service de l'intégration).

Les revenus fiscaux sont en baisse de CHF 2 millions par rapport aux comptes 2020 mais augmentent de 10 millions par rapport au budget 2021 qui est une année impactée par la pandémie.

Les éléments extraordinaires qui améliorent le résultat du budget sont le bénéfice sur vente immeubles et terrains de CHF 1 million, la réévaluation de la participation VITEOS de CHF 4,2 millions, la réévaluation du terrain ARESA de CHF 2,2 millions et le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1,9 million pour un total de CHF 9,3 millions.

Le montant des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances s'élève à CHF 29,8 millions, résultat d'une politique volontariste de modernisation de la ville de La Chaux-de-Fonds afin de la rendre plus attractive dans l'optique des futurs investissements et cantonaux et fédéraux dans le domaine des transports.

La situation financière de la ville reste donc compliquée mais ses autorités sont convaincues de son potentiel de développement grâce aux nouvelles infrastructures routières et ferroviaires en projet.

Lors de la séance du 16 novembre 2021, les commissaires PLR ont déposé un amendement demandant à réduire l'enveloppe globale des postes (arrêté n°4, article premier) de 995 à 993 EPT. Les postes visés sont ceux dédiés aux tâches de sécurité publique effectuées pour le Val-de-Ruz. Après discussion, la commission financière propose de refuser cet amendement par 9 voix contre 3.

La commission financière propose d'accepter le budget tel que présenté par le Conseil communal par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

Prises de positions des représentants des groupes

Préavis du groupe PS

Dans un contexte qui reste très incertain, notamment en raison de la pandémie et de ses effets à long terme, on constate que le déficit prévu pour le budget 2022 est en diminution de 6 millions par rapport au budget 2021. Ceci démontre les efforts importants qui sont faits par la Ville malgré la situation.

On ne peut plus continuer de faire comme s'il suffisait de réduire les dépenses pour arriver à l'équilibre. La situation dans certains services devient très critique et l'histoire récente nous a montré qu'on finit toujours par en payer lourdement les conséquences.

Une solution stabilisée sur un long terme ne peut venir que grâce à un travail sur les recettes ; une meilleure prise en compte des charges géo-topographiques, une participation cantonale au MIH à la hauteur de son importance au niveau national, et au collège musical pour une équivalence de ce qui est octroyé au conservatoire sur le littoral. Une action volontariste pour inciter des entreprises à se développer à La Chaux-de-Fonds et un soutien massif pour nous aider à devenir un modèle en termes de transition écologique sont autant de pistes que nous devons arpenter, mais qui resteront sans issue si les autorités cantonales ne sont pas à nos côtés avec une juste prise en compte des charges.

Si le budget 2022 n'est pas vraiment satisfaisant, il est malgré tout porteur d'espoir en cela qu'il n'est pas le reflet de renoncements, mais comporte les germes de ce que bien cultivé donnera La Chaux-de-Fonds de demain. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste acceptera le budget 2022.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR ont pris connaissance du budget 2022 avec inquiétude, tant la situation financière de la commune reste extrêmement difficile. Malgré les efforts consentis par toute l'administration, le déficit avoisine encore les 15 millions de francs. Si nous consentons au problème évident de recettes, nous ne restons néanmoins pas insensibles aux charges qui ne cessent d'augmenter. Avec le plus grand optimisme, mais également une pointe de réalisme, nous n'imaginons pas, dans la situation actuelle, une

ville avec 45'000 habitants dans 8 ans, ni à de nouvelles subventions cantonales à hauteur du déficit actuel. Il s'agira donc de faire des choix.

L'un d'entre eux est d'investir dans notre commune afin de donner une dynamique positive à notre région, favorisant l'implantation de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. Nous adhérons à ce projet et recommandons donc l'acceptation des investissements proposés, impliquant une dérogation au frein à l'endettement.

Le budget global 2022 ne fait néanmoins pas l'unanimité et les commissaires PLR encouragent l'acceptation de l'amendement PLR à l'arrêté 4, préalablement déposé en commission financière, afin de limiter les EPT dans l'administration. Ils demandent également, de façon formelle, de geler les subventions à la libre appréciation de l'autorité communale afin d'éviter toute augmentation tant que la situation financière ne tende pas à s'améliorer.

Préavis du groupe POP

Les commissaires populistes ont pris connaissance du Budget 2022 et l'accepteront sans amendements. Une fois de plus, nous pouvons constater que notre commune souffre d'un déficit structurel de recettes et non pas de charges. Les commissaires populistes observent également que les années d'austérité ont laissé des traces inquiétantes sur le fonctionnement de notre ville et sur le personnel communal. Des services peinent à réaliser leurs missions et le nombre de départs augmentent de manière croissante. Les commissaires populistes saluent la reprise des échelons des employé·e·s communaux mais constatent des écarts importants avec les autres collectivités, écarts qu'il s'agira d'analyser et de combler ces prochaines années.

Les commissaires populistes voient d'un bon œil la légère augmentation de certaines subventions, augmentation toutefois insuffisante pour répondre aux besoins du monde culturel et aux ambitions affichées de devenir la première capitale culturelle.

La question de la géo-topographie est toujours pendante alors que les revendications des communes d'altitude correspondent à la situation de nécessité des collectivités durement frappées par les reports de charge et autres réformes fiscales cantonales. Il est urgent d'agir. En effet, comme on a eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises, une résolution des difficultés que traversent la Ville passe par une meilleure répartition des

richesses dans ce canton et par la fin de l'austérité et non pas par de nouvelles coupes.

Préavis du groupe UDC

Le groupe UDC a étudié le budget 2022 qui est très largement déficitaire. Malheureusement, les années se suivent et se ressemblent malgré les efforts fournis tant par le Conseil communal que par les services, que nous souhaitons par ailleurs remercier ici. Cette situation qui devient pérenne nous préoccupe au plus haut point. Alors, oui l'UDC a voté le programme de législation mais elle n'approuve pas un budget déficitaire de 14,3 millions !

Et si de potentielles nouvelles économies semblent difficiles à trouver, il faut absolument trouver des solutions pour résoudre ce défaut de recettes qui induit un déficit structurel que nous aimerions réduire en redynamisant la ville afin d'attirer de nouveaux contribuables. Les investissements prévus au budget 2022 sont importants mais également un signe de nouvel élan. Ils devront être maîtrisés mais, si nous souhaitons retrouver une attractivité et une démographie en hausse, il s'agira d'être innovant pour y arriver. Par exemple grâce à des partenariats public-privé. L'Etat devra aussi nous aider notamment par le biais des compensations pour les surcharges liées à la géo topographie. Si nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie, le chemin est encore long avant de retrouver une stabilité financière et il va sans dire que le groupe UDC ne peut se satisfaire d'un résultat budgétaire tel que présenté mais, afin de ne pas ralentir la dynamique positive qui est en place, nous accepterons ce budget 2022 du bout des lèvres.

Préavis du groupe Les Vert·e·s

C'est sans grande surprise que les commissaires VertEs ont pris acte du budget 2022 et du déficit de 14.3 millions. Un déficit de recettes et non pas structurel !

Les réformes fiscales successives ainsi que par exemple la non-reconnaissance des charges géo-topographiques par le canton plombent les finances de La Chaux-de-Fonds année après année.

Nous saluons la volonté du conseil communal de mettre fin aux années d'austérité qui n'ont apporté aucun bénéfice à la ville, bien au contraire. Les investissements proposés sont indispensables afin de relancer l'attractivité de la ville, il faut savoir investir pour mieux repartir.

Séance du 16 décembre 2021

Notre groupe est décidé à soutenir le Conseil Communal dans tous ses efforts visant à rendre notre ville attractive, conviviale, agréable à vivre en proposant notamment un large panel d'activités culturelles et sportives.

Nous adressons nos sincères remerciements pour leur engagement à toute l'administration qui malgré les difficultés n'a de cesse de fournir des prestations de qualité à la population.

Parce que ce n'est qu'avec de l'ambition, de l'audace, et ne nous le cachons pas le soutien du canton que nous pourrions sortir de ce tourbillon négatif, les représentants des VertEs de la commission financière soutiendront le budget 2022.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du budget 2022

Le budget 2022 tel que présenté par le Conseil communal est approuvé par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

Remerciements

La commission financière tient à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds, qui ont accueilli les sous-commissaires, pour leur travail.

La commission financière remercie les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, pour leur participation et la qualité de leurs réponses.

La commission financière remercie également Mme Vanessa Ciocchetti pour la qualité de ses procès-verbaux et aussi de l'organisation des casse-croûtes qui ont été très appréciés.

Pour la Commission financière
Alain Vaucher
Rapporteur

Rapport de la sous-commission du budget 2022

Dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Alexandre Houlmann	PS
	Monsieur François Perret	Les Verts, rapporteur
	Monsieur Andy Favre	UDC

La sous-commission du DREPES s'est réunie le lundi 18 octobre 2021 en présence de M. Patrick Herrmann, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DREPES et des chefs de services et administrateurs suivants :

- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch, cheffe du Service des ressources humaines
- Centre 621 : M. Frédéric Brandt, adjoint au chargé de sécurité
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique, chef de service) et M. Raphaël Perret (responsable administratif) pour la Sécurité publique
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures.

Introduction

SRH :

Le service est stable. Le grand chantier de la révision du RGPA (règlement général pour le personnel de l'administration communale) a été mis en route et sera discuté avec les différents partenaires.

Une campagne contre le harcèlement (moral, sexuel, etc.) va prochainement être menée.

Une collaboration avec le canton, la ville de Neuchâtel, la commune de Val-de-Ruz et le Val-de-Travers est en cours pour la mise en place de la formation des cadres afin de mettre les forces en commun, de mutualiser les coûts et de créer un réseau plus large.

Différentes automatisations informatiques seront créées, notamment pour la mise à disposition des services des dossiers du personnel en excluant bien entendu les informations confidentielles, au sens de la protection des données.

Le logiciel métier pour la simplification de la planification des horaires a été développé avec un prestataire de services et déployé cette année.

Comme toutes les entreprises de plus de 100 collaborateurs, la Ville doit répondre à une enquête sur l'égalité salariale. Le contrôle est en cours et une communication sera faite dans le courant de 2022.

Pour les nouveaux engagements dans tous les services, la domiciliation a fait partie des critères d'évaluation.

SEP :

Le service est stable, les regroupements effectués portent leurs fruits.

La prochaine réforme envisagée est la baisse des dépenses énergétiques.

Le recrutement de personnel est difficile en raison du bas niveau des salaires offerts par la Ville. De plus, les métiers proposés ne sont pas très attirants, ce à quoi il faut ajouter une grande charge avec les mesures hivernales.

Un rapport sera prochainement présenté au Conseil général concernant l'électrification de la flotte des petits véhicules. Rien n'a encore été défini pour les camions puisque l'utilisation de l'hydrogène pourrait être une option à envisager. L'hiver, les véhicules électriques perdent de leur efficacité et manquent de puissance pour le déneigement. L'électrification est réalisable pour les véhicules de transport mais pas pour ceux de travail. La Ville se doit de montrer l'exemple, bien que les véhicules électriques soient plus chers à l'achat. Il faut également rester attentif à l'éventuel problème d'approvisionnement en électricité dès 2025 relevé récemment par les autorités.

Des synergies ont été établies avec Neuchâtel et Le Locle. La mutualisation des véhicules n'est pas envisageable puisque tout le monde en a besoin en même temps.

L'optimisation de la flotte par le recours à des véhicules utilisables tout au long de l'année est en cours.

Il serait souhaitable de trouver plus de partenariats avec des privés ce qui permettrait de diminuer le nombre de véhicules. Actuellement, aucune indemnité de mise à disposition n'existe, seules les heures travaillées sont payées, d'où l'apparition de réticences chez les entreprises. Un équilibre devrait être trouvé.

SP :

Par le passé, le service a connu un turn-over important généré en particulier par les assistants qui souhaitaient une diversification de leurs missions, plus de responsabilités et une meilleure reconnaissance. Pour stabiliser la situation, tous les employés en uniforme ont été mis sur le même pied d'égalité en tant qu'agents. Le service sera accompagné durant plusieurs mois par une société spécialisée pour permettre une bonne transition. La nouvelle organisation offre davantage de souplesse et est plus efficiente. La dénomination d'assistant ne sera plus utilisée dans l'avenir. On revient dès lors à une situation qui prévaut également dans les autres corps de sécurité publique. Néanmoins, le recrutement reste difficile en raison d'un marché du travail à sec dans ce domaine et des conditions plus exigeantes qu'ailleurs (mesures hivernales notamment).

205 / Forêts

Le service est toujours géré par Le Locle. En raison de la fusion avec Les Brenets, une nouvelle clé de répartition est appliquée, mais n'aura pas une grande incidence sur les chiffres. Tout est mis dans le pot commun, sauf l'entretien et la création des chemins sur les territoires communaux respectifs. Il est de notre intérêt à ce que l'équipe soit la plus grande possible, ce qui induit un meilleur rendement et participe à une bonne dynamique.

Les prix du bois augmentent.

620 / Service des ressources humaines

Les échelons qualitatifs seront appliqués selon le règlement.

Les primes augmentent, le Conseil communal a décidé de créditer la carte abeille pour le personnel de CHF 50.00 au lieu des CHF 40.00 initialement prévus. Cela fait partie de la philosophie du Conseil communal qui souhaite redonner confiance aux collaborateurs avec ce geste de même qu'en appliquant toutes les hausses normales abandonnées depuis plusieurs

années. Dans la mesure du possible, plus aucune économie ne sera faite sur les salaires du personnel. Dans de nombreux secteurs, il est constaté une différence négative avec les salaires proposés par d'autres communes et ceci pègre les recrutements.

L'APG-COVID sera perçue en principe jusqu'à la fin de l'année 2021.

L'indemnité paternité est une nouvelle rubrique en lien avec le changement fédéral. Le montant est difficile à budgéter.

Les allocations de résidence augmentent. Les derniers engagements du service ont favorisé des habitants de La Chaux-de-Fonds.

L'entier des formations métier est inscrit au 620 pour plus de transparence. Chaque service indique ses besoins.

Le montant pour la formation continue a été réduit, le maximum sera cependant fait pour maintenir la qualité.

Le renouvellement de meubles et matériel de bureau est prévu sur plusieurs années. Une évaluation ergonomique des postes de travail sera faite pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des employés.

La position des prestations informatiques est nouvelle. Dès 2022, elles seront imputées dans les comptes de chaque service pour plus de transparence. La charge pour le SRH est importante en raison des divers logiciels et modules performants nécessaires.

621 / Sécurité et santé au travail

Le service travaille en collaboration avec celui des ressources humaines. Le budget est stable. Le poste matériel médical concerne les défibrillateurs.

700 / Administration des infrastructures

L'administration du cimetière et du centre funéraire est maintenant intégrée dans celle des infrastructures au lieu du SEP.

708 / Service des espaces publics

Le budget est stable avec une légère augmentation des salaires et des allocations de résidence. Tous les frais de personnel sont reventilés dans les autres services. L'augmentation d'un EPT a été acceptée pour permettre un bon entretien des surfaces vertes en augmentation, en particulier dans les zones 30.

710 / Voirie - frais d'entretien

Le budget est stable. Le service se charge de l'entretien courant de tout ce qui est en surface sur les routes. L'entretien constructif relève du SUME.

Le réseau routier se dégrade, le service technique devrait pouvoir disposer des fonds nécessaires pour le renouvellement des structures. Pour une efficacité accrue un gestionnaire de réseau devrait être engagé. Les routes souffrent plus et différemment en raison des changements climatiques.

La dégradation rapide des lignes de marquage est souvent la résultante de la mauvaise qualité du support. L'enrobé utilisé actuellement est plus écologique que celui du passé mais sa durée de vie est inférieure. Les différences de température sont éprouvantes pour les routes. La limite pluie/neige est montée à 1'000 mètres, ce qui induit plus de sorties et plus d'utilisation de sel, alors qu'il y a moins de neige.

L'augmentation des frais d'impression est induite par une nouvelle organisation. Il est prévu de mettre en place deux centres d'impression avec clés au lieu des 7 à 8 petites unités réparties dans les divers secteurs.

711 / Enlèvement de la neige

Le budget est légèrement inférieur. Pour une grande partie, il est élaboré sur la moyenne des cinq dernières années ; ce poste fluctue donc chaque année.

715 / Ateliers

Le budget a été établi avant la flambée des prix du carburant, des huiles et du mazout. Les coûts seront probablement supérieurs au budget prévu.

Le vieillissement du parc de véhicules induit une augmentation des frais d'entretien.

725 / Déchets des personnes physiques

Certains conteneurs débordent et une augmentation de leur nombre est envisagée. Une étude est menée pour optimiser la vidange des conteneurs, mais l'utilisation du système de mesure des niveaux n'est pas prévue car trop onéreuse.

Une société privée a été mandatée pour surveiller les écopoints en espérant que cela permettra de limiter les incivilités.

726 / Déchets des entreprises

La taxe de base doit être augmentée puisqu'elle ne suffit plus à couvrir les frais.

Le montant de CHF 59'440.00 doit être versé à la réserve afin d'amortir le solde négatif.

727 / Déchetterie intercommunale

Le personnel subit beaucoup de pressions et d'insultes de la part de la population.

Le marché des déchets valorisables reprend.

730 / Espaces verts

Un plan de gestion des espaces verts sera établi d'ici la fin de l'été 2022. Un bureau spécialisé fera l'inventaire des opérations à mener pour les améliorer et les optimiser. Il inclura un volet "changement climatique" étant donné que la végétation change. Le but poursuivi est l'amélioration de l'image de la Ville en la rendant plus verte.

Le prochain volet envisagé est le recensement des arbres ainsi que la possibilité de transformer des surfaces goudronnées en surfaces vertes afin de diminuer les îlots de chaleur.

L'augmentation figurant dans "matériel d'exploitation et fournitures" concerne la création de massifs floraux aux entrées de la Ville.

L'augmentation dans "prestations de services de tiers" est prévue pour tenter d'obtenir la certification "ville verte suisse".

735 / Centre horticole

Le centre fonctionne bien et fournit toutes les plantes servant à embellir la Ville. Il dispose également d'un magasin bien achalandé et ouvert à la population.

Les couches extérieures sont en mauvais état. Des réflexions sont menées pour les changer en respectant l'aspect esthétique du patrimoine.

740 / Cimetière et centre funéraire

Le nouveau four a été mis en service plus rapidement que prévu en raison d'une panne conséquente de l'ancien.

860 / Sécurité publique

Différents transferts et corrections ont dû être effectués pour coller à la réalité et mieux répondre à MCH2.

L'augmentation dans "électricité-eau-gaz" est due à la décision de la direction de prendre en charge l'électricité utilisée par les marchands lors des marchés bihebdomadaires. Cela induit une légère baisse du rendement des places, mais ce petit geste est apprécié des marchands.

La Tournée des Bornes sera reprise en 2022 après deux années d'annulation en raison de la COVID. Le parcours sera légèrement revu.

Les pertes sur débiteurs continuent d'évoluer défavorablement mais le service n'a malheureusement aucune marge de manœuvre.

Le poste "prestations informatiques" est nouveau. Dès 2022, les charges seront imputées à chaque service.

Les prestations d'autorisation en zone bleue sont attribuées au 765 qui est géré par l'urbanisme.

La rubrique "remboursement de tiers" baisse de CHF 180'000.00 en raison de la perte du mandat de prestations avec la commune de Val-de-Ruz, dès 2022. Cette entité prévoyait initialement de se doter de sa propre unité de sécurité publique, mais le législatif a refusé. Une demande d'extension des prestations a alors été adressée à la Ville. Outre que le volume des prestations nouvellement attendues par Val-de-Ruz aurait généré des coûts supplémentaires importants pour La Chaux-de-Fonds (augmentation de l'effectif, complexification de l'organisation et de la conduite, etc.), il a été relevé que le prix de CHF 90.00 de l'heure, facturé jusqu'alors selon le mandat, ne couvrirait pas les charges effectives. Val-de-Ruz s'est donc tourné vers Neuchâtel pour obtenir les prestations souhaitées. Cette situation induira une augmentation de la disponibilité du personnel, ce qui sera bénéfique pour la Ville, considérant l'augmentation constante des attentes posées sur le service. Néanmoins, au fil du temps, si la situation démontre que l'effectif actuel est trop important pour le volume de travail restant, une analyse sera naturellement faite et des adaptations seront proposées.

Séance du 16 décembre 2021

La complexité de nos mesures de stationnement sur la voie publique rend son contrôle aléatoire et son application par les usagers très compliquée. Une étude est en cours pour rendre le parage lisible et simple à contrôler.

902 / Services industriels

Rien de particulier à relever. Le dividende a été fixé par Viteos à 5 % au lieu de 4 % pour 2021.

La valeur de l'action Viteos a été réévaluée.

911 / Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler. Viteos est au bénéfice d'un mandat de gestion.

Un rapport concernant la 3^{ème} étape de la rénovation de l'adduction d'eau sera prochainement présenté.

Pas de remarques concernant tous les investissements proposés.

Le rapporteur de la sous-commission
François Perret

Rapport de la sous-commission du budget 2022

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Silvia Locatelli	PS, rapporteure
	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le mardi 19 octobre 2021 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Daniel Schwaar, chancelier
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- Mme Sarah Honsberger, préposée au Contrôle des habitants
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Vanessa Ciocchetti (procès-verbal)

Introduction

Il est tout d'abord relevé que l'objectif du Conseil communal a été d'être le plus objectif possible dans l'élaboration du présent budget.

La sous-commission est ensuite informée du fait que des chiffres ont été communiqués par l'État depuis la mise à disposition du budget aux commissaires. Le Conseil communal a toutefois décidé, pour l'heure, de ne

pas modifier le projet de budget, la somme des différences étant peu significatives.

Le budget 2022, tel que présenté, prévoit un déficit d'un peu moins de CHF 15 millions après prélèvement de CHF 1.9 million dans la réserve de politique conjoncturelle. Le montant des investissements soumis au mécanisme de frein à l'endettement est quant à lui légèrement inférieur à CHF 30 millions.

Au niveau de la caisse de pension, il est à noter que le Conseil communal a pour l'heure opté pour la prudence, malgré la décision du Grand Conseil pouvant faire l'objet d'un référendum, en considérant dans l'élaboration du budget une réduction partielle des cotisations à hauteur de CHF 550'000 (la séance de sous-commission s'est déroulée avant que l'information sur l'abandon du référendum n'ait été rendue publique).

Il est ensuite relevé que le Conseil communal a décidé de conserver la contribution des charges liées à la géotopographie d'un montant d'environ CHF 700'000 dans le budget 2022 malgré son absence dans le projet dévoilé par le Conseil d'État.

Il est également rappelé que, contrairement aux années précédentes et dans l'optique de donner une meilleure visibilité des dépenses mais aussi de responsabiliser les chefs-fes de service, les prestations informatiques, qui représentent désormais des dépenses de plus en plus importantes dans les administrations, ont été intégrées dans les budgets des différents services par le biais des imputations internes. Suite à une suggestion d'un-e commissaire, le détail de ces dépenses par service sera dorénavant intégré dans les remarques.

100 / Conseil général

Le budget du poste susmentionné est en hausse par rapport aux années précédentes, d'une part, en raison du versement des indemnités aux suppléants-tes du Conseil général (qui n'avait pas été budgété en 2021) et, d'autre part, pour tenir compte du montant facturé pour la retransmission en direct des débats de l'Autorité législative.

Le nombre important de suppléants-tes du Conseil général est relevé par un-e commissaire qui suggère de le revoir à la baisse. Le chancelier fait alors

part de la disposition légale en la matière, soit l'art. 63b LDP, qui prévoit le système pour calculer le nombre de suppléants-tes selon le nombre de sièges attribués au Grand Conseil :

- 1 suppléant-e jusqu'à 5 membres ;
- 2 suppléants-tes jusqu'à 10 membres ;
- 3 suppléants-tes jusqu'à 15 membres ;
- Et ainsi de suite jusqu'à maximum 5 suppléants-tes.

Il indique que le système appliqué au Conseil général est directement calqué sur celui du Grand Conseil. Cependant, il est vrai aussi que le fonctionnement des autorités n'est pas le même tant sur le moment des séances que sur le poids de celles-ci. Après vérifications, il est constaté qu'il n'existe pas de marge de manœuvre au niveau communal en vue d'une éventuelle adaptation.

110 / Conseil communal

Il est relevé qu'un montant important (CHF 614'000) est budgété pour la rubrique "31300100 – Cotisations adhésions-cotisations membre". Le chancelier précise que deux tiers de ce montant sont alloués aux cotisations versées à Tourisme neuchâtelois et au RUN, deux cotisations obligatoires au niveau cantonal.

Des modifications sont mentionnées dans les remarques au budget pour cette rubrique. Il est alors demandé des compléments d'information quant aux changements opérés. Il est expliqué que la décision d'adhérer ou non à une association est un choix politique qui peut changer d'une année à l'autre, notamment en fonction des projets en cours. Une marge a par ailleurs été prise en compte dans l'élaboration du budget pour des éventuelles différences entre les montants budgétés et les montants facturés (factures souvent reçues tardivement et en bloc avec de légères différences en termes de montant cotisé par habitant-e).

Il est ensuite demandé si les autres villes ont des montants similaires. Le conseiller communal en charge du DEFASI répond que le montant des cotisations est très souvent proportionnel au nombre d'habitants-tes.

Pour terminer, la diminution dans le poste "30000100 – Pensions retraite" se justifie par une baisse des indemnités d'accompagnement versées aux conseillers communaux de la précédente législature.

121 / Chancellerie

Le budget du centre susmentionné présente peu de changements par rapport aux années précédentes.

Il est relevé que, bien qu'inférieur au budget 2021, le budget 2022 se veut optimiste quant à la situation sanitaire et suppose un retour à la normale pour ce qui est des cérémonies et de l'octroi du vin d'honneur.

122 / Service de l'économie

Il est précisé que le budget présenté pour le Service de l'économie est le même que celui annexé au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif à la promotion économique, à ses enjeux et à ses perspectives du 11 août 2021.

Le conseiller communal informe la sous-commission que le recrutement est en cours et que le nouveau Service de l'économie devrait voir le jour avant la fin de l'année 2021.

123 / Service informatique communal

Il est tout d'abord relevé que le budget du Service informatique communal est relativement stable et que les investissements informatiques sont conformes au plan d'investissement établi jusqu'à fin 2022.

Il est ensuite mentionné par le chef de secteur du SIEN que le budget alors demandé s'avère optimiste en termes d'engagement des dépenses et que l'idée serait de demander une prolongation du délai d'utilisation du crédit sur deux, voire trois années supplémentaires. Cela permettrait non seulement à la Ville de continuer à réaliser des projets informatiques sans demander de crédit supplémentaire et, comme le schéma directeur informatique de l'État a été reporté à 2024, cela permettrait également de disposer d'une période transitoire pour mettre en parallèle ce qui est proposé par l'État et la Ville de la Chaux-de-Fonds en termes informatiques dans le but d'avoir une cohérence.

La sous-commission est ensuite informée d'une réflexion en cours sur une standardisation du matériel informatique mis à disposition dans l'Administration communale.

Il est ensuite souligné une augmentation dans la rubrique "31330100 Mandat prestations informatiques" qui se justifie notamment par l'existence de deux projets importants, à savoir :

- L'informatisation des processus de la STEP ;
- L'aménagement du futur Muzoo (gestion de entrées, billetterie et vidéosurveillance du musée).

Il est demandé des compléments d'information quant aux changements de clé de répartition mentionnés dans les remarques et plus précisément si cette répartition est prévue par personne ou par EPT. Le chef de secteur du SIEN confirme que cela devient nominatif et que la répartition se fera donc par personne, ce qui aura inévitablement une incidence sur les coûts puisqu'un-e collaborateur-trice à temps partiel représentera les mêmes coûts qu'une personne à temps plein (licence). Le chef de secteur mentionne également que les administrations sont dépendantes des entreprises fournissant les logiciels dont les coûts tendent à augmenter.

Il est alors demandé si les communes ou les entités publiques n'envisagent pas un développement de logiciels libres dans certaines situations pour pouvoir réaliser des économies et ne pas dépendre du marché. Le chef de secteur du SIEN répond que cela peut être risqué (solutions moins standardisées, plus difficilement portables en termes de formats, interfaces/intégration avec des outils tiers nécessitant des développements spécifiques, etc.). Il a par ailleurs été constaté que les prestations des spécialistes travaillant sur les logiciels du monde libre sont bien plus chères en termes de coûts que les prestations des spécialistes des solutions du marché.

Pour terminer, il est relevé que des communes ont subi des cyberattaques dernièrement et il est demandé si et comment est analysée cette situation par le Service informatique communal. Le chef de secteur du SIEN répond que la Ville a l'avantage d'avoir une informatique cantonale globalisée avec un seul point d'entrée et des moyens importants développés pour assurer une sécurité du réseau. Très préoccupé par la question, le SIEN essaie en

outre de sensibiliser les services, en leur demandant notamment de ne pas lancer de projets informatiques sans passer par le SIEN. Il est toutefois souligné que le maillon faible reste le facteur humain dans 90% des cas.

124 / Affaires juridiques

Le budget du service susmentionné est relativement stable.

Pour le principal poste de charges (31), à savoir la rubrique "31320300 Conseillers externes – Experts", le responsable des affaires juridiques espère à terme, et pour autant que la charge de travail reste égale, pouvoir confier moins de mandats externes. Il est toutefois indispensable qu'une certaine enveloppe financière reste à disposition en cas de besoin (pour absorber une surcharge ou pour des matières très spécialisées).

En termes de charge de travail, il est relevé que, depuis son entrée en fonction en mai 2020, le responsable des affaires juridiques a ouvert environ 125 dossiers (en dehors des "petites questions" quotidiennes qui se règlent par un mail ou un téléphone), dont une liste tenue à jour est régulièrement présentée au chef de dicastère. Sur ce nombre, environ 65 sont liquidés, 40 en "standby" et 20 en cours de traitement actif. Les sollicitations proviennent principalement des domaines de l'aménagement du territoire (au sens large), des ressources humaines et des marchés publics.

130 / Contrôle des habitants

Il est avant tout relevé que le Contrôle des habitants est un service qui fonctionne bien, tant en termes organisationnels que de ressources humaines.

La commission est ensuite informée des problèmes rencontrés avec le Canton en termes de processus administratifs et de rentrées financières par rapport au service des migrations. Le Contrôle des habitants a en effet un rôle d'intermédiaire car, lorsqu'une personne étrangère s'établit à La Chaux-de-Fonds ou change d'adresse, il récolte toutes les informations utiles à l'établissement ou la mise à jour du permis de séjour pour ensuite les transmettre au Canton. En fin de mois, ce dernier facture à la Ville les permis qu'il a décidé d'octroyer alors que la personne bénéficiaire ne les recevra que bien plus tard (ce délai peut prendre plusieurs mois). Cela engendre donc non seulement un travail de gestion et de suivi conséquent mais

également un délai de latence entre la date du paiement et la réception du titre de séjour, impactant les bénéficiaires, le service, qui doit gérer cette situation, ainsi la trésorerie.

Dans le but de trouver des solutions, plusieurs échanges ont eu lieu à ce sujet avec le Service des migrations mais les réponses obtenues ne sont pas convaincantes. Un-e commissaire est alors d'avis qu'il est nécessaire de passer par les autorités pour corriger la défaillance du processus.

Il est ensuite annoncé des changements à venir dans le processus relatif à la délivrance des permis frontaliers, changements impactant négativement les revenus puisque ceux-ci impliqueraient que les entreprises passent par le guichet unique et non plus par le Contrôle des habitants comme jusqu'à présent (plus de part reversée à la commune).

Il est alors relevé que ce nouveau processus aura également un impact négatif sur la promotion de la ville puisqu'il rendra impossible la transmission d'informations potentielles sur l'attractivité de la commune aux personnes frontalières. Le conseiller communal s'accorde sur le fait que c'est regrettable en ajoutant que la population frontalière représente le plus gros levier d'action en termes de domiciliation.

Son rôle étant de mettre en place un faisceau de projets pour la promotion et l'attractivité, il est demandé si le délégué à la domiciliation du canton de Neuchâtel a un plan pour attirer les personnes frontalières à La Chaux-de-Fonds. Il est souligné que le problème ici est la protection des données puisqu'elle rend impossible l'obtention des données nécessaires aux actions ciblées de promotion de domiciliation.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

Il est tout d'abord précisé que la commission de gestion de l'Action sociale, qui exerce la surveillance des activités dévolues au Service communal de l'action sociale, a préavisé favorablement le budget tel que présenté. Il est par ailleurs relevé qu'une partie des montants budgétés sont communiqués par l'État et prédits par la Facture sociale, ce qui ne permet que très peu de marge de manœuvre au budget du service.

En termes d'investissement, il est mentionné un montant total de CHF 295'000.- prévu pour le réaménagement de Collège 9 et 11. La création

d'accueil centralisé est souhaitée avec un espace plus accueillant, des salles d'attente distinctes sous contrôle visuel et optimiser le parcours des bénéficiaires à l'intérieur de l'institution.

Il est demandé des compléments d'informations quant à la configuration des locaux. La cheffe du Service communal de l'action sociale répond qu'il existe trois réceptions différentes à l'heure actuelle et que l'idée est de les regrouper. Bien que ce ne soit pas la motivation première, il est fait mention d'une disposition légale exigeant d'avoir les trois sites dans le même espace, disposition à laquelle la Ville a dérogé jusqu'à présent.

Il est ensuite souligné que, bien que le service de l'action sociale soit encore en souffrance en termes de stabilité et de ressources humaines, les défaillances organisationnelles et de processus ont été corrigées. Ce n'est donc plus en termes de fonctionnement pur que le service pose problème. Sont relevées notamment des difficultés dans le recrutement des assistant-e-s sociaux-ales, ce qui explique l'écart entre le budget et les comptes dans la rubrique "30100000 Salaires du personnel". La difficulté à repourvoir les postes vacants est notamment due à un problème d'image et à la politique salariale.

Il est demandé des précisions quant au benchmarking salarial réalisé et le nombre de postes à repourvoir. Il s'avère alors que la politique salariale de la Ville est en moyenne inférieure de 10% à celle des communes voisines. Les EPT à repourvoir sont quant à eux de 2.5-3, avec, au vue de la situation exceptionnelle, la possibilité d'engager 1 EPT supplémentaire.

En lien avec les remarques au budget et le nombre de dossiers traité par professionnel-le, il est relevé que le service compte beaucoup de juniors et que ces derniers-ères ne peuvent traiter que la moitié du quota standard. Il est ensuite précisé que le nombre de dossiers par professionnel-le est élevé à cause du turnover. Si cette problématique était réglée, il serait possible de descendre à environ 100 dossiers par assistants-es sociaux-ales.

En lien avec les remarques au budget et la rubrique "31300000 Prestations de services de tiers", il est demandé si les CHF 30'000.- inscrits au budget ne concernent que la société privée de sécurité. Il est répondu que ceux-ci concernent également les transports de fonds hebdomadaires nécessaires à la tenue de la caisse. Il est toutefois précisé que l'objectif est de réduire et

limiter le recours à la société privée de sécurité aux périodes les plus sensibles uniquement car même si cette prestation renforce la sécurité, elle peut avoir un impact négatif en termes d'image.

Il est relevé par un-e commissaire que des programmes ciblant les jeunes pour qu'ils puissent se passer de l'aide sociale existent et demande si des projets similaires sont en cours de développement à La Chaux-de-Fonds. Le conseiller communal répond que la Commune est tributaire du Canton en la matière. Il fait alors mention d'un projet, le suivi différencié, qui se déploiera courant 2022.

Il est demandé un complément d'information quant à la rubrique "46311000 Contribution formation duale/apprentis" car celle-ci est réduite de moitié. Il s'avère que la contribution avait été surestimée par rapport au nombre réel de personnes apprenties.

Enfin, concernant les questions qui ont occupé le service en matière de double-loyers et de contentieux, le chef de dicastère précise que les choses sont maintenant maîtrisées même si le travail reste important. Une synthèse sera présentée à la commission financière et à la commission de l'action sociale et fera l'objet d'une remarque dans les comptes 2022.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Aucune remarque ou question n'est abordée lors de la présente sous-commission pour le centre de frais susmentionné.

600 / Service des finances

Il est relevé une augmentation dans le budget pour la rubrique "30100000 Salaires du personnel" qui se justifie, d'une part, par le projet de migration vers ABACUS, actuellement en cours, et qui engendrera des changements importants pour les services et, d'autre part, par la reprise du contentieux du SCAS (qui sera toutefois refacturé au SCAS par le biais des imputations internes).

Pour ce qui est du projet de migration de SAP vers ABACUS, la mise en place du module de la gérance va requérir l'engagement de personnel supplémentaire pour la reprise des baux. La cheffe du Service des finances informe ensuite la sous-commission qu'il a été décidé de demander aux

personnes les plus expérimentées de faire des heures supplémentaires rémunérées dans le cadre de ce projet, option la plus efficiente.

Dans le but d'avoir un budget le plus juste possible, le Conseil communal a décidé de prendre en compte un écart statistique global de CHF 300'000.- pour la rubrique "31 Biens, services, autres charges exploitation " (soit le 20% de l'écart moyen entre les budgets et les comptes des cinq dernières années), raison pour laquelle le budget de cette rubrique présente un chiffre négatif (recettes). Il est en effet expliqué que, malgré les variations qui interviennent d'une année à l'autre, les comptes de la Ville n'atteignent jamais les montants budgétés pour ce poste. Il a dès lors été décidé de régulariser cela de façon globale sous le centre des finances plutôt que dans le poste "31 Biens, services, autres charges exploit" de chaque service.

Pour ce qui est des charges financières, les taux d'intérêt sont toujours négatifs sur les emprunts à court terme. Il est mentionné un changement pour certaines banques en termes de limite en solde positif. À titre d'exemple, la Ville disposait d'une marge de CHF 20 millions avant de payer des intérêts chez un prestataire, alors qu'elle a dès à présent l'obligation de payer des intérêts négatifs dès le premier franc déposé. Il est précisé que certaines banques sont plus larges dans les limites, ce qui contraint la Ville à jongler entre elles pour optimiser la trésorerie.

Pour ce qui est des charges géotopographiques, il a volontairement été décidé de laisser une contribution d'un montant de CHF 733'000 dans le budget 2022 malgré le fait que cette participation n'ait été décidée que jusqu'en 2021. Il est souligné qu'il s'agit ici d'un signal politique avant tout.

Il est ensuite demandé des explications concernant les règles de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Pour rappel, le prélèvement à cette réserve peut être activé que pour des raisons strictement encadrées par l'Etat. Les modifications de la législation fiscale donnent la possibilité de réaliser des prélèvements dans cette réserve. À partir du moment où le mécanisme est activé, il n'est possible d'utiliser cette réserve que durant quatre ans de suite. Il n'est en outre possible de prélever que jusqu'à 50 % du montant total de la réserve et le montant prélevé doit ensuite être dégressif les trois années suivantes.

Il est alors demandé le solde de cette réserve. La cheffe du Service des finances répond qu'il s'élève à CHF 11.7 millions au 1^{er} janvier 2021.

Des explications sont demandées quant à la perte d'environ CHF 1 million relative à la péréquation des ressources. Il est expliqué que ces chiffres sont communiqués par le canton et qu'il est impossible de donner des explications quant à la raison de cette diminution pour l'instant mais qu'il s'agit certainement d'une baisse des recettes fiscales dans d'autres communes et/ou un effet induit par les fusions.

Dans les remarques au budget, pour la rubrique "40320000 Taxe billets de spectacles", il est mentionné une baisse liée à l'impact de la Covid-19. Il serait toutefois nécessaire de préciser par rapport à quel chiffre cette baisse est calculée car le montant budgété pour 2022 est identique à celui pour 2021. La cheffe du Service des finances informe que cette baisse est calculée par rapport aux comptes 2019 et s'accorde sur le fait qu'il faille le préciser dans les remarques.

En lien avec les remarques au budget, il est demandé des informations quant à IGESA. Il s'agit pour rappel d'une société anonyme totalement détenue par la Ville pour des raisons historiques et stratégiques.

610 / Contributions

Le budget tel que présenté a été construit sur la base des tableaux de bord communiqués à fin août par le Service cantonal des contributions. Bien que les chiffres à fin septembre soient légèrement inférieurs, le Conseil communal a pour l'heure renoncé à opérer des changements dans le budget 2022.

Il est relevé que le budget 2022 prend en compte un taux de progression de 1% pour les impôts des personnes physiques et se base sur les chiffres de 2019 pour les impôts frontaliers alors qu'une tendance à la hausse du nombre des frontaliers est constatée.

La rapporteure de la sous-commission
Silvia Locatelli

Rapport de la sous-commission du budget 2022

Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Ilinka Guyot	Les Verts
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR
	Monsieur Karim Boukhris	POP

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 19 octobre 2021 de 7h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Aurèle Bula, président du Parlement des jeunes
- Mme Alma Diaz, future trésorière du Parlement des jeunes
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du Centre d'orthophonie
- Mme Clotilde Delbruyère, responsable du Centre de santé scolaire
- M. Rolf Aeberhard, chef du service des sports
- Mme Nelly Sebastien, adjointe au chef de service
- M. Michaël Voegtli, chef du service de la jeunesse
- Mme Joanna Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial
- M. Thierry König, commandant, chef du service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN)
- M. Joël Tobler, capitaine, chef du poste permanent, SISMN
- Mme Jessica Montlouis-Félicité, assistante administrative, SISMN

Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. En préambule, il indique que pour ce budget, les frais informatiques qui étaient jusqu'à lors comptabilisés dans un seul centre sont maintenant imputés aux centres respectifs des services. Le but étant de rester attentifs aux coûts qu'ils représentent, en les optimisant autant que faire se peut.

115 / Parlement des jeunes

La subvention versée par la Ville permet au Parlement des jeunes (PJ) d'établir son budget et de déterminer les montants alloués aux trois axes d'activité principaux :

- Frais de fonctionnement, CHF 1'150.-
- Projet internes, CHF 7'850.-
- Projets externes, CHF 5'000.-.

Concernant les projets internes, un montant a été budgétisé pour les activités des différents groupes de travail (GT), à savoir :

- **GT communication**, CHF 1'000.- pour la réalisation d'une chaîne YouTube centrée sur la jeunesse chaux-de-fonnière et l'amélioration de la digitalisation du PJ;
- **GT – débats et politique**, CHF 2'450.-, pour l'organisation de jeudibateS avant une votation, journée à thème, déplacement à Strasbourg ou la soirée des nouveaux majeurs;
- **GT – événementiel**, CHF 4'000.-, pour l'organisation d'un festival de musique, un troc, l'after d'une plénière ou une Silent Party, etc.

S'agissant du GT communication, l'opportunité de pouvoir intégrer la commission de communication et de la promotion de la Ville sera étudiée.

Bien que le budget alloué ait été augmenté ces dernières années, il est relevé que celui-ci avait fait l'objet d'une importante diminution en 2015 et qu'il reste nettement inférieur aux exercices antérieurs. Le dynamisme du Comité actuel et le riche programme d'activité présenté par le président du PJ sont salués par les commissaires qui apprécient la transparence avec laquelle les postes et les dépenses sont détaillés. En cas de non utilisation du budget annuel, le chef de dicastère indique que le solde sera versé au Fonds Sombaille-Jeunesse mais que le PJ aura toujours la possibilité de faire une demande au Conseil communal pour un projet/événement particulier. À ce propos, il est indiqué que le Comité a posé sa candidature

pour l'organisation de la conférence des PJ, ce qui permettrait en plus d'enthousiasmer les membres du PJ, de faire rayonner la ville.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

Un tour de table est effectué afin de présenter la nouvelle responsable du Centre de santé scolaire qui participe à la sous-commission pour la première fois.

Pour ce qui est du CSS-PF qui fêtera ses 50 ans d'existence en 2022, les chiffres restent passablement stables et enregistrent une diminution des prestations de service de tiers résultant du nouveau fonctionnement lié notamment à la délivrance des ordonnances. Les prestations restent les mêmes et c'est maintenant une collaboratrice sage-femme qui, après avoir suivi la formation adéquate, procède aux examens puis fait signer l'ordonnance à une gynécologue de référence. Après une année de fonctionnement, le bilan est positif et valorisant au niveau des compétences de l'équipe.

Concernant le subventionnement par le Canton à raison de 50%, il est indiqué que celui-ci est plafonné. Les discussions avec le Canton concernant la réforme qu'il souhaite initier se poursuivent. Pour rappel, ce dernier souhaite revoir le modèle et le financement des prestations avec un pôle des compétences cantonales différenciées entre les deux Centres (villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) et Générations Sexualité Neuchâtel (entité qui propose des services en matière de santé sexuelle). Il s'agira de rester extrêmement attentif, voire ferme, afin de conserver et faire reconnaître les prestations délivrées par les centres des deux villes, y compris au niveau scolaire et en matière de dépistages IST.

482 / Centre de santé scolaire

Hormis une augmentation de CHF 10'000.- enregistrée pour la subvention liée à l'Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique (ANAAP) qui était auparavant versée par la Fondation Favre-Robert-Guyot-Binggely, les chiffres restent stables. Le centre poursuit les révisions des pharmacies des écoles en remplaçant le matériel médical nécessaire. L'objectif étant de faire une mise à jour annuelle par secteur. En 2022, cela concernera le secteur sud.

483 / Centre d'orthophonie

Actuellement, il y a 150 enfants en liste d'attente. Bien que ce nombre soit important, la moyenne sur l'année n'est pas exceptionnelle par rapport aux statistiques précédentes. Il y a eu une vague de signalements entre février et mars 2021, c'est pourquoi la liste fait l'objet d'une étude afin de déterminer les priorités au niveau des bilans. Il y a également un projet de bilans courts à vocation d'orientation pour les petits (2 à 3 ans). Dans ce cadre, les parents sont contactés, ce qui permet de temporiser les choses; une augmentation de l'effectif n'étant pas possible. En effet, pour chacun des trois centres communaux les EPT sont bloqués. Les indépendant·e·s ont également des limitations au niveau de leur no ETNE.

Par rapport à la complexité de la facturation des traitements (Office de l'enseignement spécialisé, parents ou subvention État) pour les 8.87 EPT/15 orthophonistes, le Centre doit disposer d'outils informatiques spécifiques. Les coûts informatiques de CHF 69'000.- budgétisés sont importants, dont CHF 20'000.- concernent les services applicatifs. À noter que le montant total attribué par l'OES aux trois centres communaux est de CHF 2'600'000.- réparti en fonction des EPT, dont la subvention plafonnée à CHF 40'700.- pour le centre de La Chaux-de-Fonds dépend de la facturation.

Enfin, il est indiqué que le projet pour un déménagement du Centre est toujours d'actualité et qu'il aura lieu vraisemblablement en 2024 (date butoir).

520 / Service des sports

En préambule, le chef de service rappelle que la plupart des installations sportives datent des années 1950/1980 et que de ce fait, il a demandé à augmenter légèrement les budgets; l'objectif étant d'éviter des fermetures d'installations.

L'année 2021 a néanmoins permis de faire certains rattrapages grâce à des crédits accordés par le Conseil communal, notamment pour la piscine de Numa-Droz. Comme cette dernière est utilisée par les écoles et le club de natation, le maintien de cette installation est important. Les prochains projets de rénovation, notamment pour le site des Mélèzes, avancent et les perspectives pour les prochaines années sont positives.

Par rapport aux frais informatiques budgétisés de CHF 40'000.- dans le centre, ils englobent en plus des services du SIEN, les services applicatifs spécifiques qui sont relativement élevés (SkiData, logiciels divers).

Les retombées économiques d'événements tels qu'un Résisprint ou une étape du Tour de Romandie sont difficilement chiffrables. Néanmoins,

ceux-ci véhiculent une image positive de la Ville, voire de la région. Quand bien même, le Canton ne les soutient généralement pas, facturant par exemple les prestations de police pour les dernières éditions du Tour de Romandie. Ces manifestations sont positives à bien des égards, en matière de demande hôtelière, de rassemblement autour d'un évènement marquant et sont une bonne publicité pour la Ville. Les aspects liés au sentiment d'appartenance, de fierté ou d'attractivité pour la population sont également à prendre en compte. Dans ce sens, l'arrivée en 2023 du Tour de Romandie, pour lequel une subvention de CHF 52'000.- est versée au Comité d'organisation, donne un bon signal.

S'agissant des prestations de service de CHF 50'000.-, elles concernent le programme Midi-Tonus. Les cours ont été interrompus en 2020 en raison de la Covid-19, puis repris en 2021, ce qui explique le différentiel important au niveau des montants présentés.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Au niveau des Biens, services, autres charges exploit., les montants ont été légèrement augmentés pour procéder au renouvellement du matériel utilisé dans le cadre scolaire, en collaboration avec les délégués au sport.

Concernant les investissements, à relever que la réhabilitation du centre sportif des Foulets comprenant la création d'un terrain synthétique n'a pas été budgétisée en 2022. En effet, le projet qui a fait l'objet de deux rapports du Conseil communal au Conseil général, en 2014 et 2019, est bloqué et dans les mains du Tribunal cantonal en raison d'un recours qui regroupe 17 riverains. Il s'agira d'étudier les pistes afin de procéder à la mise aux normes nécessaire du terrain, utilisé par le FC Etoile-Sporting. Avec 70 équipes de football présentes en ville, le chef de service estime qu'il faudrait pouvoir disposer d'au minimum de quatre terrains synthétiques. Il y a des possibilités de pouvoir en construire un supplémentaire au Centre sportif de la Charrière.

Le tapis du terrain synthétique du Collège de la Charrière, dont l'accès est libre, devra être changé en 2022. L'installation a été réalisée en 2008 et si aucun affaissement n'est à déplorer, seul le tapis sera remplacé. Certaines zones de ce tapis sont fixées mécaniquement, ce qui n'est pas acceptable et dangereux. Actuellement, le remplissage se fait en liège, voire sans remplissage lorsque l'utilisation est scolaire. Les autres investissements inscrits au budget ne suscitent pas de remarques particulières.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

La piscine de Numa-Droz date de 1974, ce qui a nécessité le renouvellement de certains équipements, notamment tous ceux qui concernent le traitement de l'eau. Les derniers travaux devraient permettre une exploitation optimale à l'avenir. Le fond mobile qui fonctionne toujours à satisfaction doit être néanmoins étanchéifié. Ces travaux sont budgétisés à CHF 70'000.-. Le renouvellement du fond par de l'aluminium ou inox représenterait un budget de CHF 500'000.-.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Les travaux relatifs à la rénovation de la piscine et des patinoires avancent rapidement et occupent de manière intense les collaborateurs concernés. Les travaux de rénovation liés à la piscine débuteront en septembre et, sous réserve du respect de la planification prévisionnelle, devraient s'achever en juin 2022.

Le soutien au programme "J'attends à Patiner" de CHF 2'500.- a été comptabilisé dans un autre compte (520 31300000), l'action est poursuivie en collaboration avec les différents acteurs que sont l'EOCF, le Mouvement Juniors du HCC et le Club des Patineurs.

550 / Service de la jeunesse

Les coûts informatiques pour le service représentent CHF 62'250.- pour le centre 550, CHF 43'160 pour le 551 (parascolaire) et CHF 28'880.- pour le 552 (préscolaire).

Le budget du service reflète les projets en cours et ceux qui sont en développement. Il n'y a pas de changement important dans l'enveloppe globale des biens, services et autres charges d'exploitation. Plusieurs projets en cours, dont les montants figurent en particulier aux prestations de service de tiers, sont présentés de manière plus complète, à savoir :

- Alterconnexion (CHF 12'500.-) : projet de mentorat pour des jeunes en situation de précarité professionnelle ou sociale chapeauté par la Ville du Locle et auquel la Ville collabore. Sur un budget total de CHF 65'000.-, le Canton, par son Service de la cohésion multiculturelle et du programme d'intégration cantonal, a finalement consenti à augmenter son soutien à CHF 15'000. D'autres demandes sont en cours afin de finaliser le financement du projet.
- Développement de la carte vacances avec une réflexion sur la tranche d'âge concernée – dès 12 ans actuellement – : le projet

étant d'élargir pour les plus jeunes ou de proposer une alternative. Les possibilités d'encourager davantage la mobilité douce, en offrant une cartes multicourse ou un abonnement, sont étudiées.

- Projet Haut boulot (petits jobs pour les 13-17 ans) et, finalement, renforcement des activités proposées durant les vacances d'été.

551 / Accueil parascolaire

S'agissant du 551, l'augmentation des charges et recettes est principalement liée à l'ouverture de l'Annexe (40 places), de 6 places en Tables de midi (Serre 12) et de 5 places supplémentaires pour la structure de Crêtets 91/Fantaisie 2). Selon les retours qui ont été faits par les parents, ces solutions ont été très bien accueillies.

À la demande d'un commissaire qui souhaite des précisions quant aux coûts liés à la création de l'Annexe, le chef de service détaille les dépenses et recettes y afférentes en précisant que la subvention cantonale pour la structure ne sera pas versée en totalité en 2022. Le solde sera versé en 2023, dans la logique habituelle du subventionnement cantonal. La subvention de l'OFAS, limitée à 3 ans et correspondant à CHF 75'000.-, n'a quant à elle pas été mentionnée dans le rapport qui a été présenté au Conseil général en août dernier.

Bien que les barèmes sur la participation parentale soient calculés par le Canton, le service procède à un suivi rigoureux des capacités contributives, ce qui permet d'être au plus juste lors de changements de situation; la facturation n'étant pas rétroactive. À ce propos, il est indiqué qu'un groupe de travail cantonal, dans lequel l'adjointe œuvre, a été créé en vue de traiter des questions liées aux contributions parentales, notamment celles des indépendant.e.s.

552 / Accueil préscolaire

Pour le 552, on assiste à une baisse générale des inscriptions en crèche en Ville de La Chaux-de-Fonds. Il y a en effet moins d'inscriptions sur la liste d'attente gérée par le Canton. Cela concerne aussi bien les crèches communales que les crèches privées subventionnées. Il en a donc été tenu compte dans le budget, qui est un peu plus prudent, en estimant à la baisse les rentrées financières liées à la fréquentation des crèches (contributions des parents, participation des communes et subvention du canton). Les charges n'ont toutefois pas été modifiées (nourriture, couches), dans le sens où cette situation pourrait évoluer. Nonobstant, le service suit de très près la question pour voir si cette tendance se poursuit en étudiant notamment les

listes délivrées par le Canton. À noter que la réforme de la politique cantonale en matière d'accueil des enfants à besoins spécifiques hors institutions pourrait avoir un impact sur les inscriptions. Cet accueil nécessite un accompagnement assez conséquent.

Pour rappel, la LAE prévoit un taux de couverture de 30% au préscolaire et l'attribution des places est répartie en fonction de priorités, la priorité 1 étant que les parents qui exercent la garde aient une activité professionnelle.

Les frais d'élimination des déchets concernent l'élimination des déchets alimentaires (avec produits carnés) recyclés en biogaz. Ceux-ci sont plus importants pour l'accueil parascolaire, qui compte plus de structures.

Enfin, un montant (entretien bâtiment) a aussi été rajouté pour la pose d'une isolation phonique à Chat Telot, ce qui permettra d'améliorer le confort acoustique des collaboratrices, collaborateurs et enfants.

870 / Défense incendie région

Un tour de table est effectué afin de présenter l'assistante administrative qui, suite au départ à la retraite de l'administrateur, a repris après une formation les tâches administratives et de comptabilité. L'adjoint du commandant, chef du poste permanent, participe également à la séance en vue de se familiariser avec l'exercice (départ à la retraite du commandant en 2022).

L'organigramme et le fonctionnement du service qui vient de célébrer ses 20 ans ont été revus suite aux mouvements de personnel. L'État-Major est passé de 5 à 6 EPT pour répondre aux changements. Les tâches de l'ancien chef de caserne, parti en retraite en 2021, ont été réparties différemment sur deux nouveaux postes, soit un poste de coordinateur de la formation feu et un coordinateur du poste permanent. Il s'agit également de pouvoir compter sur l'effectif au complet durant les années de formation des aspirants (2.5 ans). Ceci explique le léger dépassement des charges salariales. À noter que le service comptabilise "14 étudiants", répartis en trois sections.

La polyvalence des fonctions de pompiers professionnels/techniciens ambulanciers - hors ambulanciers ES - reste intéressante pour différentes raisons qui sont présentées en sous-commission, à savoir :

- l'intérêt du travail,
- la complémentarité des compétences sur le lieu d'intervention
- les raisons économiques (~CHF 900'000.-).

La Ville de La Chaux-de-Fonds est la seule commune du canton qui fonctionne ainsi. La reconnaissance IAS obtenue en 2018 atteste que cette

manière de procéder permet d'offrir des services de qualité. Il est indiqué que l'État souhaiterait créer une Maison de la Sécurité/Santé cantonale qui comprendrait tous les pôles de compétence sous le même toit sous un commandement centralisé. À ce stade et tant que les charges reviennent aux communes, il est néanmoins souhaité et souhaitable de conserver une certaine autonomie au sein des régions (4 régions cantonales), respectivement la région "Montagnes" et ses quatre secteurs. Pour rappel, le centre 870 concerne les comptes de la région. La quote-part est calculée par unité de risque (nombre d'habitants et d'emplois EPT, valeur assurée et prime de risque).

Concernant les coûts du PMA-VSS, véhicule qui intervient lors de catastrophes de grande ampleur en moyenne une fois par année dans le canton ou la région périphérique, la rétribution cantonale n'est pas en adéquation avec les ressources humaines nécessaires à son entretien. Par conséquent, la Ville a mis un terme à la convention qui la lie avec l'État au 31.12.2021, puis a accepté de prolonger le mandat jusqu'à fin juin 2022 pour permettre une transition optimale. Dès réception des chiffres relatifs au financement par l'État, les comptes et remarques seront modifiés dans ce sens.

Concernant le mandat HE-Arc dont les coûts sont répartis entre les centres 870 et 871 (cf. remarques), il découle d'une volonté de travailler sur les conditions de travail qui ne sont plus concurrentielles et sur certaines optimisations de l'organisation générale et des horaires. À la demande d'un commissaire, il est répondu qu'une journée de travail d'un ambulancier/pompier est de 24h, dont 17h sont comptabilisées en tant que travaillées. Pour les interventions de nuit, les ambulanciers reçoivent une prime, ce qui n'est pas le cas pour les pompiers. Bien que des échanges et solutions aient été proposés régulièrement, ce mandat permettra d'avoir un regard externe dans le cadre de l'étude réalisée; le Conseil communal et l'État-Major souhaitant fidéliser le personnel et rendre la profession plus attractive. Les travaux se poursuivent et le syndicat sera associé aux discussions.

Le compte *Prestations de services de tiers* enregistre les coûts liés aux processus d'évaluation qui sont réalisés pour tous les postes de l'État-Major et d'officiers (chefs de section).

Enfin, s'agissant du compte *Achat Machines-Appareils-Véhicule-Outils*, celui-ci a été augmenté de façon à pouvoir procéder au remplacement du matériel de manière plus régulière. Lors de l'acquisition de nouveaux véhicules, la dépense sera par conséquent moindre. À noter qu'il y a une

évolution dans ce domaine, les véhicules actuels offrent plus de modularité par rapport aux anciens.

Les investissements concernant le bâtiment SISPPOL ont fait l'objet d'un récent rapport et ne suscitent pas de remarques particulières. Les terminaux Radio Polycom (gestion Confédération) doivent être remplacés du fait que d'ici 2025, ils ne seront plus mis à jour. Cet investissement est subventionné pour les missions de secours et de feu mais pas pour les ambulances. Le montant doit encore être affiné mais il s'agira vraisemblablement d'une subvention de 25%.

871 / Service ambulancier

L'augmentation des charges salariales est liée principalement au remplacement et à la formation durant 3 ans des nouveaux ambulanciers. Il s'agit donc d'anticiper les mouvements. À terme, on reviendra à un budget inférieur pour autant que les missions restent les mêmes. Avec deux types de contrat (conventionné ou pas), le service tente de retenir ses ambulanciers malgré un marché très concurrentiel et tendu. En cas de départ avant les durées définies dans les conventions (3 ans pour les ambulanciers et 5 pour les pompiers), les coûts de formation doivent être remboursés. Selon les statistiques, la durée d'activité moyenne d'un ambulancier est de 7 ans et les écoles peineront certainement à former les ambulanciers ES pour couvrir les besoins futurs.

Concernant la répartition des coûts pour la commune, elle est proportionnelle au nombre d'habitants et les interventions se font en fonction de la proximité. Les frais de transport sont financés d'une part entre le patient ou l'assurance et d'autre part par les régions. L'excédent de charge étant mutualisés sur les quatre régions.

876 / Service du feu

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Les missions de secours sont effectuées sur l'ensemble du Canton sous la responsabilité de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et la supervision du commandant du SISMN, qui agit comme commandant des missions de secours. La contribution, définie en proportion de la population, augmente légèrement pour 2022. Néanmoins, le budget global est en légère baisse en raison de la contribution en provenance du fonds cantonal.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre 880 contient la part de la Ville. Grâce à une gestion rigoureuse, le coût par habitant est abaissé en 2022 à CHF 13.50 (CHF 14.- en 2021).

890 / OPC Organis. Protection Civile

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Le rapporteur de la sous-commission
Karim Boukhris

Rapport de la sous-commission du budget 2022

Dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Lara Zender	POP
	Monsieur Sven Erard	Les Verts
	Monsieur Alain Vaucher	PLR (rapporteur)

La sous-commission s'est réunie le lundi 18 octobre 2021 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL)
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. José Iglesias Claros (chef de projets) et Dominique Crettaz (chef de projets senior) pour le Service technique (Stech) et Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration des eaux - STEP)
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : Mme Anne-Véronique Robert, responsable des permis de construire, MM Philippe Carrard (urbaniste communal) et Yanick Stauffer (délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier)
- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service)

Remarques générales

En préambule, le chef de dicastère évoque la situation générale budgétaire de la Ville. Un déficit lourd mais maîtrisé est prévu. Comme chaque année, les services tentent de maintenir l'équilibre entre l'ambition, ce qui doit être réalisé et une maîtrise très stricte des finances.

Quelques informations générales sont données sur les services. Le secteur architecture du service bâtiments et logements est en sous-dotation depuis longtemps et il s'agit malheureusement d'un domaine où le recrutement reste difficile. En outre, le chef de service partira à la retraite au mois de mai 2022. Ainsi, des réflexions sont d'ores et déjà en cours afin de prévoir sa succession et de renforcer les forces actuelles.

L'organisation en collège du Service de l'Urbanisme, des mobilités et de l'environnement est présentée ainsi que celle du Service technique. Le nouveau mensuel édité par la Ville et réalisé par le service de la communication est également évoqué. Concernant ce dernier, les sous-commissaires sont mis au courant de certaines perturbations internes ayant entraîné un audit et un coaching pour permettre à ce service de mettre en place les bons outils pour se remettre sur de bons rails.

126 – Communication

Plusieurs changements ont marqué l'année du service. Un déménagement a été opéré, le service étant passé d'Espace à Rocher 1, afin de disposer de davantage d'espace, avec des bureaux propres pour plusieurs membres de l'équipe. Suite à une démission, l'équipe est en sous-dotation ; par ailleurs, elle peut compter sur deux stagiaires. Les prestations du service demeurent assurées, avec notamment l'organisation de la 10^e BPH et la réalisation et coordination du nouveau mensuel de la Ville *Le Tourbillon*. À ce sujet, les premiers retours sont très positifs. Des associations se sont en outre déjà manifestées pour figurer dans les prochains numéros. La création d'une rubrique dédiée spécifiquement au sport a été évoquée, notamment au sein de la commission de promotion et de communication. Chaque numéro comportera en tous cas un sujet sportif.

Le chef de service rappelle les différents événements dans l'organisation desquels le service est impliqué et souligne le soutien financier important apporté par des entreprises de la place en sponsoring. Il s'agit notamment

de l'organisation des anniversaires de l'inscription Unesco et des biennales du patrimoine horloger.

À la question d'un commissaire de savoir si le poste de chargé en événementiel sera repourvu prochainement, le chef de service indique qu'au moment de la décision de créer un tel poste (qui a existé par le passé jusqu'en 2014), plusieurs événements d'envergure figuraient à l'agenda ainsi que des projets (Fête de mai, anniversaire Unesco, BPH, marché de Noël). L'arrivée du Covid a tout annulé ou redimensionné et les perspectives futures se sont réduites. Il s'agira de voir l'évolution du calendrier d'événement ces prochaines années. En outre, la ligne budgétaire décidée par le Conseil communal pour confier des mandats aux agences de graphisme et de communication de la place a permis de remplir plusieurs missions, et pour l'heure, l'ensemble de l'événementiel est assuré par le chef de service.

Le budget prévoit également un montant pour des imprévus ou des mandats liés à la réalisation du journal (31300000), montant qui pourrait aussi le cas échéant être utilisé pour un numéro du mensuel étendu à 8 pages, afin de couvrir des mandats de rédaction, de photographie ou de graphisme à confier à l'externe.

Les goodies aux couleurs de notre Ville, produits chaque année depuis 2014, rencontrent un beau succès (sacs, boule à neige, bonnets, mugs) et seront renouvelés. Les recettes de leurs ventes sont réalisées majoritairement à l'Office du tourisme ou dans les Musées. Il est difficile de prévoir les futurs revenus, les chiffres inscrits sont donc prudents.

150 – Transports

La particularité de ce compte, comprenant surtout des frais liés à des conventions, est rappelée.

200 – Service des bâtiments et du logement

Le chef de service évoque les prémisses de futurs délais dans l'approvisionnement en fournitures de différents produits (verres de façades, tôles de toits etc.) liés à la pénurie actuelle. Ceux-ci concerneront notamment

les façades du SIS ainsi que les réfections de toits. Les impacts devraient être visibles sur le calendrier des travaux et probablement sur les coûts. Cette année cependant les entreprises ont pour l'instant respecté les coûts annoncés.

La particularité du fonctionnement comptable du centre 200 est rappelée puisqu'il regroupe l'ensemble des charges de personnel (excepté la conciergerie), celles-ci étant ensuite ventilées dans les différents centres en fonction du temps passé par le personnel. L'activité liée aux Anciens Abattoirs et à la Maison du Peuple se développant beaucoup, la refacturation interne les concernant a été augmentée dans le budget 2022.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Ce centre comprend une pléthore d'adresses, allant des Anciens Abattoirs, à Bikini Test, en passant par le TPR, le Théâtre et la Salle de musique, la Maison du peuple, le Temple Allemand ou les WC du parking Espacité (même si le bâtiment ne nous appartient pas). Par contre, les musées, écoles et infrastructures sportives sont dans des comptes différents. Aucune remarque particulière n'est à signaler, la perte financière entraînée par le départ de la police de proximité du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville était déjà annoncée. Il est à noter que le développement des activités aux Anciens Abattoirs, lieu qui rencontre désormais un grand succès, prouve que ce genre de structure était attendue, notamment par les entreprises.

Investissements

Des travaux seront effectués au niveau de la réception du service de l'action sociale ce qui entraînera plusieurs déplacements de bureaux. Ceci devra être réalisé en garantissant le maintien de l'accueil au public et sera forcément assez délicat à gérer. Un autre grand chantier occupera le service en 2022 avec la suite de la réhabilitation des Anciens Abattoirs (notamment l'amélioration du skate parc : mise aux normes électriques, chauffage, accès aux sorties de secours, création d'une petite salle de réunion, remplacement et renforcement des fenêtres). À signaler en 2022, quelques études destinées aux futurs rapports de demande de crédit d'investissement

comme : la rénovation de l'enveloppe du TPR (Beau-site 30), la rénovation de l'Hôtel-de-Ville afin que les locaux soient plus accessibles et fonctionnels.

Certains investissements figurant au 450, 501, 502, 511 sont également suivis par le SBL, comme le ferait un bureau d'architecture, mais sans facturer ses services. La masse de travail effectuée par le service est donc très conséquente. La rénovation du collège Bellevue fera l'objet d'un rapport qui sera présenté début 2022.

Concernant la réhabilitation de l'Ancien Stand visant à accueillir le Musée d'histoire naturelle, l'inauguration devrait avoir lieu avant l'été 2022. Pour ce projet, le SBL effectue un suivi des travaux réalisés par un mandataire externe.

210 – Gérance-secretariat

La volonté ici a toujours été d'avoir une Gérance dont le fonctionnement est similaire à celui d'une gérance privée. Comme relevé précédemment, afin d'améliorer encore la justesse des comptes, les revenus liés à des prestations internes ont été réévalués (prestations supplémentaires effectuées pour les Abattoirs et la Maison du peuple) afin de refléter encore plus précisément la réalité du travail effectué. À noter que les gratuités accordées pendant la pandémie ont été financées par le centre 201.

211 – Bâtiments locatifs

Ce centre contient notamment les investissements consentis pour l'entretien des bâtiments du patrimoine financier. Particularité de ce patrimoine, les investissements doivent y être autofinancés, ils figurent ainsi dans les comptes de fonctionnement et non dans les investissements. Plusieurs sources de financement permettent ces travaux : revalorisation des biens rénovés (prise de valeur), bénéfice sur la vente de bâtiments, prélèvement au fonds communal de l'énergie. Des choix sont ainsi faits concernant les immeubles à rénover en fonction des plus-values pouvant être réalisées.

Les grands chantiers prévus en 2022 sont : la réfection d'appartements vétustes pour CHF 900'000.- (cela concerne environ 15 à 20 appartements), des travaux sur l'isolation et les toitures avec remplacement des panneaux solaires pour les bâtiments Crêtets 22-26, la centralisation de la production d'eau chaude sanitaire (panneaux solaires thermiques) de l'immeuble Forges 39-41, des aménagements extérieurs à Cernil-Antoine (destruction de garages menaçant de s'effondrer et aménagement d'une place de jeux) et l'installation de panneaux photovoltaïques (autoconsommation électrique) sur les immeubles Paix 150 et Numa-Droz 153. S'agissant d'un parc relativement vétuste, le chef de dicastère souligne que celui-ci devient année après année exemplaire en matière de gestion énergétique.

212 – Parkings

Une porte sera installée au parking Volta afin d'éviter le parking sauvage, mais également le fait que certaines personnes occupent le garage pendant les weekends entraînant détritus et dégâts.

240 – Domaines

Un nouveau compte figure dans ce centre depuis 2021 relatif au suivi du plan de gestion intégré (PGI) des domaines.

Le salaire figurant dans ce compte est celui de la gestionnaire des vins.

250 – Foncier

Un montant est désormais perçu pour le droit de superficie du terrain ARESA. La réévaluation comptable de celui-ci est également prévue dans ce budget pour un montant de CHF 1'100'000.- (avait été planifiée pour 2021 mais sera finalement effectuée en 2022). Pour rappel, le droit de superficie est une servitude en vertu de laquelle le propriétaire d'un terrain octroie à un tiers le droit de construire, de détenir et d'entretenir des constructions sur le terrain grevé. Le droit de superficie permet ainsi au propriétaire de "louer"

son terrain, sur une longue période (30 – 100 ans), notamment pour y construire et détenir par exemple un immeuble de logements.

701 – Service technique / 712 constructions nouvelles

Le service est séparé en trois secteurs (génie civil et signalisation, géomatique et station d'épuration). Pour rappel, suite au départ du responsable génie civil, une réorganisation du service a été décidée privilégiant une hiérarchie horizontale. Un second chef de projets a ainsi été nommé, le taux d'activité du secrétariat augmenté et une technicienne engagée au 1^{er} janvier 2021. L'organisation fonctionne très bien grâce à la collaboration étroite entre chefs de projets, dessinateurs et techniciens pour le suivi des chantiers.

Le chef de dicastère rappelle que les dernières années ont été très chargées en travaux, et le fait de vouloir rendre la ville plus accueillante fait que ce rythme devrait perdurer encore quelques temps. Plusieurs critiques ont été reçues concernant un manque d'informations aux citoyens sur les différents chantiers. Une réflexion est en cours afin de mieux répondre à ces attentes et promouvoir les nombreux aménagements prévus. Désormais, en plus des panneaux techniques, un photomontage sera affiché près du chantier et une carte interactive sera disponible sur internet, de plus une séance d'information aux citoyens sera organisée en début d'année en partenariat avec Viteos pour présenter les chantiers de l'année en cours. Le chef de dicastère évoque à ce propos l'immense engagement des services dans ces chantiers et la difficulté, parfois, de faire face aux critiques.

Il est prévu de passer l'ensemble des routes de dessertes en zone 30. Les portails d'entrées de ces zones sont désormais plus marqués, mais impliquent que certains axes passent en unidirectionnel. Cependant, cela permettra parfois d'introduire des contre-sens cyclables.

Une question est posée sur les revenus figurant au 42400000 et disparaissant en 2022. Il s'agit d'analyses de routes réalisées grâce à la méthode ARSPA (auscultation de revêtements routiers par photogrammétrie

automatisée), développée par l'un des collaborateurs du service. Aucune prestation de ce type n'est prévue en 2022.

Investissements

Le détail des projets figurant dans le crédit "entretien constructif 2018-2021" est évoqué. Tout n'ayant pas pu être réalisé jusqu'en 2021, la loi autorise à poursuivre avec ce crédit. Il s'agira de la rue de Pouillerel (dernier tronçon entre Progrès et Numa-Droz), de la rue de la Fusion entre Doubs et Nord et de la suite de la RC 1320 entre Morgarten et Bonne-Fontaine (chantier mené par le Canton, mais sur lequel la Ville intervient au niveau des trottoirs, de la plantation d'arbres ainsi que sur le chemin des rencontres). Concernant l'entretien constructif 2022-2025, le rapport sera soumis au Conseil général en janvier 2022.

Un tour des principaux chantiers 2022 est effectué. Tout d'abord celui des rues du Roulage et des Musées, du giratoire du Midi jusqu'à la place de la Gare. À cela s'ajoutera une requalification de la rue du Commerce entre le giratoire du Midi et le Boulevard de la Liberté. La réalisation de la zone du 1^{er} Mars, projet développé en collaboration avec le quartier, l'association La Coquille et les restaurants de la place, sera également un chantier important. Le chef de dicastère insiste sur le fait que ce modèle de projet, réalisé en partenariat avec les riverains, pourrait être reproduit si des intérêts sont manifestés par d'autres quartiers.

Le carrefour Alexis-Marie-Piaget/Bel-Air/Capitaine sera réaménagé pour qu'il soit plus sécuritaire et le petit parc adjacent mieux mis en valeur. Une série de mise en zones 30 est également prévue, la mise en œuvre du plan directeur des mobilités avance de ce point de vue de manière réjouissante. Un montant pour l'entretien du pont des Eplatures est inscrit au budget en perspective d'un échange avec le Canton. En effet, la Ville le cèdera et reprendra le Grand-Pont lorsqu'il aura été remplacé. Un aménagement de la zone Espacité-Serre 23 sera réalisé afin d'y résoudre les problèmes de stationnements sauvages.

Finalement, comme chaque année, un montant est prévu pour la mise aux normes LHand des arrêts de bus. Pour rappel, environ CHF 30'000.- sont nécessaires par arrêt. La loi exige une mise à niveau complète d'ici fin 2023, ce qui ne sera pas réalisable, même si les choses avancent bien. Pour rappel, les arrêts de bus sont répartis selon trois priorités, l'important étant d'effectuer des travaux avant tout sur ceux classés en priorités 1 et 2.

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

Le chef de secteur évoque les principaux projets d'extension des procédés de la Step. Si, en termes d'exploitation, le budget est très conservatif, les investissements sont quant à eux conséquents, notamment pour le traitement des micropolluants. La Step de La Chaux-de-Fonds devrait ainsi être la première à mettre en service ce type d'installation dans le Canton. La réalisation de l'augmentation de capacité du bassin d'eaux pluviales (BEP) est également un projet important. Le coût du génie civil devra cependant être réévalué au vu de l'augmentation attendue du prix des matières premières. En outre plusieurs infrastructures vétustes devront être changées, comme par exemple le groupe de secours et le système de supervision.

A la question d'un commissaire de savoir si l'eau, ainsi purifiée, ne sera pas "trop" propre pour être rejetée, il est expliqué que pour qu'une eau soit considérée comme agressive, elle devrait être extra-pure, ce qui ne sera pas le cas ici. Une étude a cependant été lancée en collaboration avec l'Université de Neuchâtel pour connaître l'impact que le traitement des micropolluants aura sur l'environnement (étude avant/après). Une réflexion est en cours afin que l'eau puisse être reprise par les agriculteurs pour de l'arrosage.

Le chef de secteur rappelle que la taxe sur les micropolluants, de CHF 9.- par habitant, est prélevée tant que le système de traitement n'est pas en service. Dès qu'il sera opérationnel, la taxe sera supprimée. Les frais de fonctionnement du système seront cependant conséquents et devront être financés. Au final, l'opération sera à peu près équivalente.

La valorisation des boues de la Step auprès de Viteos, qui a permis jusqu'ici de couvrir environ 48% du courant nécessaire à son fonctionnement, est évoquée. Un nouvel appareil mis en place en 2021, permet désormais une couverture électrique à plus de 60%. À noter que la Step est également autonome en termes de chaleur.

Les comptes de la Step et les différents flux financiers correspondants sont présentés. Pour rappel, les activités de la Step sont totalement financées par la taxe. Le compte 35100000 permet d'attribuer à la réserve l'éventuel bénéfice réalisé par la Step. Au contraire, si la situation finale est négative, un prélèvement à la réserve est alors effectué par le compte 45100010.

Investissements

La réfection du canal de déversement et exutoire fera l'objet d'un prochain rapport.

755 – Urbanisme, mobilités et environnement

L'organisation et les différentes tâches du service sont présentées.

De nombreux projets d'aménagement des espaces publics occuperont le service en 2022, dont notamment la piétonisation de la place du marché, pour laquelle des consultations et ateliers participatifs sont actuellement réalisés. Lié au développement piétonnier de la Place du marché, un parking couvert de trois étages sera construit à la place des Forains, alimenté en électricité par des panneaux solaires mais également par Vadec. L'ensemble des places de parc et le garage à vélo permettront à terme le chargement des véhicules électriques.

Une question est posée quant aux endroits proposés pour y déplacer les différentes manifestations qui occupaient cette place jusqu'à présent. Plusieurs possibilités sont actuellement analysées, notamment l'îlot C.

Le projet de rénovation de la patinoire et la rénovation des immeubles du Châtelot sont également en cours et le service participe à leur suivi.

Parallèlement à la monnaie locale actuelle, une E-Abeille sera implémentée l'année prochaine, ce qui, outre un investissement, aura également un léger impact sur les montants budgétés en fonctionnement.

Pour rappel, le montant prévu sous la rubrique conseillers externes permet d'octroyer des mandats d'études diverses relatives à des aménagements, comme par exemple des études trafic.

Investissements

La révision du plan d'aménagement local (PAL) occupera notablement le service en 2022. Il s'agit d'un grand chantier revisitant complètement la réglementation en regard de la législation sur les constructions (AIHC), accord intercantonal qui nous oblige à revoir notre manière d'appréhender les projets d'un point de vue du droit de la construction.

Un montant a également été prévu pour le Plan climat, selon la volonté du Conseil général.

765 – Politique de stationnement

Le poste 31300000 connaît au niveau budgétaire une forte augmentation par rapport en 2021, due au montant facturé par le SCAN en fonction du nombre de macarons traités. Le budget précédent prévoyait un montant net de recettes duquel aurait déjà été déduit ce montant, qui a finalement été facturé séparément. En outre, une augmentation des prix des macarons étant prévue en 2022, les recettes espérées sont plus importantes.

Investissements

Il est prévu d'installer des horodateurs sur la Place de la Gare et dans la poche Daniel Jeanrichard /Jacquet-Droz.

A la question d'un commissaire de savoir si l'on risque de voir ces horodateurs finir dans une remise pour cause d'oppositions, comme cela avait été le cas il y a quelques années, il est indiqué que le dialogue avec le

Séance du 16 décembre 2021

TCS s'est développé positivement. Désormais, le TCS et l'ATS sont consultés sur ces sujets et y sont favorables.

875 – Prévention incendie

Afin de répondre aux exigences légales, les frais relatifs à la prévention incendie ont dû être identifiés au 755 et réunis dans ce centre. Aucune remarque particulière n'est faite sur celui-ci.

Le rapporteur de la sous-commission
Alain Vaucher

Rapport de la sous-commission du budget 2022

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres : Madame Carmen Brossard PS
 Monsieur Laurent Stehlin Les Verts
 Monsieur Maël Iseli PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 18 octobre 2021 en présence des personnes suivantes :

- M. Théo Bregnard, conseiller communal
- Mme Anne Balmer, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur (EOCF)
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur (EOCF)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur (EOCF)
- M. Giacomo Laini, directeur administratif (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Gaëlle Poggiali, responsable finances et administration (EOCF)
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles
- Mme Sylvie Béguelin, directrice des bibliothèques et archives
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire
- M. Xavier Huther, directeur du Muzoo et administrateur du dicastère
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux deux commissaires présents, Mme Carmen Brossard qui remplace M. Pierre-Alain Borel pour le parti socialiste et M. Maël Iseli qui remplace Mme Crystel Graf pour le PLR. M. Laurent Stehlin est absent.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue à Mme Poggiali et à M. De Giorgi qui remplaceront M. Laini qui partira prochainement en retraite.

Pour commencer, la direction évoque le futur départ du directeur administratif, dont le poste ne sera pas repourvu mais remplacé par deux postes, M. De Giorgi occupera celui d'administrateur, son poste de responsable administratif étant supprimé et Mme Poggiali qui occupera le nouveau poste de responsable finances et administration. La direction distribue le nouvel organigramme aux commissaires.

Elle évoque ensuite les trois grandes thématiques qui influent sur le budget. La première concernant l'intégration et la collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire (SEO) ; en 2013, le Canton a adhéré à l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée voulant une scolarité plus inclusive pour les élèves en situation de handicap et impliquant un certain nombre de moyens à mettre à disposition. On ressent aujourd'hui une pression sur l'EOCF, avec notamment ses classes de formation spécialisée et parfois le ressenti que notre école est perçue comme réfractaire à cette inclusion, ce qui n'est bien sûr pas le cas ; force est de constater que les mesures octroyées par le Canton pour les élèves en situation de handicap sont insuffisantes pour offrir un enseignement avec la qualité attendue. L'école a, de son côté, mis en place d'autres mesures de soutien pédagogique, avec notamment l'engagement de maître-sses socio-professionnel-les pour les classes TE+ en soutien avec l'AI.

Une autre problématique vient des relations avec les parents d'élèves arrivant en 1^{re} année. Globalement la collaboration est bonne, mais nous avons quelques cas où les parents sont véritablement dans le déni des problématiques de leur enfant. Par ailleurs, l'engagement de six assistant-es socio-éducatif-ves (ASE) a permis de détendre la situation, mais il reste du personnel supplémentaire à engager pour certains élèves et la collaboration avec l'office de l'enseignement spécialisé (OES) reste difficile. La cheffe de département a été saisie de ces problématiques par le biais d'un courrier du Conseil communal.

Un rapport avait également été envoyé à sa prédécesseur dont nous espérons avoir un retour prochainement. L'objectif cantonal est de n'avoir qu'environ 4% de classes spécialisées, alors que nous en sommes à 9% à l'EOCF. Notre cercle scolaire est donc spécialement visé par cette mesure et notre rapport demande de ne pas démanteler les outils en place qui fonctionnent avant d'en mettre en place des nouveaux. Il s'agit avant tout de prendre en compte la population spécifique de notre ville et sa réalité socio-économique. L'EOCF préconise la mise en place de critères clairs dès l'entrée à l'école de ces enfants, sans tomber dans un cadre trop rigide non plus.

La deuxième thématique évoquée est le contexte socio-éducatif et les phénomènes préoccupant des bandes de jeunes, comme la montée en puissance de "La 47" qui est surveillée de près depuis plus d'un an, avec de jeunes élèves qui ont des frères plus âgés impliqués et qui peuvent les utiliser pour les besoins de la bande. Un autre axe d'inquiétude est le manque de jeunes pratiquant des activités parascolaires, avec 30% des élèves qui n'en ont pas (un proportion deux fois plus grande que dans d'autres communes). Finalement, une attention particulière est portée à une culture machiste et une dévalorisation du monde du travail qu'on observe chez une partie des élèves.

Constatant encore que 51% des adultes n'ont pas un seuil d'autonomie suffisant en lecture et compréhension écrite, la brochure destinée aux parents sera éditée dans une version en langue facile à lire et à comprendre. Plusieurs autres préoccupations de l'EOCF rejoignent celles qu'avaient émises le Parlement des jeunes auprès du Conseil général, notamment la mise à disposition de protections hygiéniques ou sur la question de l'éducation sexuelle et de la transidentité sur lesquelles l'école travaille activement.

Finalement, la direction évoque l'éducation numérique, pour laquelle le Grand conseil a pris un arrêté en juin dernier. Sa mise en œuvre a été reportée d'une année, soit une entrée progressive dès août 2022 pour les 3^e et 7^e années. Dans les grandes lignes, pour les 1^{ère} à 6^{ème} année, ce type d'enseignement sera intégré à l'enseignement ordinaire, de la 7^{ème} à la 10^{ème} on ajoutera une période à la grille horaire des élèves et en 11^{ème} année, il est déjà utilisé dans les options. Des référents en éducation numérique sont en formation pour obtenir un CAS MITIC (un pour chaque secteur qui formeront à leur tour leurs collègues).

Au niveau des coûts, les cercles scolaires devront payer selon la répartition habituelle la période supplémentaire de 7^e à 10^e et des remplacements pour

la formation des enseignants. Par contre, au niveau du matériel informatique supplémentaire, celui-ci sera pris en charge par le Canton.

La direction précise finalement qu'il y a une légère diminution des salaires des enseignants correspondant à la fermeture d'une classe qui a eu lieu au début de cette rentrée scolaire.

500 / Service des affaires culturelles

Le chef du dicastère présente le nouveau chef de service qui reprend le budget de son prédécesseur. Ses liens forts avec La Plage dont il est issu devraient permettre de renforcer nos liens avec les divers milieux culturels, en particulier alternatifs de notre ville. Il évoque également le choix d'un mandataire pour le projet Capitale culturelle suisse (CCS) en la personne d'Olivier Schinz.

Le délégué se présente ensuite rapidement et se réjouit de la découverte de ce budget qui témoigne d'efforts, même modestes, envers certains acteurs tout en respectant les objectifs budgétaires. Les accords de positionnements stratégiques (APS) permettent à la culture continue de bien se développer dans notre région. Le principal changement se situe au niveau des charges de personnel, avec un 80% en moins pour le poste d'administrateur du dicastère, l'administrateur actuel prenant ses fonctions de directeur du Muzoo dès 2022.

Au niveau des subventions, peu de variations, si ce n'est une nouvelle ligne de conduite, en concentrant les soutiens auprès d'institutions, comme par exemple le Théâtre des Abeilles, le Zap théâtre ou Grand Cargo, particulièrement touchées par la covid-19. En consolidant même modestement ces structures, on espère qu'elles pourront poursuivre leur engagement culturel. À noter que l'on privilégie le financement d'institutions qui se situent dans différents quartiers de la ville et non au centre. Une même logique est appliquée pour le milieu de la musique et pour les arts de la rue, avec le maintien de la subvention de 2021. Nous avons également pu voir apparaître le Centre de création helvétique des arts de la rue (CCHAR) et bientôt une maison du Pantin entièrement rénovée. Le délégué mentionne encore la bourse pour l'atelier de Buenos Aires qui est attribué à La Chaux-de-Fonds cette année.

Le chef du dicastère ajoute que les APS devraient en grande partie financer l'avancement du projet CCS.

Un des commissaires relève que l'annonce qui est faite de faire le choix de la culture alternative n'en n'est pas vraiment un car le montant attribué est 2

fois supérieur à la diminution appliquée au TPR. Ces augmentations sont compensées par une légère réduction des soutiens ponctuels (arts de la scène indépendants), du TPR ainsi que par la suppression du poste d'administrateur du dicastère à hauteur de 80%. Il est également demandé s'il est possible d'obtenir une comparaison des subventions à la culture entre les différentes villes romandes.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

La cheffe de service explique qu'il n'y a pas de changements notables au niveau du budget, sauf le budget informatique qui apparaît maintenant dans chaque service. Un important travail a été effectué sur le projet des archives et du réaménagement des combles, pour lesquels des budgets avaient été votés. Même si cette année, les bibliothèques n'ont pas été fermées, on constate néanmoins une baisse du taux de fréquentation dû à la Covid. L'objectif principal est de faire revenir le public, en proposant un programme d'animations attractif, avec la tenue en début d'année prochaine du festival littéraire Mille fois le temps et du week-end des bibliothèques. Une brochure commune pour la BV et la BJ sera imprimée.

Le souhait de la cheffe de service est également de travailler un peu plus sur le concept de bibliothèque hors les murs. Le nouveau système informatique utilise le web et permet d'inscrire les lecteurs et de prêter des documents depuis n'importe quel lieu. Elle veut également réinstaurer une présence à la piscine des Mélèzes durant les vacances d'été. Ce dernier projet reçoit d'ailleurs l'appui de la société des amis de la BV.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Concernant le rapprochement BV et BJ, le projet se poursuit avec l'idée de mutualiser certaines prestations. Une banque de prêt unique, avec l'appoint de la RFID, permettra aux familles d'emprunter l'ensemble des documents en un seul point. On pourrait même imaginer des animations pour les enfants et pour les adultes au même endroit. Le bâtiment de la Ronde, bien qu'il ait été amélioré ces dernières années, serait abandonné au profit du Collège industriel, avec des locaux libérés dans celui-ci suite au départ des archives et du réaménagement des combles. Une réflexion est aussi en cours au sujet de la BJ à Président Wilson, qui est un bâtiment que la Ville loue. Il fait sens de conserver cette antenne à l'ouest, car il serait techniquement impossible pour les petites classes de ce quartier de venir faire des visites jusqu'au Collège industriel.

Pour finir, la cheffe de service évoque un groupe de travail qui réfléchit plus spécifiquement aux usagers adolescents, pour lesquels il serait bon de trouver un espace dédié afin qu'ils ne délaissent pas la bibliothèque ne s'y sentant pas forcément les bienvenus en raison de leur comportement parfois un peu trop exubérant.

505 / Archives communales

Le projet du nouveau centre d'archives avance bien. Un concours d'architecte aura lieu dans le deuxième tiers de l'année 2022. Les discussions et la collaboration avec les Archives de l'État sont constructives. L'État met d'importants moyens à disposition pour le projet. L'accent est mis sur les projets de numérisation des documents uniques (unica), comme par exemple les délibérations du Conseil général et du Conseil communal, soit à l'interne, soit à l'externe pour les grandes séries, ce qui explique une ligne au budget pour la numérisation.

Une petite augmentation se voit également au niveau de l'entretien des objets du patrimoine, dû avant tout au futur déménagement et au niveau des frais de déplacement, liés aux locations de Mobility pour effectuer ce travail.

510 / Services généraux des musées (SGM)

Le directeur explique rapidement que les SGM s'occupent, depuis leur création en 2012, de la maintenance, du nettoyage et de la sûreté des musées et de leurs annexes (atelier, dépôts et bibliothèque des musées).

Au niveau du budget, il faut relever une dotation supplémentaire (80%) dès le mois de juin pour absorber le surplus de travail de nettoyage en lien avec l'ouverture de MUZOO (cafétéria, boutique...) en fonction du rapport qui avait été voté. Dans les biens, services et marchandises la seule augmentation, non récurrente, est le remplacement d'un poste à souder.

511 / MHNC

Le directeur enchaîne avec le Musée d'histoire naturelle qui est probablement, avec sa réouverture prochaine, le secteur comprenant le plus de variations au budget 2022. Le chantier de rénovation s'achèvera en décembre 2021 et sera suivi par le chantier scénographique pour une réouverture du Musée prévue à l'été.

Une des grandes variations se trouve naturellement au niveau des ressources humaines. L'ouverture au public implique l'engagement du

personnel de surveillance et d'accueil. Ce dernier assumant les tâches d'accueil, de billetterie, de boutique et de cafétéria. Sa présence sera doublée durant les pauses de midi et les périodes de grande fréquentation. De la même manière, la surveillance sera active en période haute et remplacée par de la vidéosurveillance lors des périodes creuses.

En terme de fonctionnement, le loyer de La Poste (d'un montant mensuel de CHF 17'630.70 charges comprises) sera versé jusqu'en juillet, des frais ponctuels, en lien avec l'ouverture, sont prévus et les recettes sont calculées sur les sept mois d'ouverture. Il faut malheureusement prendre note du retrait du soutien du Parc naturel du Doubs pour le poste de médiateur.

512 / Musée d'histoire (MH)

Au niveau du budget, comme pour les autres, le conservateur fait part de l'augmentation due à l'apparition des prestations informatiques, qui n'étaient pas imputées au MH auparavant, assez importante pour ce musée qui s'appuie beaucoup sur les dispositifs informatiques comme canaux de diffusion. Petite augmentation également au niveau des biens et services en raison de l'achat d'une machine autolaveuse et dans l'entretien du bâtiment. Les derniers travaux de réfection commencent à dater depuis la fin de la rénovation en 2014. L'année de pandémie écoulée a par ailleurs vu ses dépenses diminuer.

L'objectif du musée est de continuer à s'affirmer comme un lieu de rencontre et d'échange, ouvert à toutes et tous, ce que démontre le label "culture inclusive" qui lui a été attribué en septembre par Pro Infirmis. Le MH devient ainsi le deuxième musée neuchâtelois certifié, après le Laténium. Les activités ludiques sont également favorisées avec par exemple la création d'une nouvelle escape room. On insiste également sur les collaborations avec les universités, le Conseil international des musées (ICOM) et d'autres acteurs institutionnels locaux, notamment représentatifs des communautés constitutives de notre ville. Ainsi, une conférence a été organisée dans le cadre du printemps culturel avec la communauté africaine et une exposition sur la communauté italienne, dans le cadre de Neuchâtoï, démarre ces prochains jours. La prochaine exposition temporaire portera sur "Les enfants du placard". Le MH devient par conséquent un lieu où se crée du lien social, tout en servant d'élément de cohésion avec les autres musées, pour lesquels il constitue une porte d'entrée en développant un cadre historique commun.

Rien de particulier à signaler cette année au niveau des investissements, ils viendront en 2023-2024 pour le développement du parc et d'un café des musées.

Un des commissaires demande s'il ne serait pas judicieux dans le cadre du réaménagement du parc des musées, de réfléchir à une entrée et à une administration commune.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

Le conservateur est évidemment content d'avoir pu rouvrir et reprogrammer bon nombre d'activités. Si le MIH n'a pas encore retrouvé sa vitesse de croisière, le manque de visiteurs étrangers est en partie compensé par l'augmentation de visiteurs suisses. Au niveau des expositions temporaires, organisée dans le cadre de l'inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO, "Transmissions" est sur le point de s'achever. Réalisée également dans le cadre des 10 ans de la Nuit de la Photo, elle aura permis une belle diversification du public.

À noter également que le bâtiment a été classé par l'État, ce qui permettra l'obtention de subventions pour son entretien. Un rapport au Conseil général est en cours de préparation en vue des investissements importants en 2023. Il portera notamment sur l'étanchéité, la climatisation, le chauffage et l'éclairage. Il sera également en lien avec le projet global du Parc et café des musées.

L'exposition principale de 2022 fera honneur aux 150 ans de l'École d'arts appliqués (EAA) et portera sur le savoir-faire de l'émail appliqué à la décoration horlogère.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Le conservateur fait le même constat au niveau du budget du MBA par rapport à l'apparition des frais informatiques, il évoque également le poste de Web community manager qui est un vrai besoin et devrait être dédié à la communication digitale pour l'ensemble des musées. Il fait également remarquer un regroupement des lignes concernant les frais d'impressions, le matériel d'objets imprimés, promotionnel et de publications.

Une augmentation se situe au niveau des biens, services et marchandises due à la mise en place de résidence d'artistes. Ce projet a démarré l'année passée pendant la crise de la covid-19 et se poursuit en offrant l'opportunité à des artistes de l'extérieur de venir séjourner à La Chaux-de-Fonds pendant quelques semaines. Pour les loger, des appartements dont la location apparaît plus difficiles sont loués contre défraiement auprès de la Gérance communale. En particulier, le conservateur évoque deux appartements sis à Numa-Droz 175 occupés par des artistes, mais aussi le CCHAAR et autres

associations. Il s'agit d'un projet avec un enjeu important pour le MBA et déployé avec l'appui du Conseil communal.

Un autre projet futur, d'ambition patrimoniale, concerne la réédition en 2022 du livre sur le style sapin qui est très attendu et sortira également dans le cadre du 150e anniversaire de l'EAA, en partenariat avec celle-ci.

Pour finir et pour répondre à un-e commissaire au sujet de l'augmentation conjointe des dépenses et des mécénats ou sponsorings, le conservateur explique que cela est simplement dû à un changement comptable. Avant son arrivée, certains soutiens étaient obtenus "en nature", par la gratuité de certaines prestations. Le conservateur a jugé préférable que tout soit transparent et apparaisse dans les lignes budgétaires.

515 / Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)

Le budget de ce secteur est stable comme l'indique le directeur, pas de modifications en terme ressources humaines, une légère augmentation est à noter dans les biens, services et marchandises, en raison du remplacement d'un Kärcher et des habits de travail. Le directeur est heureux de la belle reconnaissance du public, par exemple lors de la récente cérémonie pour le 130^e anniversaire du Zoo et l'inauguration de la nouvelle entrée. Il rappelle également que des défis importants seront à relever en 2022, notamment avec la requalification de la fontaine ludique et la reprise de l'enveloppe du vivarium.

Le chef du dicastère est également heureux de tout le travail qui a déjà été réalisé afin que le parc du Bois du Petit-Château devienne plus accueillant. Un-e commissaire salue également l'effort qui a été mis sur l'accueil des classes.

560 / Cultes

Le chef de service rappelle la séparation de l'État et des églises dans les années 40 et la signature d'un concordat obligeant la Ville à continuer de fournir certaines prestations. Au départ, les Protestants étaient plus nombreux que les Catholiques, mais cela s'est dorénavant inversé et les paroisses catholiques nous demande plus d'aide, qui ont pu leur être allouées lors de la désacralisation du Temple Allemand.

Pas d'augmentation au niveau du budget, le Grand Temple est utilisé de manière sporadique, ce qui permet des économies sur les coûts de conciergerie.

Séance du 16 décembre 2021

Le chef du dicastère ajoute que des discussions sont en cours concernant la reprise du Grand Temple par la Ville, qui pourrait alors le mettre à disposition d'institutions culturelles ou autres.

Un commissaire fait remarquer que la mise à disposition du Grand Temple à des associations pourrait permettre de convertir certaines subventions de cash en nature.

Le rapporteur de la sous-commission
Maël Iseli

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Andy Favre, président de la Commission financière : La Commission financière a siégé à quatre reprises, du 15 septembre au 16 novembre. Les échanges et débats sont restés courtois, malgré ce budget qui ne réjouit personne. Problème de recettes ou non, notre Ville devra redoubler d'efforts dans le futur, afin de trouver des solutions qui nous permettront de retrouver une stabilité financière. Mes remerciements vont à l'ensemble des personnes qui ont œuvré, de près ou de loin, à l'élaboration de ce budget.

M. Alain Vaucher, rapporteur de la Commission financière : Je ne vais pas vous répéter que nous nous sommes réunis quatre fois. Le Conseil communal a participé aux quatre séances de la commission, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances.

Mme Vanessa Ciocchetti, secrétaire du DEFASI, s'est chargée de la prise de notes et de la rédaction des procès-verbaux de la Commission financière.

En plus de la présentation générale du projet du budget 2022, lors de la séance du 15 septembre 2021, la Commission financière a préavisé favorablement trois points de la Commission immobilière et foncière, à savoir :

- la vente de Belle-Maison, à Jérusalem 59,
- la vente des biens-fonds 19990 et 19995 du cadastre de La Chaux-de-Fonds,
- la vente d'une surface de 850 m² à détacher du bien-fonds 16364 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Lors de la séance du 10 novembre 2021, en sus de l'adoption des rapports des sous-commissions, la Commission financière a préavisé favorablement l'acquisition du bâtiment de l'Ancien Manège (rue du Manège 19) par la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Venons-en à la présentation générale du budget. Après un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de 1,9 million, le budget 2022 présente un déficit de 14,3 millions, soit un déficit moindre de 6 millions par rapport au budget 2021 et une détérioration de 1 million par rapport aux comptes 2020. Le déficit économique, tel que défini par le Conseil communal, est de 23,6 millions. Il recule de 7 millions par rapport au budget 2021, mais, par contre, il se péjore de 4,4 millions par rapport aux comptes 2020.

Les raisons de ce déficit – qui est essentiellement un déficit de revenus – de 23,6 millions sont connues. A savoir : un manque de reconnaissance des charges géotopographiques et muséales par l'Etat de Neuchâtel, un solde démographique négatif. Il est à relever que les charges de personnel

augmentent de 1,15 million par rapport au budget 2021, en raison des attributions des échelons salariaux – tant quantitatifs que qualitatifs – ainsi que l'augmentation de 7,4 EPT (dans le parascolaire, au SIS, au Service de l'économie et au Service de l'intégration).

Les revenus fiscaux sont en baisse de 2 millions par rapport aux comptes 2020. Par contre, ils augmentent de 10 millions par rapport au budget 2021, qui est une année impactée par la pandémie.

Les éléments extraordinaires qui améliorent le résultat du budget sont : le bénéfice sur les ventes d'immeubles et terrains pour 1 million, la réévaluation de la participation VITEOS pour 4,2 millions, la réévaluation du terrain ARESA pour 2,2 millions et le prélèvement de 1,9 million à la réserve de politique conjoncturelle, pour un total de 9,3 millions.

Le montant des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances s'élève à 29,8 millions, résultat d'une politique volontariste de modernisation de la Ville de La Chaux-de-Fonds, afin de la rendre plus attractive dans l'optique des futurs investissements cantonaux et fédéraux dans le domaine des transports.

La situation financière de la Ville reste donc compliquée, mais ses autorités sont convaincues de son potentiel de développement, grâce aux nouvelles infrastructures routières et ferroviaires en projet.

Lors de la séance du 16 novembre 2021, les commissaires PLR ont déposé un amendement – à l'arrêté n° 4, article premier – demandant à réduire l'enveloppe globale des postes de 995 à 993 EPT. Les postes visés sont ceux dédiés aux tâches de sécurité publique effectuées pour le Val-de-Ruz. Après discussion, la Commission financière propose de refuser cet amendement par 9 voix contre 3.

La Commission financière propose, par 10 voix contre 0 et 2 abstentions, d'accepter le budget tel que présenté par le Conseil communal.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : C'est sans grande surprise que le groupe des Vert-e-s a pris acte du budget 2022 et du déficit de 14,3 millions. Un déficit de recettes et non pas structurel.

Ainsi, il est vrai que c'est le manque de recettes qui plombe les finances de La Chaux-de-Fonds, année après année. Ceci est dû, tout d'abord, aux réformes fiscales successives, qui, en 10 ans, ont amené un manque de revenus de 18 millions. Comme le relève également le Conseil communal dans son rapport, la réalité socio-économique de la Ville rend l'exercice plus difficile, en comparaison avec d'autres communes. Donc, si la capacité contributive de La Chaux-de-Fonds était dans la moyenne du canton, il y

aurait 17 millions de recettes en plus, et, si l'on comparait avec la Grande Béroche, nous aurions *48 millions* en plus.

A cela vient s'ajouter la non-reconnaissance des charges géotopographiques – on en parle beaucoup, ces temps – et la situation d'enneigement de ces derniers jours ne fait que démontrer que, contrairement à ce qu'affirme un rapport d'experts, il existe bel et bien une surcharge pour les communes d'altitude.

Nous saluons la volonté du Conseil communal de mettre fin aux années d'austérité qui n'ont apporté aucun bénéfice à la Ville, bien au contraire. Les investissements proposés sont indispensables, afin de relancer l'attractivité de la ville. Il faut savoir investir pour mieux repartir. Nous l'encourageons, pour les années à venir, à mettre en place des projets favorisant le développement durable, une certaine sobriété énergétique et un fort soutien à l'économie locale.

Notre groupe est décidé à soutenir le Conseil Communal dans tous ses efforts visant à rendre notre ville attractive, conviviale et agréable à vivre, en proposant, notamment, un large panel d'activités culturelles et sportives.

Nous adressons nos sincères remerciements à toute l'administration pour son engagement, qui, malgré les difficultés, n'a de cesse de fournir des prestations de qualité à la population.

Ce n'est qu'avec de l'ambition, de l'audace et – ne nous le cachons pas – le soutien du canton que nous pourrions sortir de ce tourbillon négatif. Par conséquent, notre groupe soutiendra complètement le budget 2022.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Le groupe UDC a étudié attentivement le budget 2022 qui est, une nouvelle fois, très largement déficitaire. Malheureusement, les années se suivent et se ressemblent, malgré les efforts fournis tant par le Conseil communal que par les services, que nous souhaitons par ailleurs remercier ici.

Avec un tel budget, la Ville court à la catastrophe à plus ou moins brève échéance. Cette situation, qui devient pérenne, nous préoccupe au plus haut point. Alors oui, l'UDC a voté le programme de législature, mais cela ne veut pas dire qu'elle approuve un budget avec un déficit de 14,3 millions de francs.

Si de potentielles nouvelles économies semblent difficiles à trouver, nous restons toutefois attentifs aux pistes qui pourraient permettre à la Ville d'améliorer sa situation financière dans les années à venir. Il faut absolument trouver des solutions pour résoudre ce défaut de recettes, qui induit un déficit structurel que nous aimerions réduire en redynamisant la ville, afin d'améliorer la qualité de vie et attirer ainsi de nouveaux contribuables.

Les investissements prévus au budget 2022 sont importants, mais ils sont également un signe de nouvel élan pour La Chaux-de-Fonds. Ceux-ci devront être maîtrisés, mais si nous souhaitons retrouver une attractivité et une démographie en hausse, il s'agira d'être innovants pour y arriver, par exemple grâce à des partenariats public-privé. Bien entendu, l'Etat devra aussi prendre ses responsabilités et nous aider, notamment par le biais des compensations pour les surcharges liées à la géotopographie, car, seuls, nous n'arriverons pas à sortir de la spirale négative dans laquelle nous nous enfonçons.

En outre, le futur contournement est de la ville par la H18 permettra de relier notre région au plateau, renforçant ainsi notre présence sur la carte des centres urbains, et réduira les embouteillages au centre-ville.

Si nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie, le chemin est encore long avant de retrouver une stabilité financière, et il va sans dire que le groupe UDC ne peut se satisfaire d'un résultat budgétaire tel que présenté. Cependant, afin de ne pas ralentir la dynamique positive qui est en place et tenant compte de l'année exceptionnelle induite par le Covid, nous serions enclins à accepter ce budget 2022 du bout des lèvres. Toutefois, la décision définitive sera prise en fonction du résultat de l'amendement PLR que nous allons traiter.

En revanche, c'est la dernière fois que nous acceptons un budget avec un déficit aussi colossal. L'année prochaine, il faudra impérativement que le déficit soit réduit et que les chiffres s'améliorent drastiquement, faute de quoi nous refuserions le budget.

M. Alain Vaucher, PLR : Ce budget 2022 est plus que préoccupant avec ses -14 millions annoncés, et ce qui le rend encore plus pénible, c'est son caractère cyclique, année après année, que ce soit par le passé et, possiblement, à futur.

Alors certes, les comptes qui en découlent nous ont, à chaque fois, déçus en bien – si vous me permettez cette expression vaudoise – mais déçus quand même. L'avis du groupe PLR a été très mouvementé ces deux dernières semaines, entre celles et ceux qui trouvent la situation inacceptable, celles et ceux qui trouvent le budget inacceptable, et celles et ceux qui pensent les deux.

Les charges du personnel augmentent de 1,7 million brut, car La Chaux-de-Fonds a repris le versement des échelons qualitatifs et quantitatifs, ainsi que l'indexation à l'IPC. Bonne nouvelle, oui, parce qu'il est important pour nos employés de pouvoir s'appuyer avec confiance sur leur grille salariale, afin de garantir notre attractivité. Cependant, le groupe PLR souhaite qu'il soit fait un point en Commission financière – lors des comptes en 2022 ou lors

du budget 2023 – sur une projection de l'inflexion de la courbe de l'augmentation de la masse salariale. En termes plus simples, quand les arrivées compenseront pleinement les départs et vice-versa. Bonne nouvelle pour l'employeur qu'est notre Ville : les charges du 2^e pilier sont réduites de CHF 700'000.-. Forcément, les employés ont également un peu plus sur leur fiche de salaire, puisqu'ils ont moins de charges du second pilier.

Nous nous réjouissons également de la politique d'investissements proposée par le Conseil communal. Comme décidé à la fin de la législature précédente, elle se veut volontariste et ambitieuse avec un montant de plus de 30 millions, afin de préparer notre ville à accueillir de nouvelles citoyennes et de nouveaux citoyens, et de garantir un service et des infrastructures adéquates et de qualité pour toutes et tous.

Un bémol à cette politique d'investissements : elle augmente dangereusement notre endettement. Même si actuellement la dette n'est pas chère, il en sera forcément autrement à un moment, et le service de cette dette-là incombera aux générations futures, ce qui fâche.

Pour le groupe PLR, il est incompréhensible, dans une optique d'orthodoxie financière, d'apprendre la perte d'un mandat de prestations pour le compte du Val-de-Ruz – de 2 EPT, à la sécurité publique – sans supprimer ces deux postes du budget de façon automatique. Les explications du Conseil communal que cette suppression serait malvenue, parce que le service est actuellement sous le coup d'un audit organisationnel externe ne nous convainc pas du tout. Un amendement à l'art. premier de l'arrêté n° 4 est donc déposé par le groupe PLR, afin de fixer le nombre d'EPT à 993. Par une simple soustraction : $995 - 2 = 993$.

D'autre part, nous informons le Conseil communal, ainsi que les autres groupes du Conseil général, que nous allons être très attentifs à l'augmentation, par petites touches, des subventions à des institutions et à des tiers. Non pas que nous estimions ces subventions inadéquates, mais des choix doivent être effectués. Ceux-ci doivent s'articuler sous la forme de « ou, ou », et non pas, comme nous en avons l'impression de « ou, et ». Nous reviendrons avec cette thématique en commission, soit aux comptes 2022, soit au budget 2023.

Nous souhaitons que les réflexions au sujet du Collège musical et du regroupement des bibliothèques se poursuivent, et nous sommes impatients d'entendre leurs conclusions. Par exemple, est-il raisonnable d'organiser une arrivée du Tour de Romandie dans notre situation financière ? La question se pose et s'est posée à l'interne de notre groupe. Nous comprenons que ce genre de manifestations a un impact positif sur l'économie locale, et que c'est également un signal fort autant à l'adresse de la population – par une fête populaire – qu'à l'adresse de la Romandie, pour

signaler ou souligner notre existence. Sachant le projet de capitale culturelle suisse qui est en cours, le groupe PLR ne souhaite pas voir, d'ici là, d'autres projets de manifestations de cet acabit.

Une piste de réflexion est d'externaliser plus de prestations avec des mandataires externes pour des activités spécifiques, et les pistes menant à des économies potentielles ne doivent pas être écartées.

Le Conseil communal nous rappelle régulièrement que nous avons accepté un plan de législature basé sur une stratégie de positivisme. Cependant, elle devrait également mettre en place et disposer d'outils permettant de mesurer l'amélioration de notre situation financière en relation avec cette stratégie.

Le malaise que nous procure ce budget ne nous permet pas de l'accepter tel quel. Cependant, si l'amendement qui vous sera soumis tout à l'heure trouve une majorité au sein de notre Conseil, alors le groupe PLR l'acceptera majoritairement, évidemment sans enthousiasme.

Mme Manon Freitag, Le Centre : En préambule, permettez-moi de relever la qualité des rapports de la Commission financière, des sous-commissions, ainsi que du Conseil communal. Je tiens à remercier tous les rapporteurs, les conseillers communaux, ainsi que les responsables des services et l'entier du personnel communal pour leur engagement.

J'espère pouvoir un jour apporter ma petite graine aux commissions, ainsi qu'à certaines sous-commissions des finances, ou tout de même y avoir une oreille attentive. 14,3 millions de déficit prévus pour 2022, soit – certes – moins qu'au budget 2021. Le Centre est tout de même perplexe et émet une vive inquiétude au vu de la situation économique de notre ville qui se péjore : tout de même 1,9 million prélevé à la réserve de politique conjoncturelle. A ce propos, je vais répéter la question de mon prédécesseur lors du budget 2021 : « Où puiserons-nous lorsqu'il n'y aura plus de réserve ? »

L'élue du Centre émet une vive inquiétude au sujet de la situation économique de notre Ville, qui – malgré les gros efforts consentis tant par notre Conseil que par tout le personnel – se péjore, année après année. Et l'érosion démographique qui perdure n'y est certainement pas étrangère. A cela vient toujours s'ajouter la pandémie, que nous vivons au quotidien sans en connaître l'issue – toujours pas – et sans aucune maîtrise sur les conséquences financières que cela ne manque pas d'engendrer. Le nombre de vitrines vides de notre avenue principale en est toujours le triste reflet. La ville continue de se vider de ses petits commerces et de ses habitants.

Un versement plus conséquent de l'Etat pour les charges géotopographiques n'est pas encore utopique : le Grand Conseil est sur le dossier. Depuis des années que mon prédécesseur le réclame et – enfin ! –

le Service de l'économie renaît de ses cendres. Peut-être 2022 sera-t-elle une année de renouveau ? Malgré tout cela, le budget reste très préoccupant.

J'en viens, comme mes collègues de droite, aux EPT relatifs aux postes de la Sécurité publique du Val-de-Ruz : nous avons perdu un mandat et, pourtant, nous ne les supprimons pas du budget. Aussi, la représentante du Centre acceptera l'amendement du PLR concernant l'arrêté n° 4, et réserve sa décision pour le reste du budget.

M. Alain Othenin-Girard, PVL : Nous tenons premièrement à remercier toutes les personnes qui travaillent à la bonne tenue des comptes et toutes les personnes engagées à l'élaboration de ce budget 2022.

Le groupe PVL malmène quelquefois le code déontologique de cette assemblée, même si, au bout du compte, les faits révèlent plutôt sa clairvoyance. Il va alors essayer, dans cette prise de parole, de garder le même discernement et y ajouter le doigté nécessaire.

Le groupe PVL – non représenté à la Commission financière, se trouvant, par la force des choses, en dehors de toutes les discussions de fond – prend très au sérieux sa tâche de représentant des citoyens, et s'est plongé dans ce budget avec grand intérêt et avec le professionnalisme d'amateurs éclairés.

En préambule, à la lecture de ce budget, on voit que l'on ne peut rien faire : il n'y a pratiquement aucune marge de manœuvre. On ne peut rien y faire quand il est demandé de maintenir le nombre d'EPT à un niveau raisonnable – la gauche se fâche, met en avant que les employés communaux sont sous pression. On ne peut rien y faire quand il est demandé de réduire les coûts et que l'on se rend compte que, malgré toute la bonne volonté de l'administration communale, il n'y a plus de gras à trancher. Et l'on ne peut rien faire sur les entrées d'argent à court terme, comme des entrées d'impôts dus à de nouveaux citoyens ou plus d'argent venu du Canton. On ne peut rien y faire, et c'est une situation absurde.

Situation absurde, car la population diminue d'année en année et, donc, les revenus en proportion. Les charges dues au personnel augmentent, elles, de 6 millions tous les 5 à 6 ans : 106 millions en 2012 et 118 millions pour 2022.

Situation absurde, car les villes, de façon générale, mettent de plus en plus de services à disposition des citoyens, mais personne n'est là pour les financer. Et ce phénomène se généralise, puisque d'autres grandes villes de Suisse ne présentent pas de meilleur budget que celui de la Métropole horlogère.

Situation absurde car, à ce rythme-là – et nous avons déjà soulevé la question l'an passé – nous nous demandions si la Ville de La Chaux-de-Fonds ne risquait pas d'être mise sous contrôle dans quelques années. Et à voir les prévisions présentées, cela pourrait déjà être le cas lors de la prochaine législature : excédent au bilan qui diminue, réserve de politique conjoncturelle qui diminue et réserve liée au patrimoine administratif qui diminue. Pas folichon, tout cela...

Situation absurde, car on a l'impression que cette vision se transforme en un destin inéluctable. On pourra toujours dire que c'est la faute du Canton, qui n'a pas redistribué l'argent des compensations pour les charges géotopographiques ou celles du MIH, tant attendu par la Ville.

Situation absurde, car on planifie 40 millions d'investissements, mais que ces dernières années, malgré toute la bonne volonté des services, on n'a pas franchi la barre des 20 millions prévus. Il y a sans doute trop de petits chantiers qui éparpillent les ressources humaines.

Situation absurde, car la Ville souhaite attirer de nouveaux citoyens, mais, dans la situation actuelle, c'est presque mission impossible : tant que les grands projets d'infrastructures pour faciliter l'accès à notre Métropole n'auront pas vu le jour, compenser notre déficit par l'arrivée de nouveaux contribuables est une pensée presque ubuesque. Essayons, en revanche, de retenir ceux qui sont encore là, pour que la situation n'empire pas en renforçant notre qualité d'accueil.

Situation absurde, car, dans une disposition telle que la nôtre, il faut surtout investir dans des projets qui présentent, à court terme, un retour sur investissement : le photovoltaïque, par exemple, ou un grand projet réunificateur ou rassembleur, comme aurait pu l'être un projet de centre sportif des Montagnes un peu plus ambitieux.

Situation absurde, car moins on en a et plus on en donne : en regardant le poste des subventions à des tiers, on constate que celles-ci n'ont pas tendance à diminuer, bien au contraire.

C'est donc dans ce cadre de situations absurdes que nous sommes réunis ce soir pour voter un budget. Il me semble que la conclusion sera identique à l'année précédente : ce n'est pas bien, mais on fait quand même. Le chiffre sous le trait à l'addition finale des comptes ne disparaît pas à la fin de chaque année pour repartir de zéro – comme pourraient le croire certaines personnes – mais se reporte bien sur les années suivantes.

Quelques questions encore :

- Comment, et à quelle échéance, le Conseil communal évalue-t-il les risques d'une mise sous contrôle de l'Etat ?

Et un petit point qui me perturbe :

- A l'ère du digital, ne pourrions-nous pas avoir une réflexion globale sur les imprimés et frais d'impression de la Ville, qui représentent globalement aujourd'hui plus d'un demi-million ? Une app à la place d'un flyer pour visiter un musée, par exemple.

Pour terminer, nous sommes convaincus que les Montagnes neuchâteloises, considérées comme un ensemble cohérent et solidaire, doivent, à terme, unir leurs forces, afin de réduire encore les charges, même si cela paraît compliqué. Un pauvre plus un autre pauvre ne donnent pas deux pauvres, mais seulement un à gérer. Et cela est loin d'être absurde.

Souhaite-t-on vraiment continuer à entretenir son clocher, sans se préoccuper de ce qui se passe autour ? Pense-t-on vraiment que c'est la bonne voie à suivre ? Pourquoi ne pas réfléchir davantage à des investissements en commun ? Car, par les temps qui courent, cette idée pourrait déployer ses effets à tous les niveaux, avec une ville Le Locle-Les Brenets qui n'est à peine qu'à 8 km de la nôtre, pour les infrastructures, du matériel et, pourquoi pas, des ressources humaines. Ce serait déjà un petit pas concret vers un futur horizon politique, qui contiendrait un éventuel projet de fusion.

Vous l'aurez compris, le groupe PVL, ce soir, est encore indécis quant à la suite à donner à ce budget 2022.

Mme Silvia Locatelli, PS : Disons-le d'emblée : le budget qui nous est présenté ce soir ne peut pleinement satisfaire le groupe socialiste. Car nous ne voyons évidemment pas de raisons particulières de nous réjouir d'une projection de résultat déficitaire de plus de 14 millions.

Mais au-delà de ce chiffre, ce que le groupe socialiste craint avant tout, c'est le risque encouru, à la fois par une appréhension erronée du contexte et par l'application de remèdes miracles, qui seraient, à coup sûr, pires que le mal auquel nous devons faire face. Permettez-moi de dresser le rapide tableau du contexte, des remèdes miracles et du mal, avant d'esquisser des pistes de solutions et les pièges à ne pas franchir.

Le contexte, c'est un résultat qui demeure tout de même en amélioration de 6 millions par rapport au budget 2021. Le contexte, ce sont somme toutes les années de diète intense, qui ont marqué une bonne partie de la dernière décennie, avec des conséquences qui auraient pu nous faire frôler un désastre à plusieurs niveaux. Les répliques sismiques de cette diète se font aujourd'hui sentir, car une administration dont les tâches se complexifient, pour lesquelles la pression se développe, mais dont les ressources se restreignent, est une administration sous haute tension. Le contexte, enfin,

c'est l'effort collectif, et l'histoire de cette foi que les habitant-e-s, les collaboratrices et collaborateurs, et les autorités communales, ensemble, ont eue, jusqu'ici, en cette ville. Jusqu'à parfois laisser de côté leurs divergences politiques.

Les remèdes miracles, ce sont ces propositions pétries de certitudes, mais aussi de bonnes intentions, qui consistent à ne voir dans la solution qu'une nouvelle série de restrictions budgétaires et de coupes, sans précisément tenir compte du passé et de ses conséquences. Une approche qui peut sembler binaire et consister à classer ce qui engendre des bénéfices comme acceptable, et ce qui n'en engendre pas de manière directe comme inutile ou superflu.

Mais comment évaluer ce qui rapporte ? Voici donc une vaste question. Est-ce que l'apport d'une prestation, d'une dépense ou d'une charge ne peut s'estimer qu'à l'aune des bénéfices monétaires qu'elle engendre ? Ou faut-il l'intégrer dans un contexte plus large, en évaluant l'apport que cette prestation, cette dépense ou cette charge amène en termes de qualité de vie et d'attractivité ? Cette question est un peu rhétorique, car en la posant, j'ai bien conscience d'y apporter une réponse. Mais tout de même. En n'appliquant pas les *ultima ratio*, un temps évoqués dans notre cité – ces mesures qui consistaient à entamer des réformes irréversibles et dommageables – nos autorités ont fait un choix : celui de ne pas abandonner notre identité et notre statut de ville au profit du dogme du budget équilibré. Celui également de garder ce qui fait de La Chaux-de-Fonds : La Chaux-de-Fonds.

Comment estimer réellement l'aura d'un match victorieux du HCC ? D'une exposition consacrée à Kiki Kogelnik ? De la médiatisation de la Trotteuse ou encore de l'afflux engendré par une soirée à Bikini ? Est-ce que notre ville, ce n'est pas tout cela à la fois ?

Pour parvenir à combler les 14 millions qui nous séparent de l'équilibre en actionnant uniquement le levier des économies, c'est l'ensemble des institutions muséales et les bibliothèques de la Ville que la Ville devrait fermer. Sans pour autant engendrer de réels bénéfices, puisque nombre des œuvres sont inaliénables. Ce n'est pas imaginable. Alors, quoi ? Faire des choix parmi ceux-ci ? Mais nous amputer d'une partie de cette identité ne revient-il pas à se perdre ? Et au final, pour gagner quoi ? Une situation pratiquement similaire à celle que nous vivons aujourd'hui en termes de déficit, avec un poil de frustration en plus et des effets irréversibles à la clé ?

Un remède inefficace et qui ne tient pas compte du mal. Car quel est ce mal ? Ce n'est pas le manque d'efforts. Ce n'est pas une administration prétendument pléthorique. Ce n'est pas l'outrecuidance de conserver les

lieux de vie en vie. Le mal, ce sont nos recettes. Qui, inexorablement, n'ont cessé de baisser, à coup de réformes imposées et de pertes d'habitants.

Lors de la dernière législature, le PLR a martelé ô combien il était important de développer un concept de domiciliation. Il avait raison. Et nous soutenons le développement de cette vision au niveau communal. Mais pour relever ce défi, notre Ville doit pouvoir offrir quelque chose : une qualité de vie, un dynamisme. Malgré les difficultés, c'est sur ces axes que le Conseil communal a décidé de s'engager, car il semble croire – comme nous – que c'est une partie de la solution. C'est pour cela que nous saluons la volonté intelligente de continuer à investir.

Une autre partie de la solution ne dépend pas que de notre propre volonté. Elle est fonction de la prise de conscience, au niveau cantonal, que notre cité assume des charges inhérentes à sa propre existence. Que ce soit la reconnaissance digne du rayonnement de certaines prestations délivrées – comme, par exemple, à travers le MIH, le DAV ou la culture non institutionnelle – ou que ce soit la reconnaissance des charges géotopographiques, il est venu le temps d'ouvrir les yeux et de permettre à notre cité de sortir de l'eau. Nous avons besoin du Canton, pour cela. Le Parlement a donné un signal positif, mais le chemin demeure long, et nous en appelons à l'exécutif cantonal, pour qu'avec nous, il fasse partie de la solution et non du problème.

Que l'on parle de géotopographie ou d'attractivité, nos formations politiques ont pu démontrer ces derniers mois qu'elles étaient capables de s'unir, pour mener de front des combats pour l'avenir de notre ville. Cette union porte ses fruits. Aujourd'hui, la population cantonale nous a donné un signal éclatant, comme cette confirmation, par le vote sur la H18, de doter La Chaux-de-Fonds de voies de communication qui lui permettront à la fois de rendre la ville plus respirable et plus accessible. Nous avons la responsabilité de nous montrer à la hauteur de ce signal et non pas de nous perdre. Nous avons la responsabilité de nous interroger sur l'image que nous souhaitons donner : celle, superficielle – car pas si réelle – d'une ville qui se déchire ou celle d'une ville qui cherche des solutions ?

Aujourd'hui, deux formations politiques déposent, sur la table du Conseil général, des propositions qui, d'une part, visent la réduction de postes et, d'autre part, demandent des comptes. Soit. Le groupe socialiste, aussi, a ses interrogations. Il s'interroge, par exemple, sur les raisons qui font qu'une série de postes dans la commune semblent être si peu attractifs, que l'on n'arrive pas à recruter. Il s'interroge sur le fait que, depuis des années – comme le reste de la gauche – il demande à ce que tout le système salarial de la fonction publique soit revu pour le rendre plus cohérent. Ce soir, il se joint au POP pour déposer un postulat en ce sens. Mais ce qu'il ne fait pas,

c'est mettre dans la balance l'acceptation d'un budget nécessaire, et dont l'absence ne résoudrait en rien le problème auquel nous devons faire face.

Que les demandes qui sont déposées aujourd'hui par la droite proviennent d'interrogations légitimes, nous le comprenons. Mais comment être cohérents si nous décidons déjà aujourd'hui de supprimer deux postes dans un service qui fait précisément l'objet d'un audit ? Quant à la demande d'un audit général, il semble rebondir sur la surmédiatisation des études qui sont menées dans différents services.

L'existence de problèmes, nous ne la nions pas. Pour nous, l'origine peut être liée tant au management qu'à la pression mise sur une commune exsangue. Mais le fait que des audits existent démontre précisément qu'un problème a été détecté et qu'une analyse est mise en œuvre pour le solutionner. La droite, si proche de l'économie, devrait le savoir : les audits sont monnaie courante dans une entreprise. Mais ce n'est pas parce que certains pans posent problème que tout l'édifice est à jeter. La commune est un immense bateau : mettre en place un audit tel qu'il est demandé est démesuré et irréaliste.

Nous étions sur les listes pour représenter la population et avons été élus avec la responsabilité de faire des choix, mais aussi d'exercer une haute surveillance. Nous avons des commissions et des commissaires pour veiller à cela de manière précise. Et si un problème précis est détecté, nous disposons des outils pour demander l'action. Il faut juste oser le faire sans avoir besoin de créer une polémique. Par contre, peut-être pourrions-nous associer tous les groupes à ces réflexions.

Aujourd'hui, de nombreux et de nombreuses élu-e-s devront faire un choix : celui de l'image que nous voulons donner et de la saveur réelle d'une pseudo-victoire qui consiste à priver notre Ville de budget. Nous sommes face à un vote à majorité qualifiée : un *oui* égale un *oui*, un *non* égale un *non*, une *abstention* égale un *non*. Si, ce soir, nous nous retrouvons sans budget, par jusqu'au-boutisme et manque de confiance, les premières victimes seront la Ville, son administration et ses habitants. Et les conséquences sur notre crédibilité se feront sentir sur le long terme. Je n'ose pas croire en ce scénario, et en appelle au bon sens et à la collaboration.

Le groupe socialiste acceptera le budget et il vous appelle à en faire de même. Par ailleurs, il remercie l'ensemble du Conseil communal, mais aussi tout le personnel, pour leur engagement quotidien.

M. Julien Gressot, POP : Le POP a pris connaissance du budget 2022 et remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à son élaboration.

Quatorze millions de déficit avec un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de 1,9 million : les chiffres ont de quoi donner le vertige. Pourtant, le POP estime que c'est le moins mauvais budget qu'il était possible d'élaborer actuellement. Nous en trouvons une analyse fine dans les premières pages du budget – comme évoqué, d'ailleurs, par le représentant des Vert-e-s – une analyse qui démontre que nous souffrons d'un déficit structurel de ressources et non pas de charges.

La Chaux-de-Fonds et l'une des communes qui crée le plus de richesses dans le canton de Neuchâtel. Le canton de Neuchâtel est l'un des cantons qui crée le plus de richesses en Suisse. La Suisse est l'un des pays les plus riches au monde. Conclusion logique : La Chaux-de-Fonds est l'une des villes les plus riches du monde. Et pourtant non. Absolument pas.

Les richesses que nous produisons profitent à d'autres. De même, au sein du canton, les Villes subissent de plein fouet ces inégalités. Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds se trouvent dans des situations intenable. Les charges de centre ne sont pas reconnues suffisamment. Or, elles profitent à toutes et à tous.

Nous avons entendu dire que les campagnes subissaient les politiques des villes. Or, c'est bien l'inverse qui se produit : les communes plus petites, sans charges de centre, créatrices de très peu d'emplois, peuvent jouer la carte de la sous-enchère fiscale en profitant des infrastructures et des emplois des centres.

Nous pourrions gesticuler autant que nous voudrions ici ce soir et faire des déclarations péremptoires, nous ne parviendrions pas à améliorer notre situation sans que des changements ne surviennent au niveau de la répartition des richesses : d'un juste retour de la géotopographie, de la reconnaissance réelle des centres, d'investissements cantonaux et fédéraux fixateurs de ressources, de la reconnaissance de nos institutions culturelles par le Canton, d'une modification de la taxation des frontaliers, comme vient de le faire le Tessin. Et, enfin, que la fiscalité ne se fasse plus uniquement sur le lieu de résidence, mais tienne compte également du lieu de travail. Nous le constatons dans cette liste, rien – ou presque – ne relève de compétences communales. Ou alors de manière subsidiaire. Notre marge de manœuvre est donc très limitée.

Nous ne sommes cependant pas fatalistes et ne pouvons croire que ces facteurs ne se résolvent. C'est pour cette raison qu'il faut, en attendant, avoir une politique raisonnée, mais suffisamment ambitieuse, pour inverser la dynamique actuelle. C'est pour cela – et parce que nous croyons à notre capacité de nous relever, que nous croyons en cette ville, que nous croyons en sa population, que nous croyons que la justice triomphera – qu'il faut, une

fois pour toutes, en finir avec l'austérité. Austérité qui a fait plonger notre ville et dont nous voulons sortir.

C'est dans cet esprit que le POP acceptera le budget 2022, sans modifications, car il constitue un premier pas nécessaire. Un premier pas qui doit en appeler d'autres. En effet, bien que nous acceptions ce budget, un certain nombre d'éléments ne nous satisfont pas et démontrent que l'austérité est encore bien présente.

Commençons par le personnel communal, que nous remercions vivement pour son engagement sans faille, effectué dans des conditions bien difficiles. Si nous saluons le geste qui est fait dans ce budget, il est insuffisant à nos yeux. En effet, le personnel a été particulièrement touché par la politique d'austérité : le nombre de départs, d'arrêts maladie, et les difficultés de recrutement en témoignent. Nous y reviendrons avec le postulat que nous avons déposé.

Concernant la politique d'investissement, elle nous convient, et nous sommes satisfaits de la voir évoluer de la sorte. Nous apprécions, au passage, les réaménagements de nos rues, qui laissent plus de place aux usagers non motorisés. C'est vers cela que la Ville doit tendre, désormais. Cependant, la politique d'investissement doit se poursuivre sur la durée pour être fructueuse. Rappelons également qu'investir nécessite du personnel : inutile de voter des crédits si personne ne peut les mettre en place.

Les subventions culturelles et sportives ont particulièrement occupé le POP. Nous soutenons les légères augmentations pour certaines institutions, bien que trop modérées à notre goût. Rappelons que, depuis le budget 2015 révisé, les coupes ont atteint 17 % dans le domaine des subventions. Nous ne sommes pas revenus à la situation antérieure. Notre ville a des atouts à faire valoir, atouts reconnus mondialement. La Ville fait au mieux avec ses moyens, nous en sommes bien conscients, mais il faudra davantage pour franchir l'écueil.

Rappelons le slogan choisi par notre Ville dans le cadre des accords de positionnement stratégique : « La Chaux-de-Fonds, espaces de liberté et de création ». La culture est au centre de ce slogan, culture qui a été, de plus, fortement touchée par la pandémie. Il faut avoir les moyens de nos ambitions. Cela d'autant plus dans la perspective de devenir une capitale culturelle. Nous encourageons le Conseil communal à réévaluer cet aspect pour les années à venir, et le POP reviendra sur ces questions en Commission financière.

Vous l'aurez compris, le POP accepte donc ce budget, mais de manière critique. Ce budget 2022 est une étape nécessaire pour se donner une chance de surmonter nos difficultés. Cela ne sera ni simple, ni rapide, mais

le cap désormais donné nous permet d'envisager une issue favorable, contrairement à la politique d'austérité. Ce cap doit demeurer durable.

Finalement, revenons sur ce qui s'est passé la semaine dernière au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a été désavoué à l'unanimité par le Parlement sur les questions de répartition des surcharges d'altitude. Ceci, grâce à un travail collectif. Personne n'est satisfait de la situation actuelle de la Ville, mais prenons garde de ne pas nous tromper de cible.

A cet égard, si, comme nous l'avons entendu ce soir, certains groupes veulent jouer avec le feu sur des points de détail et renouer avec l'austérité, libre à eux. Les dégâts seront conséquents et durables, ils en assumeront la responsabilité. Le POP n'entrera pas dans ce jeu de dupes et refusera toutes les propositions allant dans ce sens. Nous attendons toujours les grandes propositions de la droite pour arriver à un budget à l'équilibre. Nous entendons depuis longtemps le discours qui a été tenu ce soir, mais des propositions : jamais.

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Pour l'autorité, l'exercice du budget est un acte fort, un acte politique, mais aussi – et surtout – un acte responsable. Le budget est un exercice, parce qu'il n'est que le reflet d'une réalité espérée ou crainte, que l'interprétation d'une volonté.

La volonté du Conseil communal se veut être pragmatique, raisonnée, parcimonieuse, mais résolument optimiste. Il est évident que nous aimerions présenter ce budget avec des interrogations existentielles, comme cela se pratique dans certaines communes nanties de notre canton, quant à savoir où thésauriser pour éviter d'être trop solidaire ou s'il est opportun de baisser encore une fiscalité qui est indécente en regard d'autres réalités communales.

Ce canton est un espace, mais un espace aux réalités nuancées. Coluche persifflait dans un temps où le *politiquement correct* était moins castrateur : « Salauds de pauvres ! » Provocation insupportable à nos oreilles d'aujourd'hui, mais soyons clairs : oui, malheureusement pour le budget, la Ville de La Chaux-de-Fonds est une ville populaire. Et alors ? Est-ce parce que la moyenne contributive fiscale est en dessous de celle du Canton ou très loin des communes les plus riches, que nous devons renoncer à être et demeurer une ville, une ville dans toute son urbanité, dans son ambition, dans son attractivité, dans sa responsabilité sociétale ?

La Chaux-de-Fonds est – et doit demeurer – la Métropole horlogère, même avec un budget déficitaire. Notre richesse, c'est la multiculturalité. Notre richesse, c'est l'altérité, c'est le fait de ne rien avoir à perdre d'autre que notre ambition, notre volonté, notre détermination et notre responsabilité de faire

que demain nos enfants vivent dans une ville, une vraie ville, et non dans un quartier dortoir en périphérie d'une centralité enviée. Notre ambition, mais également notre responsabilité, c'est que demain, la Métropole horlogère ne soit pas la Saint-Denis d'un 9-3 du plateau suisse.

Le Conseil communal est déterminé : il l'a montré dans son programme de législature que vous avez unanimement approuvé. Oser aujourd'hui, c'est construire demain. Mais sans outrance, sans un optimisme dépensier aveugle, mais avec respect de nos citoyens, avec respect des employés qui, chaque jour, permettent à notre ville de vivre et, je dirais même, de bien vivre.

Si nous avions la même surface financière fiscale que la moyenne cantonale, nous vous produirions un budget bénéficiaire de presque 3 millions. Si nous avions le revenu par habitant identique à celui de la Grande Béroche, ce serait plus de 30 millions de bénéfices que nous aurions à gérer dans notre budget – soit près de 30 points d'impôts – ce qui nous ramènerait, pour être à l'équilibre, à 45 points, ce qui ferait de notre commune la plus attractive de tout le canton. Notre problème n'est pas dans la gestion des charges, mais dans le défaut structurel des recettes.

Nous sommes les « salauds de pauvres » de ce canton, mais nous sommes pourtant le poumon industriel de celui-ci, le cœur du PIB de cet Etat de Neuchâtel, qui peine à comprendre qu'à 1'000 mètres, il y a de la neige, et qu'investir dans la prison de la Promenade ou dans un centre d'archives n'a pas les mêmes retombées que dans un campus HES, un cluster Microcity ou dans de nouvelles aulas académiques.

Face à cette réalité, le Conseil communal vous propose un budget déficitaire, certes, mais réaliste. Réaliste par rapport à nos moyens, à nos perspectives, mais aussi en regard de nos responsabilités. Le problème, ce n'est pas tant les charges, mais bien les recettes. Les charges sont maîtrisées. Vouloir racler l'os jusqu'à le rendre blanc ne ferait que casser déjà la dynamique de reprise qui se fait sentir. Ce serait enlever le goutte-à-goutte du convalescent, le précipitant dans une lente agonie. Couper ici ou là les rares fils qui vous sembleraient inutiles ou luxueux ne serait que tirer celui qui ferait filer toutes les mailles. Si certaines et certains veulent s'amuser à faire de notre ville une guenille sans âme et sans perspectives, qu'ils tirent, s'amuse et se complaisent à défaire ce que des générations ont patiemment tissé. Aux générations futures, le Conseil communal veut donner une perspective qui demande, certes, des compromissions budgétaires. Mais si la perspective pour les jeunes chaux-de-fonniers est d'être des banlieusards de la richesse helvétique, alors coupez, tranchez. Mais n'oubliez pas : un fil coupé, c'est tout le tissu qui s'affaiblit.

Non, notre souci n'est pas dans les charges – même si nous y prêtons un œil attentif et critique – mais bien dans les recettes affaiblies par une réforme fiscale qui n'a pas été compensée, contrairement aux promesses du Château, par une compensation des charges géotopographiques contestée, au-delà d'une évidence qui encombre aujourd'hui même nos trottoirs, et d'une sous-évaluation de ce qu'une ville comme La Chaux-de-Fonds – mais c'est aussi le cas pour Neuchâtel ou Le Locle – apporte à l'ensemble du canton en termes de services, d'attractivité et de richesses induites.

Le budget est un exercice, mais c'est aussi un acte politique et un acte symbolique. Après des années de restrictions, La Chaux-de-Fonds est exsangue. Couper ici ou là, c'est l'amener à l'agonie, alors qu'au contraire, elle montre des signes positifs, qu'un nouvel élan est amorcé, que de nouvelles perspectives se dessinent.

Ergoter sur le budget fait partie du jeu politique, et heureusement qu'un budget peut – et doit – susciter des interrogations, des questions, des débats. Mais de grâce, aujourd'hui soyez responsables. Certes, on pourra toujours un peu mieux faire : un peu, mais un peu seulement, et insignifiquement en regard de l'enjeu réel. Le Conseil communal a fait, en son âme et conscience, un travail de détail, parcimonieux, mais responsable, notamment en rompant avec un sacrifice indûment imposé à la fonction publique, car nous sommes convaincus que la richesse d'une collectivité – comme d'une entreprise – réside dans la motivation et les compétences de ses employés.

Toutes les lignes des charges ont été passées au peigne fin et repassées une fois encore au crible par la Commission financière. Le budget, certes déficitaire, est le résultat d'un consensus, d'une vision à la fois raisonnable et optimiste. Refuser ce soir le budget ou s'abstenir sera un acte fort dans l'instant, mais destructeur dans le temps. Ce soir, la Métropole horlogère est face à une réalité institutionnelle qui n'est pas celle qui devrait prévaloir dans l'altérité cantonale, mais qui n'en demeure pas moins la réalité.

Ce soir, vous êtes seuls en votre âme et conscience, seuls dans votre choix d'accepter ou de refuser, mais seuls face à une ville qui veut vivre et croire en son avenir. Nous n'avons qu'un mot de conclusion : soyez responsables.

PAUSE DE 20 MINUTES

**DISCUSSION DE DÉTAIL
BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS
TRAITEMENT DES QUESTIONS ET INTERPELLATIONS**

Administration générale

M. Alexandre Houlmann, président : Nous avons une interpellation concernant l’affichage, une question concernant le secret des commissions et une interpellation sur les cyberattaques. La parole est aux interpellateurs.

Interpellation du groupe socialiste : « Affichage sauvage : quid du respect du règlement ? »

Mme Monique Gagnebin, PS : Le texte de l’interpellation semble suffisamment clair, et il ne m’apparaît pas très utile de me lancer dans un développement extrême. Il s’agit juste de relever une inquiétude et un questionnement.

En effet, depuis que le vote par correspondance a été introduit, la période de l’affichage sauvage a été largement augmentée. Notre parti, comme les autres, a contribué à cela. Toutefois, avec l’évolution de notre temps, nous avons aussi tenté de le faire en gardant une attitude mesurée et en utilisant des supports respectueux, qui ne dégradent pas les biens publics.

Comme d’autres, nous nous sommes parfois vu retirer des affiches, car le SDP estimait que c’était trop proche de la signalisation. Parfois, c’était discutable, mais nous n’avons pas rechigné et, comme la plupart des partis, nous avons aussi organisé l’enlèvement de ces affiches une fois le scrutin terminé.

Les votations du 28 novembre ont donné lieu à tous les excès en termes d’affichage. Les millions de l’auteur de l’initiative sur la justice ont été dépensés pour inonder le paysage, mais pas pour le nettoyer après coup. Et les opposants à la H18 ont collé sur toutes les façades de la ville des affiches qui résistent encore au vu du support utilisé. Ce dernier cas nous interpelle et nous semble étonnamment contraire aux valeurs sur lesquelles s’appuyait une grande partie des opposants pour fustiger le projet.

Dans tous les cas, ce que nous nous demandons, c’est si tout le monde est mis sur un pied d’égalité en matière d’application du règlement sur l’affichage, et si les responsables seront bien mis à contribution pour l’enlèvement.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Effectivement, l’art. 18 du règlement

dont il est question dit « ¹Est sauvage l’affichage effectué : a) en violation du présent règlement ou, b) au moyen de colle résistante appliquée directement sur une construction ou une installation. » et « ²L’affichage sauvage peut être éliminé. Les responsables en assument les frais d’élimination. » C’est à cela que vous faisiez référence.

Ainsi, même si nous ne l’avons encore jamais appliqué – en tout cas d’après les recherches que les services ont faites – il est possible de facturer les frais d’élimination aux responsables d’un tel affichage sauvage.

Il faut dire que, jusqu’à aujourd’hui, les partis politiques ou les comités de campagne ont joué le jeu, mis à part, parfois – vous l’avez évoqué – quelques affiches posées dans les intersections ou à des endroits dangereux, démontées, en général, par la Sécurité publique.

Jusqu’ici, il n’y a donc pas eu lieu de facturer à tel ou tel comité ou parti un affichage excessif qui sort du cadre – relativement tolérant, disons-le – qui était appliqué, d’autant plus, lorsqu’il s’agissait de campagnes politiques en vertu du principe de liberté d’expression. Une tolérance liée aussi au fait que le temps passé à éliminer ces affichages était, jusqu’ici, relativement restreint. Soulignons d’ailleurs que cette pratique est soutenue par le Canton, qui ne considère pas l’affichage politique comme les réclames routières soumises à autorisation. Tout au plus, le Service des ponts et chaussées a établi une directive déterminant où cet affichage est interdit, selon les principes de la sécurité routière. C’est à ces principes que nous nous référons.

Nous partageons, d’une certaine manière, les inquiétudes du groupe socialiste et nous pourrions, à l’avenir, déployer une politique plus restrictive en fonction de l’évolution constatée des pratiques, si les constats que vous évoquez et ce que l’on a vu sur le terrain se répétaient.

Enfin, du point de vue de la Sécurité publique – qui a supprimé, lors de la dernière campagne, une vingtaine d’affiches posées notamment à la gare sur les piliers du couvert – on en est resté à une proportion relativement proche de ce qui précédait. Cependant – ce que vous évoquez en partie – nous n’intervenons pas aujourd’hui sur les affiches collées sur des propriétés privées : ceci reste du ressort du propriétaire, qui doit faire le nécessaire pour les retirer et porter plainte pour dommage à la propriété, notamment si la colle dégrade les façades.

Nous resterons donc attentifs – peut-être plus que jamais – à ce qu’il n’y ait pas de débordements à l’avenir et, cas échéant, nous actionnerons l’art. 18 du règlement que vous avez évoqué, afin que les avis des uns et des autres puissent s’exprimer dans un cadre respectueux du débat démocratique, notamment de l’espace public.

J'espère avoir ainsi répondu à vos interrogations. Nous partageons vos inquiétudes et resterons attentifs à l'application du règlement si cela s'avère nécessaire.

En réponse au président, M. Alexandre Houlmann, s'enquérant du degré de satisfaction de l'interpellatrice quant à la réponse du Conseil communal, **Mme Monique Gagnebin** se déclare satisfaite.

Question du groupe des Vert-e-s : Le secret au sein des commissions

Nous posons la question au Conseil Communal : ne faut-il pas permettre qu'un-e commissaire d'une commission puisse parler à des élu-e-s de son parti ?

Le secret au sein d'une commission, qui est rappelé régulièrement, ne tient plus. En effet, un-e commissaire absent-e peut se faire remplacer par un-e autre élu-e de son parti, donc cette dernière ou ce dernier sera à moitié au courant des secrets de ladite commission. D'autre part, à quoi cela sert-il d'avoir des commissaires qui prennent position lors de votes dans une commission sans avoir pu en discuter au sein de leur groupe, puisqu'observant ce fameux secret. D'autant plus qu'il n'est pas rare que leur position ne soit pas du tout suivie par leur groupe !

Pour Les Vert-e-s : Christian Piguet

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : J'imagine que la question était claire. Il ne s'agit pas d'interdire à un commissaire de parler, mais vraiment de rappeler le cadre. Un cadre important, voire essentiel, suivant les situations.

Le secret de fonction porte essentiellement sur les contenus des supports, sur les décisions évidemment confidentielles qui peuvent se prendre dans les commissions, et aussi pour éviter toute diffusion de procès-verbaux. Et, finalement, ce qui est le plus important dans le cadre cantonal, c'est que les déclarations des personnes – et c'est là le corps du secret de fonction – soient protégées.

La question se pose donc tant au niveau cantonal – auquel se réfère notre règlement – qu'au niveau de la Ville, surtout, vis-à-vis des questions que vous évoquez, des autres députés et conseillers généraux. De ce point de vue, je vous rappelle que le secret de fonction peut être levé à l'unanimité des membres présents. Pour notre Ville, l'art. 138 dit que le secret de fonction s'applique « sauf décision contraire (...) ».

Il s'agit donc de faire bon usage de ce secret de fonction et peut-être d'anticiper davantage – c'est là que je vois où porte essentiellement votre question – afin de faire preuve de plus de pragmatisme à l'avenir, et que la question soit posée à l'issue d'une commission, si l'on souhaite pouvoir

partager certains éléments avec l'entier du groupe. Mais c'est vraiment cet élément-là qui est essentiel, pour ne pas diffuser des documents confidentiels, mais aussi pour permettre le libre usage de la parole. C'est cela qui est aussi important : que les opinions ne soient pas bridées au sein des commissions et que, finalement, les propos des uns et des autres ne se retrouvent pas sur la place publique. C'est vraiment cet usage que protège le secret de fonction.

Ainsi, à l'avenir, merci d'évoquer peut-être ces questions au terme des commissions si vous souhaitez pouvoir les partager avec les autres membres du Conseil général, par exemple.

Interpellation au sujet des cyberattaques de collectivités publiques

Suite aux cyberattaques survenues récemment à Rolle, à Montreux, chez des PME et au SECO, nous aimerions savoir ce que le Conseil communal a prévu comme mesures préventives d'une éventuelle attaque des données informatiques de la Ville et de ses habitant-e-s. Compte tenu des risques existants pour l'économie avec la numérisation croissante des données et les graves conséquences encourues pour les finances publiques d'une part, et la réputation des collectivités publiques d'autre part, il apparaît que les technicien-ne-s ne peuvent être seul-e-s à organiser la prévention. Les politicien-ne-s doivent être en mesure de définir les mesures préventives, la responsabilité, et de dire qui paie – investit ! – pour la sécurité de la Ville et de ses habitant-e-s.

Les questions suivantes doivent aussi être débattues :

- Quelle est la quantité de données stockées sur le cloud ?
- Sécurité des données stratégiques ? Sont-elles stockées sur le cloud ?
- Politique de sécurité des systèmes informatiques (SIEN) ? Se cacher derrière le fait que tout l'informatique a été délégué au SIEN traduit une certaine naïveté, un manque de sérieux et ouvre la porte à un bricolage inadmissible.
- Information des collaborateurs et collaboratrices de la Ville : risque de négligence ? Limitation des accès aux seules personnes concernées ? Comment les bonnes pratiques en matière d'informatique sont-elles diffusées aux employé-e-s de la Ville ?
- Quelle est l'articulation de fonctionnement entre la Commune et le Canton via le SIEN ?
- Le Conseil communal (et/ou le SIEN) en cas de cyberattaque a-t-il mis en place une procédure d'annonce ? Centre national de cybersécurité ? Si une demande de rançonnement devait survenir, quelle en serait la procédure ?
- Le Conseil communal compte-t-il écrire au Conseil fédéral pour demander que des investissements importants soient réalisés pour améliorer la cybersécurité en Suisse ?

Pour les Vert-e-s : Jean-Jacques Tritten

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s : L'esprit de cette interpellation est surtout une question d'inquiétude, compte tenu des cyberattaques qui se multiplient – la presse nous en fait témoins toutes les semaines. L'idée est quand même de voir dans quelle mesure des moyens préventifs sont mis en place. Compte tenu des risques existants pour l'économie – avec la numérisation croissante des données – et des conséquences encourues pour les finances publiques, il s'agit de savoir quelles mesures sont mises en place en bonne partie par les exécutifs politiques des collectivités. Je pense que je vais vous faire grâce de la lecture des questions détaillées.

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Je voulais de toute façon reprendre vos questions pour y apporter une réponse à chaque fois. Cela évitera donc une redondance.

En introduction, il est vraiment important de rappeler que les spécialistes de la sécurité informatique estiment qu'il n'est pas opportun de communiquer publiquement sur les questions de sécurité informatique – notamment les mesures de sécurité mises en œuvre – ce qui pourrait favoriser le *hacking*. Mais je vais tout de même répondre en partie à vos questions, j'espère à satisfaction.

- *Quelle est la quantité des données stockées sur le cloud ?*

Que ce soit très clair : la grande majorité des données de La Chaux-de-Fonds, soit des tétra- méga- giga- – des quantités quand même assez astronomiques de bits – est hébergée dans les centres de données de l'Entité neuchâteloise informatique – qui a plusieurs *data centers* – et non pas sur des *clouds*. Un de ces *data centers* se trouve d'ailleurs à La Chaux-de-Fonds. Cependant, quelques services de la Ville hébergent des données dans des infrastructures de partenaires externes, comme, par exemple, la solution de vente de la Billetterie ou la solution d'emprunt de livres de la Bibliothèque de la Ville, mais ce ne sont *a priori* pas des données sensibles.

- *Sécurité des données stratégiques ? Sont-elles stockées sur le cloud ?*

A notre connaissance, toutes les données sensibles de la Ville sont hébergées dans les infrastructures de l'Entité informatique neuchâteloise et non dans un *cloud* externalisé dans quelque lieu exotique.

Je lis la question qui suit avec un peu de malice quand même... : *Politique de sécurité des systèmes informatiques (SIEN) ? Se cacher derrière le fait que toute l'informatique a été déléguée au SIEN traduit une certaine naïveté, un manque de sérieux, et ouvre la porte à un bricolage inadmissible.*

Bien. Nous vous remercions pour cette appréciation de la politique informatique de la Ville, qui a toujours estimé qu'être seul et petit est une faiblesse, comme l'ont d'ailleurs démontré les dispositifs des communes vaudoises.

La Ville de La Chaux-de-Fonds est à la base de la création de l'Entité informatique neuchâteloise après la fusion de son service (le SIC) avec celui de l'Etat en 2008. Ce choix politique permet de garantir l'harmonisation de l'informatique à l'échelle globale du canton. Le fait de disposer aujourd'hui d'une entité informatique qui réunit toutes les communes – à l'exception partielle du Locle – le Canton et des institutions paraétatiques permet de disposer d'une masse critique suffisante pour avoir les ressources nécessaires, tant en qualité qu'en quantité, pour avoir une politique de sécurité crédible. D'ailleurs, le SIEN essuie chaque jour de très nombreuses attaques qui sont repoussées, démontrant que le dispositif, peut-être pas infaillible, certes, n'en demeure pas moins solide. La sécurité est l'affaire de tous et le risque zéro n'existe pas. La faille est souvent humaine et chaque utilisateur doit en être conscient. C'est pourquoi une campagne de sensibilisation et de tests en rapport avec le *phishing* devrait prochainement être mise en œuvre. Toutefois, je n'irai évidemment pas plus dans le détail.

D'autre part, des tests d'intrusion effectués par des acteurs externes, mais mandatés par le SIEN, sont effectués extrêmement régulièrement pour tester la solidité et la robustesse des systèmes.

- Information des collaborateurs et collaboratrices de la Ville : risque de négligence ? Limitation des accès aux seules personnes concernées ? Comment les bonnes pratiques en matière d'informatique sont-elles diffusées aux employé-e-s de la Ville ?

Je viens de répondre en partie sur les actions qui vont être menées, mais selon la politique de gestion des droits d'accès aux solutions informatiques, une limitation des accès aux seules personnes concernées est déjà systématiquement pratiquée. Les accès sont accordés uniquement sous la responsabilité des cadres compétents de l'administration, dans le métier ou domaine d'application de ces solutions.

Nous devons cependant encore et toujours soigner la formation des collaborateurs à la détection des mails de *phishing*. Comme je le disais, une campagne va bientôt être lancée.

- Quelle est l'articulation de fonctionnement entre la commune et le Canton via le SIEN ?

La Commune de La Chaux-de-Fonds est un partenaire privilégié de l'Etat en matière informatique. Une convention de collaboration fixe le périmètre de la

collaboration. Des séances hebdomadaires de coordination assurent le suivi permanent des projets informatiques.

Concernant la gouvernance de l'informatique au niveau cantonal, il existe un organe de gouvernance regroupant des représentants du Canton, des communes, de la santé et des écoles, auquel participe un représentant de la Ville.

- Le Conseil communal (et/ou le SIEN), en cas de cyberattaque, a-t-il mis en place une procédure d'annonce ? Centre national de cybersécurité ? Si une demande de rançonnage devait survenir, quelle en serait la procédure ?

Il existe au sein du SIEN une procédure d'annonce au centre national de cybersécurité en cas de cyberattaque. Cela a d'ailleurs été le cas très récemment, mais je n'en dirai pas plus. Concernant les demandes de rançon, charge aux autorités compétentes et concernées de se positionner le cas échéant. Cela n'a pas encore été le cas jusqu'à ce jour. A noter que les spécialistes du domaine recommandent toujours de ne pas payer. Mais nous l'avons lu aujourd'hui dans la presse, les éditions Slatkine ont cédé.

- Le Conseil communal compte-t-il écrire au Conseil fédéral pour demander que des investissements importants soient réalisés pour améliorer la cybersécurité en Suisse ?

Non. La Confédération est déjà pleinement consciente des risques, bien plus que nous, d'ailleurs. A notre tour, ne soyons pas naïfs, ni présomptueux, mais soyons humbles et prudents.

En conclusion, nous prenons la question de la sécurité avec sérieux. Sans que je puisse vous en dire plus à ce stade, une campagne « DiagnoPhish » – soit une information aux détenteurs d'une adresse mail de la Ville – et ensuite des tests de *phishing* sont également envisagés prochainement, de même que de procéder à des tests d'intrusion, comme cela est le cas régulièrement. Je n'en dirai pas plus, mais c'est un dossier que nous suivons quand même de près, car nous sommes tout aussi inquiets que vous. Et tout en étant béotiens, il est vrai que cela donne quelquefois quand même quelques sueurs froides. J'espère avoir répondu à vos nombreuses questions.

En réponse au président, M. Alexandre Houlmann, s'enquérant du degré de satisfaction de l'interpellateur quant à la réponse du Conseil communal, **M. Jean-Jacques Tritten** se déclare satisfait.

Immeubles

La parole n'est pas demandée.

Actions sociales

La parole n'est pas demandée.

Instruction publique

430 – Ecole obligatoire – direction et administration

M. Cédric Haldimann, Si nous comparons les charges de personnel du compte 430, pour la direction et l'administration, avec les charges de personnel des comptes 435, 440 et 445, pour les enseignants des cycles 1, 2 et 3, nous arrivons à un ratio de 10 %, un dixième.

- Ce ratio, en termes de charges de personnel, est-il identique au ratio des EPT ? Soit un poste de direction et administration pour 10 postes d'enseignants ?
- En comparaison aux autres cercles scolaires cantonaux, sommes-nous dans la moyenne ?
- Sur quelle base les postes de direction et administration se définissent-ils ?
- Quelle latitude les communes ont-elles dans cette définition de postes ?

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Effectivement, le ratio entre les charges de personnel enseignant et la direction et l'administration est d'environ 1 à 10 – 8,57 % – avec un coût d'ailleurs légèrement inférieur pour les coûts relatifs à l'administration et à la direction, où le rapport, en termes d'EPT, est de 9,5 %. Mais l'un et l'autre sont assez proches.

Les comparaisons entre cercles sur ce ratio sont difficiles, car les postes et l'encadrement sont organisés de manière très différente. Par ailleurs, au niveau cantonal, le ratio se calcule – en tout cas jusqu'ici – par rapport au nombre d'élèves et non par rapport aux EPT d'enseignants.

Sans entrer dans le détail – je vais aller à l'essentiel, mais nous pouvons y revenir volontiers à l'occasion, lors d'une sous-commission des comptes – pour bien comprendre les difficultés de comparaison, à l'EOCF, par exemple, le poste *administration* comprend :

- les chauffeurs de bus scolaires – ce qui n'est pas forcément le cas partout,
- les préparateurs – dans d'autres cercles ce sont les enseignants qui ont des décharges, comme à l'éorén,
- les bibliothécaires du centre de documentation,
- un soigneur au zoo à 20 % – nous sommes plus dans les détails,
- et un stagiaire MPC.

Mais ce sont des éléments qui ne sont pas forcément sous *administration* dans d'autres cercles scolaires. Il y a donc une difficulté avec ce ratio, en comparant, d'une certaine manière, des pommes et des poires.

- Sur quelle base les postes de direction et administration se définissent-ils ?

Pour rappel, jusqu'en 2015 – qui marque la fin du subventionnement des postes de direction par l'Etat – le cadre cantonal prévoyait, en matière de subventionnement, un taux d'encadrement de 1 EPT de membre de direction pour 475 élèves. La recommandation de la Commission Harmos – dont mon collègue Herrmann faisait partie – évoquait 1 EPT pour 450 élèves.

Et si vous voulez comparer tous les cercles scolaires, je vous renvoie – plutôt que de vous faire la liste – au rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat de votre collègue Andreas Jurt, du 14 novembre 2017, qui répond probablement à l'entier de vos interrogations, notamment ses annexes qui montrent que nous sommes dans la moyenne et plutôt bons élèves – je vous laisse lire l'annexe 3. Aujourd'hui, par rapport à ces chiffres, nous avons diminué de 0,5 EPT les postes de direction, mais, dans le même temps, le nombre d'élèves a quelque peu diminué ces dernières années, et nous sommes à environ un poste pour 450 élèves.

- Quelle latitude les communes ont-elles dans cette définition de postes ?

Aujourd'hui, comme l'Etat ne participe plus, notre latitude est grande. Néanmoins, lorsque nous voyons la complexification des cas auxquels font face nos directions, notamment les nombreux problèmes que nous évoquons régulièrement devant le Conseil d'établissement scolaire, voire parfois aussi au Conseil général – avec, par exemple, une augmentation des cas d'élèves « intenses », comme on les appelle aujourd'hui, ou tous les autres élèves que l'on doit intégrer dans l'école inclusive, que nous défendons, avec les difficultés de différenciation que cela implique – force est de constater que la charge n'a probablement jamais été aussi lourde qu'aujourd'hui. Et je ne parle même pas de la situation Covid où, cette semaine encore, des dizaines de lettres de parents évoquent à la fois la nécessité de fermer, et d'autres, la nécessité de prolonger. Enfin, la rénovation du cycle 3 n'est pas là pour arranger les charges des directions.

Ainsi, je reprendrai la conclusion du rapport au postulat Jurt, qui disait que l'ancien système « (...) avait [assurément] atteint ses limites, notamment au niveau de la complexité des situations à gérer, des réformes à mettre en place et de la surcharge de travail chronique (...) ». Et finalement : « L'encadrement des écoles obligatoires neuchâteloises est dans la moyenne des autres cantons romands. Les coûts de la scolarité obligatoire sont, pour leur part, relativement bas en comparaison nationale. Ainsi l'encadrement répond aux exigences et doit faire face à des défis multiples, notamment de société, ainsi qu'à des réformes majeures, tout en garantissant l'efficacité et l'équité de traitement dans le suivi des élèves, des familles et des enseignant-e-s. »

Voilà la conclusion du rapport du Conseil d'Etat. Une conclusion que nous partageons pleinement et toujours, et peut-être plus que jamais au vu de l'évolution de notre école. Une évolution de notre école que nous voulons toujours au sommet des réflexions, des projets. Nous restons évidemment toujours attentifs à la pertinence de chaque poste, à ne pas les multiplier, selon une gestion rigoureuse que vous connaissez.

J'espère ainsi avoir répondu. Peut-être une dernière question que vous n'avez pas posée : est-ce normal que l'Etat ne participe pas au financement de ces postes ? Je vous laisserai déposer une interpellation au Grand Conseil.

Culture-sports-loisirs-cultes

510 – Services généraux des musées

M. Maël Iseli, Pouvez-vous nous dire quelle est la date d'ouverture du Musée d'histoire naturelle qui a été considérée dans le budget et si celle-ci sera respectée ? Si elle ne devait pas être respectée, pouvez-vous nous confirmer que l'engagement des EPT prévus au budget sera décalé d'autant que le décalage de l'ouverture du musée ?

513 – Musée international d'horlogerie

M. Alain Vaucher, PLR : Question relative au centre 42500000 – *Ventes matériel-marchandise-publications*, où est budgété un montant de CHF 160'000.- au niveau des revenus des ventes de matériel. Nous relevons que, dans les autres musées, le montant de ce centre-là correspond environ à la somme du centre 42400340, soit les entrées des musées. Mais, s'agissant du MIH, cela ne correspond pas, vu que les entrées rapportent CHF 220'000.-, en tout cas au budget. Y a-t-il une explication à cela ?

Pourrions-nous compter sur une attention particulière portée au *merchandising* au niveau du Musée international d'horlogerie ?

M. Pierre-Alain Borel, PS : Le Conseil communal nous dit – on l'entend toujours avec beaucoup de voix – qu'il y a régulièrement des discussions et des négociations entre le Conseil communal et le Conseil d'Etat par rapport au MIH, à son subventionnement. Le Conseil communal peut-il nous dire où on en est dans ces discussions et si l'on arrive gentiment au but ?

551 – Accueil parascolaire

Mme Françoise Jeandroz, POP : Nous aimerions savoir si toutes les demandes pour un accueil parascolaire sont satisfaites dans l'ensemble des quartiers de la ville. Si ce n'est pas le cas, l'ouverture de nouvelles structures est-elle prévue ?

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Concernant la date d'ouverture du MUZOO : le budget, comme disait mon collègue, est le reflet d'une réalité espérée ou crainte ; de ce point de vue-là, nous espérons toujours ouvrir au mois de juin, mais ce n'est pas une évidence aujourd'hui. Par contre, ce qui est une évidence, c'est que si le musée ne devait pas ouvrir en juin, nous n'engagerions évidemment pas l'entier du personnel au moins de juin, notamment pour ce qui est de l'accueil. Soyez rassurés, de notre point de vue, c'est une évidence.

S'agissant de la question – peut-être un peu plus compliquée – du rapport entre le chiffre des entrées et celui des boutiques : en premier lieu, il s'agit de souligner la volonté des musées, aujourd'hui, d'augmenter les montants relatifs aux entrées et aux boutiques. Nous voyons, sur les 10 dernières années, que ces chiffres – en particulier au niveau de la boutique, que j'ai sous les yeux – ont largement augmenté au MH et sont globalement stables – avec une légère augmentation – au MIH et au MBA. Je n'ai évidemment pas pris en compte les deux dernières années avec la Covid, 2020 et 2021.

Avec CHF 160'000.- – pour prendre les chiffres espérés pour 2022 – nous sommes dans une moyenne que l'on imagine atteignable, même si ces chiffres restent évidemment fragiles au niveau du MIH, compte tenu, notamment, des fluctuations possibles des visiteurs, sachant que le MIH est le musée qui a le plus de visiteurs étrangers : je rappelle que la moitié des visiteurs du MIH viennent de l'extérieur de la Suisse. L'offre est d'ailleurs régulièrement adaptée aux produits qui fonctionnent bien et également aux marges possibles : on sait aujourd'hui que, malheureusement, les montres et les articles de librairie ont un peu moins de marges.

Enfin, comment interpréter la différence que vous évoquez entre les musées, notamment entre les deux variables que vous reprenez ? Premièrement, il faut rappeler que le public est très différent d'un musée à l'autre, avec un public beaucoup plus international pour le premier et beaucoup plus régional pour les deux autres.

Si l'on compare les revenus selon une donnée qui nous paraît peut-être la plus pertinente, soit par rapport au nombre de visiteurs, on arrive, pour 2018 – qui est une année que l'on peut considérer comme de référence avant les fluctuations liées au Covid – à CHF 1.- par visiteur pour la boutique au Musée d'histoire, à CHF 2.- au Musée des Beaux-Arts et à CHF 6.- au MIH.

Des chiffres finalement assez peu surprenants, compte tenu du fait qu'au MIH, les visiteurs extérieurs auront davantage tendance à rapporter un souvenir chez eux. Il y a évidemment les visiteurs extérieurs à la Suisse, mais les trois quarts viennent de l'extérieur du canton. Ceux-ci ont donc une propension un peu plus importante à repartir avec des cadeaux. D'ailleurs, l'année passée, je suis allé faire mes cadeaux au MIH. Je vous invite à en faire de même ou à aller au MBA qui a une belle boutique. C'était peut-être pour cela que vous vouliez nous interpellier...

Ainsi, la différence entre le MIH et les autres musées ne s'explique pas véritablement par un niveau moindre des ventes de la boutique, mais bien par des recettes supplémentaires des entrées au MIH. C'est là que se trouve finalement la différence. Si l'on ramenait les recettes des entrées du MIH, qui sont vraiment importantes, au niveau des tarifs de ses voisins – l'entrée est CHF 15.- au MIH et CHF 10.- pour les voisins – elles s'élèveraient plutôt à CHF 146'000.- au lieu des CHF 220'000.-. Elles seraient ainsi inférieures aux recettes budgétées pour la boutique et plus proches du ratio que vous évoquez.

En bref, les ventes de la boutique du MIH sont globalement plus profitables que dans les autres musées, ce qui est normal en fonction des visiteurs. De manière générale, les recettes du MIH sont aussi importantes par rapport à d'autres musées dans le canton. Par contre, cela ne nous empêche pas de toujours réfléchir à une optimisation, comme nous le ferons pour le MUZOO lorsqu'il ouvrira, notamment avec de magnifiques loutres en peluche que vous pourrez aller acheter. On m'a dit qu'elles seront, pour d'autres, en plastique recyclé.

Concernant l'intervention de M. Borel, elle ne m'était pas annoncée, mais cela n'aurait peut-être pas fondamentalement changé les choses. Nous discutons depuis de nombreuses années de la reconnaissance des charges de centre, de la reconnaissance du patrimoine horloger. Il y a même une loi qui doit être mise en œuvre pour reconnaître l'importance de ce patrimoine horloger, dont le MIH est évidemment l'un des dépositaires principaux. Ainsi,

de ce point de vue-là, il y a une évidence à ce qu'il soit subventionné. Nous avons rencontré régulièrement le Conseil d'Etat, notamment avec mon collègue Théo Huguenin-Elie. Des chiffres satisfaisants ont été avancés. Toutefois, aujourd'hui, nous attendons malheureusement que le Conseil d'Etat confirme ces chiffres. J'imagine que, l'année prochaine, il s'agira de le relancer, en espérant que ce ne soit pas, une fois encore, remis à plus tard. Désolé de ne pas être plus précis.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Je répondrai donc à la question du groupe POP relative aux structures parascolaires. Vous avez pu le constater à la lecture du rapport de sous-commission : le nombre de places d'accueil dans les structures parascolaires de la Ville a sensiblement augmenté ces derniers mois. Ce ne sont ainsi pas moins de 51 nouvelles places qui ont vu le jour.

Cependant, au secteur parascolaire, nous aurons toujours un petit peu d'attente tout au long de l'année, les situations et changements professionnels, de même que les situations familiales évoluant fréquemment.

En ce qui concerne les attentes pour les enfants dont les parents répondent aux conditions d'accueil définies par la loi sur l'accueil des enfants, elles concernent, en particulier, les lundi, mardi et jeudi sur les périodes de midi, ainsi que l'après-midi après l'école. L'attente est plus marquée dans certaines structures, notamment au secteur sud à Abraham-Robert, mais également à l'ouest avec la structure de Beau-Temps. L'ouverture de l'Annexe a sensiblement et considérablement soulagé le niveau d'attente pour le secteur nord. Dès qu'une place se libère, naturellement, le Service de la jeunesse la réattribue à l'une des familles concernées.

Les inscriptions concernant l'année scolaire 2022-2023 ont lieu en ce moment et jusqu'à fin janvier. Il n'est donc pas possible, à ce stade, de savoir si nous aurons une augmentation importante des inscriptions et, cas échéant, dans quels secteurs.

D'autres paramètres – et notamment l'incertitude liée à la situation sanitaire actuelle – ont un impact sur la situation professionnelle des parents, ce qui implique aussi, à ce niveau-là, quelques incertitudes. En l'état, nous ne pouvons donc pas prévoir un montant au budget pour une nouvelle ouverture éventuelle.

Finances

M. Maël Iseli, J'ai une question concernant le plan financier à 5 ans : la stratégie positive du plan de législature est-elle intégrée dans le plan financier à 5 ans ? Si oui, à quelle hauteur et sur quels postes ? Si ce n'est pas le cas, nous souhaiterions connaître à quel montant le Conseil communal estime l'impact financier positif du plan de législature sur les comptes pour les 5 prochaines années et sur quels postes des gains sont prévus.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, rappelle que les intervenants doivent toujours s'adresser au président lorsqu'ils demandent la parole.

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Concernant le plan financier et des tâches, il s'agit effectivement d'une projection qui est assez rationnelle et raisonnable, qui, dans le cas précis, s'appuie sur certaines hypothèses que nous avons retenues, mais qui sont, je dois dire, plutôt prudentes, et qui n'intègrent pas véritablement les impacts espérés du plan de législature. Ceci sachant aussi que, d'une part, ce serait un exercice assez périlleux et, d'autre part, une partie importante des répercussions devraient s'inscrire dans un laps de temps sans doute un peu plus long que juste 2023, 2024 ou 2025. La seule hypothèse que nous ayons prise, qui tienne compte quand même d'un premier effet du plan de législature, c'est une stabilisation de la démographie.

Aux pages 163 et suivantes, vous avez quelques indications sur la manière dont ce plan financier a été construit. Toutefois, j'aimerais quand même apporter quelques remarques complémentaires à ce qui est écrit.

Ainsi, si les charges du personnel augmentent légèrement, c'est que nous avons considéré que les effectifs restaient stables, mais que, par contre – dans notre hypothèse – nous allions attribuer les échelons qualitatifs et quantitatifs dans les mêmes proportions que nous l'avons fait dans le budget 2022. De plus, nous avons tablé sur l'hypothèse d'une IPC moyenne de 0,4 %.

Au niveau des amortissements, nous avons compté des charges liées aux amortissements sur des sommes investies d'environ 30 millions. Elles correspondent à une vision assez optimiste, mais elles correspondent aussi aux investissements qui ont été mentionnés, souhaités, et que vous avez sollicités et approuvés dans le plan de législature, soit à peu près à hauteur de 30 millions. C'est l'un des impacts que nous avons repris du plan de législature.

Concernant les charges de transfert, ce sont des chiffres qui nous sont communiqués par l'Etat et sur lesquels nous n'avons pas réellement de prise.

Au niveau des revenus, comme je l'ai dit, nous avons également tablé sur une démographie stable. Mais il est clair que nous ambitionnons, nous souhaitons et nous travaillons au fait que la démographie soit, au contraire, plutôt positive, et apporte, de la sorte, des recettes fiscales qui soient plus satisfaisantes que celles qui sont inscrites dans le plan financier et des tâches. Ceci sachant que nous avons tout de même envisagé – mais c'est aussi une hypothèse de travail – une augmentation linéaire des revenus fiscaux de 1 %.

Cependant, je dirais qu'il est assez difficile d'imaginer quels seront les impacts très concrets, si ce n'est sur la démographie, donc une augmentation – que nous espérons – des revenus fiscaux. Mais à quelle hauteur et quand ? Cela nous semble être un peu difficile de les intégrer là-dedans en ayant un discours qui soit rationnel et raisonné. Nous avons préféré tabler sur une extrapolation raisonnable, quitte à ce que, à l'avenir – nous en sommes certains – les chiffres déficitaires articulés là seront moindres lorsque nous ferons les budgets successifs, voire les comptes successifs.

J'espère vous avoir quelque peu rassurés à ce sujet et nous verrons l'année prochaine – puisque c'est un exercice qui se fait année après année – si nos perspectives sont un peu plus optimistes et si nous arrivons à y intégrer des chiffres qui seraient plus favorables pour l'état, à terme, de notre fortune.

Travaux publics

725 – Déchets des personnes physiques

Mme Françoise Jeandroz, POP : Nous aimerions savoir où en est le traitement de la motion « Halte aux plastiques » déposée en février 2020. Certes la crise sanitaire et les mesures en résultant ont remis les gobelets et autres récipients jetables et non réutilisables au goût du jour, mais nous espérons que cet état de fait est temporaire et que l'interdiction des contenants en plastique va revenir d'actualité.

M. Patrick Herrmann, Président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : S'agissant de la motion « Halte aux plastiques », je peux vous rassurer : le rapport est pratiquement sous toit. Tous les services potentiellement concernés ont été consultés, mais nous retenons ce rapport parce que nous avons la volonté de le présenter en même temps qu'un règlement d'exécution.

Nous sommes en train d'analyser les règlements d'exécution de pas mal de villes en Suisse romande, qui ont un petit peu d'avance sur nous. Le cadre théorique est effectivement assez facile à poser, mais le diable se niche dans les détails. Nous espérons pouvoir arriver avec des réponses crédibles et circonstanciées. Voilà pour cette question.

Il y avait une autre question, qui n'a pas été répétée, concernant le compte 727, qui était posée par M. Courvoisier du groupe PLR.

Règles de la déchetterie intercommunale pour le dépôt, par un particulier, de matières inertes (carrelages brisés, débris de mortier, etc.)

Nous souhaiterions connaître les règles concernant les quantités de matières inertes qu'il est possible pour un particulier de venir déposer à la déchetterie intercommunale. Cette possibilité devrait permettre, en effet, de limiter les déposes sauvages telles que celles qui défigurent régulièrement les abords du chemin des Romains.

Pour le groupe PLR : Blaise Courvoisier

M. Patrick Herrmann, Président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : La quantité de matériaux inertes admise jusqu'ici à la déchetterie est de maximum 500 kg d'apport quotidien, et doit comprendre uniquement des déchets inertes ménagers : miroirs, pots de fleurs, assiettes, verres, etc. En revanche, les déchets de chantier – briques, carrelage, déblais, et tout autre matériau issu de travaux de chantier, tels que travaux de construction, rénovation, transformation, creusage, etc., et ceci même lors de travaux exécutés sans le recours à une entreprise professionnelle – ne sont, en principe, pas acceptés et doivent suivre les filières professionnelles propres à ce type de déchets.

Pourtant, dans la pratique, le Service des espaces publics est conscient de la difficulté, pour un citoyen lambda, d'accéder aux filières professionnelles pour de petites quantités de déchets de chantier. Dans la perspective de la question, pour éviter le dépôt sauvage de ce genre de déchets dans la nature par des bricoleurs mal intentionnés, des déchets de chantier sont tolérés dans des quantités limitées à 2 à 3 seaux de matériaux par jour. Il s'agit, par exemple, de tuiles, catelles ou autres matériaux issus de petites réparations effectuées chez soi, par les particuliers, sans intervention d'une entreprise.

Le rôle de la déchetterie communale est la collecte de déchets ménagers par opposition aux déchets d'entreprises. Selon notre réglementation, les déchets des entreprises font partie des déchets urbains, pris en charge par la collectivité et financés par la taxe, si leur composition, en termes de qualité

et quantité, correspond à celle d'un ménage. Si tel est le cas, les entreprises peuvent utiliser la déchetterie en payant un forfait de CHF 20.- chaque fois, jusqu'à cette limite de 500 kg.

En cas de volume plus conséquent – donc de travaux plus conséquents – le particulier qui effectue ses travaux est considéré comme une entreprise et les déchets produits ne peuvent plus être admis comme des déchets ménagers. Ces déchets rentrent donc dans la catégorie de déchets d'entreprises et doivent suivre les filières professionnelles payantes.

Pour information, suite au dernier comité de la déchetterie – ce n'est pas encore en vigueur – la quantité admise devrait être revue à la baisse en 2022, à 50 kg, ceci pour correspondre à une demande très forte de la Ville du Locle.

Fermeture d'offices postaux

La commune a-t-elle cherché à préserver les offices postaux qui ferment cette année en Ville : à la Charrière en mars 21 et aux Eplatures à la fin de ce mois ?

Ainsi, la population vivant aux deux extrémités de la ville n'aura d'autre alternative, pour certains services postaux, que de se rendre au centre-ville.

Les offres des commerces, en l'occurrence de la Migros, censés remplacer les offices postaux fermés sont en effet nettement moins étoffés : en particulier les paiements, qui ne peuvent plus se faire que par carte de crédit ou les retraits limités à CHF 500.-, pour autant que le partenaire ait suffisamment d'argent liquide en caisse. Le conseil postal, lui, sera délivré par des employés de la Migros qui, de toute évidence, ne seront pas à même de répondre aux multiples questions quotidiennes qui sont le lot des employés postaux. Nos aînés et ceux qui maîtrisent mal notre langue et qui vivent dans ces parties de la ville seront donc les premiers préjudicés et, à leur écoute, on comprend qu'ils ont de la peine à accepter ces fermetures alors que La Poste affiche des bénéfices annuels importants.

Pour le groupe PLR : Blaise Courvoisier

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Comme vous le savez, l'ancienne régie fédérale qu'est La Poste est mise depuis de nombreuses années sous pression de la majorité du Parlement fédéral, avec des objectifs qui s'inscrivent aujourd'hui hélas plus dans une vision purement financière des choses, que dans une conception forte des services publics universels à la population.

Aussi, La Poste est-elle contrainte de se restructurer, y compris en ville de La Chaux-de-Fonds. Dans le cas qui nous occupe, il faut admettre que le Conseil communal a été plus informé que véritablement consulté. Cela dit,

la Ville a pu éviter, ces dernières années, des fermetures pures et simples, que ce soit aux Eplatures et à la Charrière, avec ouverture dans les centres Migros voisins. Aussi, un grand nombre de prestations restent disponibles. Le partenariat de La Poste avec Migros a également des avantages : il permet de simplifier la vie de certains citoyens grâce à une certaine proximité – pensez, par exemple, aux appartements avec encadrement de la Charrière – et également de favoriser une certaine rationalisation des usages, commissions et prestations postales.

Par ailleurs, le maillage de La Chaux-de-Fonds reste fort, avec trois offices de poste. De l'est vers l'ouest : le Marché, la Poste centrale, la Poste des Entilles. Ces trois offices ne sont pas menacés. En outre, vous remarquerez avec nous que la poste de la place du Marché reste peu éloignée du quartier de la Charrière. A noter encore que l'offre correspond également à la modification des habitudes des consommateurs et à la digitalisation des services postaux.

Interpellation du groupe PVL : photovoltaïque à La Chaux-de-Fonds

Comme vous le savez tous, l'urgence climatique n'est plus une question : il s'agit aujourd'hui d'y apporter des réponses concrètes. Nous nous félicitons de l'entrée en force, en mai dernier, de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, mais nous nous interrogeons sur la manière dont notre Conseil communal et nos services communaux vont pouvoir répondre aux objectifs très ambitieux de la stratégie fédérale 2050 et du Plan climat cantonal, dont la mise en application ne devrait plus tarder.

Ces objectifs légaux et nécessaires à la pérennité de notre système environnemental et sociétal questionnent la valeur historique et immuable accordée à notre patrimoine immobilier. Tandis que nos règlements et nos services veillent à la préservation du caractère de notre ville, au maintien de l'expression architecturale et technique d'époques révolues, les nouveaux règlements sur l'énergie tendent à nous rappeler l'urgence de l'assainissement de notre parc immobilier – responsable de 40 % des émissions de CO₂ – et qui doit, selon les objectifs de l'OFEN, être réduit de moitié avant 2030, c'est-à-dire dans dix ans.

Outre la dimension légale, l'augmentation du coût des énergies cet automne et l'électrification de notre parc automobile sont autant d'éléments qui nous obligent à repenser notre relation à l'énergie, à sa production et à sa distribution.

Dans ce sens, nous aimerions savoir comment le Conseil communal et nos services se positionnent sur les points suivants.

Dans les deux ans à venir :

1. Quelles sont les mesures que prévoit de mettre en œuvre la Ville de La Chaux-de-Fonds pour encourager et faciliter aux propriétaires la mise en place de panneaux solaires en toiture sur tout le périmètre de la Ville ?

2. Pour pouvoir garantir la rentabilité d'un projet d'installation photovoltaïque privé ou public, ne devrait-on pas aujourd'hui, dans les conditions d'urgence climatique citées ci-dessus, revoir le règlement communal en matière de surface utilisable maximale et les prescriptions communales en matière d'intégration à la toiture desdits panneaux? Deux conditions qui limitent clairement aujourd'hui la pose de ce genre d'installation.
3. Quelles sont les dispositions que pourrait prendre la Ville pour encourager les propriétaires à mettre en place des bornes de recharge ?
4. Dans quels délais la Ville pense-t-elle proposer un projet de couvert photovoltaïque équipé entièrement de bornes de recharge pour le parking des Anciens Abattoirs ?

Pour les Vert'libéraux : Alain Othenin-Girard

M. Alain Othenin-Girard, PVL : Je vais vous faire gagner un peu de temps : tout est dit dans le document, j'attends donc volontiers les réponses à l'interpellation.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Si vous le permettez, je prendrai un peu de temps, tant les enjeux sur cette question-là sont forts, même si nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à de multiples reprises. Et puis, en même temps, dans ce dossier, il est toujours nécessaire de faire le point, parce que les technologies avancent et parce que la pression sur ces questions énergétiques évolue également.

Monsieur l'interpellateur, vos deux premières questions portent finalement sur l'encouragement et la facilitation pour l'installation de panneaux photovoltaïques, et sur les conditions qui sont aujourd'hui en vigueur. Pour répondre à ces deux premières questions, j'aimerais commencer par rappeler que les dispositions fédérales et cantonales en la matière sont contenues – et vous pouvez les consulter – dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, dans l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire et dans le règlement cantonal sur les constructions, celui que nous appelons le RELConstr.

Toutes les dispositions légales vont naturellement dans le même sens, et c'est heureux. Pour faire simple, et en résumé, elles stipulent que, en général, les installations solaires en toiture ne sont pas soumises à des demandes de permis de construire : elles doivent simplement être annoncées à l'autorité compétente. Toutefois, les installations solaires sur des biens culturels d'importance ou dans des zones protégées – et j'utilise la terminologie que nous trouvons dans ces textes légaux – doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire. C'est le cas des installations solaires projetées sur des bâtiments classés, par exemple. C'est également

le cas des installations solaires sur des bâtiments qui se trouvent dans le périmètre UNESCO de l'urbanisme horloger.

Dans ce cadre-là, le Conseil communal travaille sur cette thématique en perpétuelle évolution depuis de nombreuses années. Selon le droit – vous l'avez compris, et j'imagine que ce n'est pas particulièrement sur cette question-là que porte votre interpellation – les installations solaires hors du périmètre UNESCO, sur des bâtiments non classés, ne font pas l'objet d'un permis de construire et se développent finalement assez librement.

Par contre, le Conseil communal, il y a déjà plusieurs années, a doté le Service d'urbanisme d'une directive pour *permettre* des installations solaires dans le périmètre UNESCO. Ainsi, les installations solaires dans le périmètre UNESCO, à l'inverse de ce que l'on entend parfois, ne sont absolument pas proscrites.

Le Conseil communal a veillé à ce que cette directive représente, ou soit l'expression d'un difficile équilibre entre la préservation de l'homogénéité architecturale et patrimoniale de l'ensemble des toitures formant un tout cohérent et exceptionnel, et le développement nécessaire des installations de production d'énergie solaire. A noter que ladite directive a naturellement été élaborée en collaboration avec le Service d'urbanisme, mais aussi avec la Commission d'urbanisme et la Commission des experts UNESCO.

Il est à noter également que la directive a été prévue pour répondre à des demandes qui portaient, à l'époque, très largement sur des installations solaires thermiques. Or, depuis déjà de nombreuses années, l'enjeu porte plutôt sur des installations photovoltaïques, nécessitant plus de surface de panneaux pour obtenir un rendement suffisant. Ainsi, et idéalement, la proportion de la toiture investie pour de telles installations devrait être totale, ce qui, manifestement, va à l'encontre du plan d'action de la Confédération pour la protection du patrimoine mondial de l'urbanisme horloger. C'est donc dans ce cadre-là que nous devons travailler.

La thématique proposée par la Confédération dans son plan d'action est de prévoir uniquement de grandes installations collectives sur des sites non protégés, en n'acceptant pas d'installations solaires photovoltaïques sur les toitures à pans. Le Conseil communal estime que c'est très bien de prévoir des installations solaires sur les grandes surfaces non protégées. Toutefois, il estime qu'il s'agit également que les toitures à pans du périmètre UNESCO puissent être investies par des installations solaires, mais en favorisant toujours un subtil équilibre entre nécessité patrimoniale et nécessité énergétique.

J'ai évoqué à plusieurs reprises la fameuse directive, alors quelle est-elle ? Cette directive précise ce qui suit pour les toitures à pans dans le périmètre

UNESCO, je cite : « a) L'installation ne doit pas couvrir plus d'un tiers de la surface du pan de toiture sur laquelle elle prend place. La proportion de surface de tuiles doit donc être clairement privilégiée par rapport à la surface des panneaux et autres aménagements compris (Velux, lucarnes, cheminées, etc.) ; b) Les panneaux doivent être implantés en bande, à la distance d'une ou deux tuiles le long du faite, si possible axés à la toiture ; c) En présence d'un mansard, l'installation peut éventuellement prendre place au-dessus du membron (raccord entre mansard et pan du toit) ; d) Les panneaux doivent être intégrés à la toiture (affleurés à la couverture), un détail sur ce point est requis pour chaque demande ; e) Les raccords de ferblanteries doivent être minimisés, soignés, et donc être bien étudiés et, *a priori*, être en cuivre ou éventuellement dans une autre matériau mat (l'inox brillant est proscrit) ; f) Les verres doivent être de type anti-reflet. »

Le point qui est le plus mis en discussion, y compris dans les services et dans notre collège, est – vous l'aurez deviné – le point a), celui qui limite la surface des installations à un tiers du pan du toit. Il est à noter que, depuis que les demandes en installations solaires photovoltaïques sont nombreuses et deviennent un véritable enjeu – donc, déjà depuis plusieurs années – ce petit a) est appliqué avec beaucoup de souplesse, car nous n'hésitons pas, aujourd'hui, à permettre des installations solaires jusqu'à 50 % ou même 60 % de la toiture, si les autres points sont appliqués et que le projet est architecturalement cohérent. Nous n'hésitons d'ailleurs pas à montrer l'exemple, comme sur la toiture assez emblématique – c'est un exemple parmi d'autres – de l'Ancien Stand.

Comme annoncé dans le programme de législature, le Service d'urbanisme travaille actuellement à un projet de renouvellement de la directive. Il est en train de recenser des réalisations qui constituent de bons exemples, dans et hors du périmètre UNESCO. Par ailleurs, il travaille avec une mandataire indépendante, spécialiste de la question – une mandataire bien connue dans notre canton – sur les questions de rentabilité des installations, notamment en regard des pans moins exposés ou des nouvelles technologies. Enfin, il suit un projet-pilote privé, dont nous ne pouvons encore rien vous dire.

De fait, le Conseil communal, puis les commissions compétentes seront saisis du projet de nouvelle directive dans le premier semestre 2022. La directive entrera donc en force d'ici à l'été 2022. J'ai ainsi, me semble-t-il, répondu à vos deux premières questions.

Votre troisième question porte sur l'encouragement à l'installation de bornes électriques. Des discussions sont en cours avec Viteos pour mettre en place une stratégie globale de développement des bornes de recharge sur l'espace public. Elle devrait être soumise par les services au Conseil communal pour validation, également au premier semestre 2022.

Par ailleurs, j'aimerais rappeler que le nouveau règlement cantonal d'application de la loi sur l'énergie, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2021, prévoit, dans son art. 34, l'obligation de pré-équiper 80 % des places. De fait, le Canton de Neuchâtel a mis sur pied un programme de soutien à l'installation de bornes de recharge partagée pour les véhicules électriques. Dès le 1^{er} janvier 2022, un montant forfaitaire de CHF 800.- par borne installée pourra ainsi être obtenu.

Votre quatrième question porte sur un couvert photovoltaïque aux Anciens Abattoirs et l'installation de bornes de recharge sur le même site. Aucun projet de couverture du parking des Anciens Abattoirs n'est, pour l'heure, prévu. Par contre, il est prévu un parking en ouvrage sur la Place des Forains, avec une capacité de 450 places de stationnement. Toutes les places sont adaptables en électrique en deux semaines, grâce à l'installation d'un système modulable. Au départ, il y aura 4 places pour véhicules électriques sur horodateur et 10 places pour les pendulaires. Pour les locataires, ce sera finalement à la demande de ceux-ci. A noter que l'on pourra également recharger les vélos électriques.

Selon Viteos, on peut estimer, sur le site, une production annuelle à 380'000 kWh. Cela correspond à la consommation annuelle de 108 ménages. L'entier du toit sera recouvert de panneaux solaires, soit environ 2'500 m². Des synergies sont encore recherchées avec Vadec et sa production en électricité, dans la perspective d'une communauté de consommation qui pourrait être créée également avec le CTP.

Par ailleurs, des réflexions sont en cours avec Viteos pour la couverture complète d'un autre parking – le parking de l'Hôpital – par une installation solaire photovoltaïque avec, naturellement, l'installation de bornes de recharge. Les services sont en train de plancher sur ce projet avec Viteos.

Voilà, Monsieur l'interpellateur, j'espère avoir ainsi répondu à vos préoccupations et à vos questions.

En réponse au président, M. Alexandre Houlmann, s'enquérant du degré de satisfaction de l'interpellateur quant à la réponse du Conseil communal, **M. Alain Othenin-Girard** se déclare satisfait.

Sécurité

860 – Sécurité publique

M. Cédric Haldimann, PLR : Une question concernant la ligne 42600000 – *Prestations de service et taxes - remboursements de tiers* : nous avons une diminution de CHF 190'000.- par rapport au budget 2021. Ce montant

correspond-il au mandat de prestations à Val-de-Ruz, non reconduit pour l'année 2022 ?

Question écrite du groupe PLR : « Prévention des braquages en ville de La Chaux-de-Fonds »

En date du lundi 18 octobre 2021, un brigandage à main armée a été commis Place de la Gare. Auparavant, le 1^{er} octobre, le guichet de TransN a lui aussi été attaqué. En gare CFF, deux hommes ont menacé le personnel des guichets et se sont fait remettre une somme d'argent inconnue.

1) Quelles sont les mesures de prévention à prendre pour sécuriser les entreprises vulnérables et rassurer nos habitants pour que ce genre de banditisme ne puisse plus se répéter ?

2) Quelles mesures sont-elles envisagées par le Conseil communal, en collaboration avec la Police cantonale, afin que la tranquillité règne ? Car la sécurité est au cœur de nos priorités.

Pour le groupe PLR : Christophe Mbemba

Interpellation du groupe UDC : « Braquages, violences et gangs à La Chaux-de-Fonds : stop ! »

Le 1^{er} octobre 2021, le guichet TransN à proximité de la gare de La Chaux-de-Fonds était braqué par un homme armé. Le 18 octobre 2021, c'est le guichet CFF, toujours à la gare de La Chaux-de-Fonds, qui a été braqué par deux hommes armés. Ajoutons encore la guerre des gangs qui a fait la une de la presse après avoir fait un mort à Lausanne, fin septembre dernier, où l'un des gangs impliqués provenait de La Chaux-de-Fonds. Face à cette intolérable montée de la criminalité, quels sont les moyens d'action du Conseil communal ?

L'insécurité croissante en ville de La Chaux-de-Fonds, et particulièrement aux abords de la gare, est intolérable et symptomatique de lacunes manifestes. Nous demandons au Conseil communal de nous éclairer sur les éléments suivants :

L'organisation des missions de la Police neuchâteloise ne relève pas de la compétence communale, cependant ne serait-il pas judicieux de renforcer la présence des patrouilles de la Sécurité publique aux abords de la gare ?

- Quels sont les moyens actuellement mis en place sur le terrain pour prévenir ce type de délits ?
- Quelles synergies sont à ce jour en place entre le Canton et la Ville en matière de sécurité ?
- Quelle est la politique en cours en matière de contrôles d'identité aux abords de la gare de La Chaux-de-Fonds et, le cas échéant, des dispositions pour renforcer cette pratique peuvent-elles être envisagées ?

- Le Conseil communal constate-t-il une augmentation de la criminalité en lien direct avec les actions des bandes de jeunes (la « 47 ») ?
- Le cas échéant, quelles sont les actions qui peuvent être mises en place au niveau communal ?

Il devient urgent d'entreprendre des actions concrètes pour endiguer cette inquiétante flambée de la criminalité sur le territoire communal !

Pour le groupe UDC : Jean-Pierre Brechbühler

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Le groupe UDC est inquiet pour la sécurité des concitoyennes et concitoyens en ville de La Chaux-de-Fonds, suite aux différents faits divers survenus régulièrement ces derniers temps, principalement dans les environs de la gare. C'est pourquoi nous avons déposé l'interpellation que vous avez sous les yeux. Le texte me paraît clair, je pense donc qu'il n'est pas utile que je développe ici l'ensemble des questions que nous posons au Conseil communal.

M. Patrick Herrmann, Président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je répondrai peut-être d'abord à la question PLR concernant la ligne 42600000. Effectivement, nous avons une différence de CHF 190'000.-. Sur ces CHF 190'000.-, CHF 10'000.- sont déplacés sur la ligne 42900000, et il reste CHF 180'000.- qui correspondent à la perte du mandat de Val-de-Ruz. Toutefois, je rends la personne qui pose la question attentive au fait que, si l'on analyse les chiffres, vous voyez qu'aux comptes 2020, à la ligne *Amendes/Contraventions*, on arrive à CHF 940'000.- sur un budget prévu de CHF 1'400'000.-. Le but qui a été fixé aux agents pour compenser cette perte est d'arriver à CHF 1'400'000.- cette année, donc à CHF 400'000.- de plus que la réalisation de 2020. Ceci pour répondre à cette question. Il y a donc eu un report de charges, un report de missions, je pourrais dire, et bien sûr de récolte financière.

Concernant l'interpellation UDC – qui complète aussi une question de M. Mbemba – au sujet de brigandages dans la région de la gare, j'y réponds volontiers. Je répondrai peut-être à l'interpellation et à la question en bloc. Je commencerai par exprimer quand même un certain malaise, d'une part parce que ce sont les mêmes partis qui s'inquiètent des problèmes de sécurité dans notre ville et qui ont annoncé souhaiter une diminution des effectifs de la Sécurité publique. Ceci alors que le seul effet sécuritaire de celle-ci repose justement sur sa présence *uniforme*, la plus visible, et la plus nombreuse possible.

Ensuite, deuxième élément de malaise, quand même : l'état d'esprit et le ton de l'interpellation de l'UDC m'interpellent. A qui veut-elle faire peur et pourquoi ? Elle parle en effet d'« inquiétante et intolérable flambée de

criminalité sur le territoire communal », voire même « d'insécurité croissante », alors que nous nous dirigeons vers l'une des années statistiquement les moins criminelles de la décennie.

Enfin, l'UDC a déposé pratiquement la même intervention dernièrement auprès du Grand Conseil et a déjà reçu une réponse circonstanciée à toutes ses questions de la part du Conseil d'Etat. Je vais donc devoir vous infliger une longue réponse qui ne différera que peu du contenu évoqué à cette occasion.

En fait, ces interventions ont tout de même un aspect positif, puisqu'elles permettront de mettre clairement au point, devant votre Autorité, le rôle de la Sécurité publique ou, devrais-je dire, *des Sécurités publiques* des villes et villages neuchâtelois. Celles-ci, comme vous le savez, sont filles de la cantonalisation des polices communales et ont été confinées à des missions particulières bien définies, essentiellement au nombre de cinq :

- Ces agent-e-s sont en charge de la vérification du stationnement, et ceci est l'essentiel de leurs missions.
- Elles/ils peuvent régler la circulation dans des cas d'urgence, par exemple en attendant l'arrivée sur les lieux de la Police neuchâteloise.
- Elles/ils peuvent assurer le service d'ordre de diverses manifestations, en général avec l'appui de la Police neuchâteloise.
- Elles/ils contribuent à une forme de « civilité publique », de manière générale, en veillant, par exemple, au bon comportement des parents, enfants et autres usagers de la route aux abords des collèges, ou à la sauvegarde des piétons sur les passages qui leur sont normalement dévolus.
- Elles/ils jouent un rôle de prévention et de dissuasion sécuritaires – et l'on est vraiment là au niveau de la sécurité – en patrouillant en ville en uniforme, mais pratiquement sans autorité ni moyens d'action à cet effet.

Pour rappel, pour les infractions qui dépassent ce cadre, les agents de sécurité publique n'ont qu'un droit de dénonciation, lequel, s'ils en font usage, leur permet de passer des après-midis à rédiger des rapports officiels au procureur, sans que la Ville ne reçoive les fruits financiers de leurs efforts littéraires.

Les agents de la Sécurité publique n'ont donc ni les missions, ni les moyens légaux, ni le profil, ni la formation, ni les armes – au sens propre et figuré – exigés ou à disposition des membres de la Police cantonale. Donc, avis à chacun des membres de cette noble assemblée pour les questions sécuritaires à venir.

Ceci étant posé, je vais répondre aux interrogations des conseillers généraux en m'appuyant largement, d'une part, sur les entretiens que j'ai effectivement, de manière très régulière, avec les responsables de la Police neuchâteloise et, d'autre part, sur des éléments évoqués par le Conseil d'Etat lorsqu'il a très récemment été confronté à la même question. Dès lors, je parlerai essentiellement du point de vue de la Police neuchâteloise.

A propos de la gare et des brigandages, il faut souligner que la qualité de la sécurisation dans ce secteur-clé de l'espace public n'est pas uniquement fonction du nombre de patrouilles de police. Comme toute gare de ville d'importance semblable, celle de la Métropole horlogère est le cadre d'un brassage de population au gré des départs et des arrivées des trains et des bus, mais aussi en raison de la présence de commerces dans l'enceinte même de celle-ci. Avec la proximité d'un centre commercial et de nombreux petits commerces, la zone de la gare est attractive pour la petite et moyenne délinquance, ainsi que pour les regroupements de marginaux. Par leur présence, les patrouilles de police poursuivent principalement deux buts : dissuader un délinquant potentiel de passer à l'acte et rassurer le citoyen. La Police neuchâteloise met un effort particulier pour occuper l'espace public de manière ciblée, en fonction de la fréquentation et durant les moments les plus anxiogènes pour la population.

S'agissant des brigandages évoqués – et là je réponds plutôt à M. Mbemba – et du trafic de stupéfiants dans le secteur de la gare de La Chaux-de-Fonds, la police ne se contente pas de prévenir les infractions. Depuis près de 2 ans, elle porte une attention particulière au secteur gare-Métropole Centre. Ceci se concrétise par des actions de dissuasion, de prévention et de répression coordonnées, qui ont conduit à des arrestations. A notre connaissance, les deux brigandages cités dans les question et interpellation sont résolus ou en voie de l'être, et seraient plutôt le fait d'amateurs particulièrement peu éclairés.

Pour en venir à la « montée intolérable de la criminalité », il convient de relever que la statistique a montré une très faible hausse des affaires entre les années 2019 et 2020 : + 0,2 %. Le nombre de délits avec violence commis à La Chaux-de-Fonds pour l'année en cours, donc 2021, est en revanche en baisse par rapport aux cinq dernières années. Il n'y a aucune augmentation significative de la criminalité. La tendance montre que nous nous dirigeons vers une année plus calme que les dernières au niveau du nombre d'affaires au cours desquelles les protagonistes ont eu recours à une forme quelconque de violence à La Chaux-de-Fonds. Nous sommes statistiquement plus épargnés, par exemple, que le Littoral.

Le phénomène des bandes de jeunes existe depuis longtemps. Néanmoins, il se démarque défavorablement depuis quelques années, avec une augmentation des actes de violence, la récurrence de ceux-ci et leur

médiatisation accrue, en particulier par l'usage des réseaux sociaux. Ce phénomène n'est pas propre à notre canton. Il existe un classement des villes de Suisse romande les plus « gangsta ». Parmi ces villes, on retrouve La Chaux-de-Fonds et Le Locle, Bienne, Fribourg, Yverdon, Lausanne et Genève. C'est en partie rassurant : l'équipe du « 47 » – donc les nôtres – n'occupe, de fait, que la sixième place dans la hiérarchie.

De nombreuses études se sont penchées sur les principaux facteurs de risque d'adhésion à des bandes. On y trouve, notamment, un faible sentiment d'appartenance à la collectivité, une supervision parentale inadéquate, un faible potentiel au plan scolaire et une faible employabilité, et un besoin de reconnaissance et d'appartenance. Des mesures portant sur des facteurs tant de risque que de protection peuvent donc seules être efficaces, et pourraient diminuer l'attractivité de ces bandes pour certaines catégories de jeunes.

Ainsi, il est important d'initier ou de maintenir :

- la création de relations et d'interactions positives avec des mentors et des pairs,
- la création de milieux sociaux positifs, grâce à la collectivité, à la famille et à des organismes de service,
- la promotion de politique sociale et économique qui favorise le développement positif des jeunes.

Ce sont toutes des choses que nous essayons de mettre en place.

Divers services agissent en coordination sur différents axes au travers d'une plateforme interdisciplinaire, pour contrer le risque de manière globale, car il est illusoire et réducteur de penser *qu'une seule* réponse sécuritaire serait efficace. On peut donc noter une belle collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire, qui a développé une stratégie complexe pour la prévention de la violence dans les écoles, et qui s'apprête à prolonger encore sa démarche, d'entente avec les écoles et les cercles scolaires. Un programme cantonal de prévention remis à jour chaque année est, en effet, proposé à tous les enseignants de la première à la onzième année. Ce programme contient des propositions d'activité permettant de répondre à toutes les problématiques identifiées et d'apporter des réponses concrètes au niveau des élèves, des enseignants et des parents. Il est largement suivi et les actions sont conduites au niveau de chaque école.

L'école obligatoire est en étroite contact avec la police et tous les services partenaires lorsqu'il s'agit de gérer des situations délicates. A titre d'exemple, suite aux événements cités, les centres scolaires concernés ont immédiatement pris des mesures et ont réagi en parfaite coordination avec toutes les ressources existantes : le Service de la jeunesse, le Service

d'éducation de rue et la Police de proximité ont été particulièrement sollicités. Par ailleurs, les écoles ont mis sur pied des séances avec les parents pour leur expliquer les signes avant-coureurs de certaines dérives et en appeler à leur collaboration.

Le Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse agit également avec ses partenaires étatiques, paraétatiques et communaux. Le Service d'éducation de rue de la Fondation Carrefour, par sa présence hors murs et les permanences – notamment dans les quartiers des Forges et de l'Esplanade – offre un soutien aux jeunes concernés de près ou de loin par la problématique liée à la « 47 ». Le Centre de loisirs et d'animation de l'Ancienne Poste côtoie et accompagne certains de ces jeunes, en particulier au travers de son studio d'enregistrement.

La Police neuchâteloise, pour sa part :

- fait des rappels de la loi dans les cas prévus par le droit pénal des mineurs, en coordination avec la justice des mineurs ;
- a procédé à des interpellations au début de l'été, qui ont conduit à l'ouverture de procédures pénales par le Ministère public et la justice des mineurs, avec des mises en détention ;
- assure une veille importante sur les réseaux sociaux ;
- analyse, répertorie et cartographie les infractions commises ;
- maintient une présence sur le terrain.

La Police neuchâteloise agit également en coordination avec les polices romandes, tant dans les mesures préventives que pour les actes d'enquête.

En conclusion, et vous l'aurez compris, la prévention de la violence est l'affaire de toutes et de tous. Le Canton, qui s'est attribué la plus grosse part de cette mission, fait son possible pour veiller au bien-vivre ensemble de tous les Neuchâtelois-e-s et pour maintenir un haut degré de sécurité dans notre région. Ceci dans les limites de ses attributions légales et de ses possibilités financières. Il peut s'appuyer également sur l'action des communes et des associations qui visent le même but par les missions différentes qui leur sont confiées.

En réponse au président, M. Alexandre Houlmann, s'enquérant du degré de satisfaction de l'interpellateur quant à la réponse du Conseil communal, **M. Jean-Pierre Brechbühler** se déclare satisfait.

Services industriels

La parole n'est pas demandée.

DISCUSSION DE DÉTAIL BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La parole n'est pas demandée.

PAUSE

VOTE DES ARRÊTÉS

Les débats reprenant avec le vote des arrêtés, le président, **M. Alexandre Houlmann**, rappelle l'amendement du groupe PVL à l'arrêté n° 1 et demande son développement.

Amendement du groupe Vert'libéral au budget 2022

L'arrêté d'approbation du budget n° 1 est modifié comme suit :

Ajout d'un montant de CHF 300'000.- (estimé) aux charges d'exploitation du budget 2021 permettant de mettre en œuvre un audit global de l'administration chaux-de-fonnière. Ce montant complémentaire est ajouté au poste 620 Service des Ressources humaines sous la rubrique 31 : 31320300 Conseillers externes - Experts. Le Conseil communal peut aussi l'affecter à une autre rubrique s'il estime que cette affectation serait plus cohérente pour atteindre l'objectif exprimé ci-dessus.

M. Alain Othenin-Girard, PVL : Plusieurs audits ont été commandés par la Ville : Services sociaux, Communication et, maintenant, Sécurité publique. Deux des premiers audits ont relevé des problèmes organisationnels. Au niveau du bon fonctionnement de la Ville et de son budget, nous voyons des charges toujours plus conséquentes, des ressources toujours plus faibles. Nous nous rendons bien compte que les coupes dans les charges ne servent à rien et, à l'opposé, continuer avec un déficit de plusieurs millions chaque année n'est pas non plus une solution.

Les recettes sont le problème : OK, nous sommes d'accord. Mais la correction de ces recettes ne peut se faire qu'à long terme. Et ce long terme, nous ne l'avons pas. Ou plus. L'ensemble de ces paramètres nous poussent à nous demander s'il ne serait pas temps, aujourd'hui, d'envisager l'avenir autrement que sous le contrôle de l'Etat, ce qui, actuellement, est inéluctable à moyen terme : avec un déficit chronique de 15 millions par an, cela pourrait, selon les plans présentés, déjà être le cas en 2026.

Aucune analyse externe d'envergure de l'organisation et du fonctionnement de l'administration de la Commune de La Chaux-de-Fonds n'a été réalisée depuis très longtemps, à notre connaissance. Or, durant toutes ces années,

l'administration a dû relever de nouveaux défis, liés, notamment, à la complexification législative, au développement des outils informatiques, ou encore à la baisse de sa population. C'est dans ce contexte également qu'il a fallu affronter la crise du Covid-19 et, plus récemment, deux audits organisationnels, que l'on a déjà relevés. Ces deux événements majeurs ont jeté une lumière inquiétante sur les limites de l'organisation actuelle. Nous estimons qu'il est temps de dresser un bilan des forces limites et points d'amélioration de l'administration chaux-de-fonnière et ce, à tous les niveaux : structure, organisation, personnel.

Le groupe PVL tient à ce que tous les collaborateurs puissent s'exprimer, donner leur avis, ceci afin que les informations viennent des personnes directement concernées. Cette collecte de données, favorisée par la neutralité des interlocuteurs, permettra également d'élaborer une vision d'ensemble de la situation, et de mettre en évidence les interactions, collaborations et interdépendances, afin de choisir les solutions les plus efficaces au niveau global.

Cette proposition doit être vue comme constructive, comme un outil d'analyse à disposition du Conseil communal pour anticiper les changements futurs. Nous ne critiquons, en aucun cas, la tenue des comptes ou la volonté de la commune d'investir dans l'avenir. Mais nous ne pouvons, aujourd'hui, nous contenter d'attendre des ressources qui ne viendront pas à court terme, et nous devons envisager l'avenir autrement que sous le contrôle de l'Etat. CHF 300'000.- est une somme, mais en regard des 15 millions de dette chronique, c'est peu de choses si cela permet de voir le bout du contournement autrement.

Cet audit relèvera peut-être que tout fonctionne, autant du point de vue de la structure que de l'organisation, et qu'il n'y a aucune marge de manœuvre. Sur cet état de fait, il ne restera alors qu'une solution pour augmenter les entrées d'argent. Je suis tout à fait conscient aujourd'hui que cet amendement sera probablement refusé. Mais quelle solution avons-nous alors pour identifier une autre voie que celle de la diminution des charges ou l'augmentation des nouvelles ressources ?

Mme Silvia Locatelli, PS : Dans le débat d'entrée en matière, le groupe socialiste a déjà exprimé un certain nombre de considérations par rapport à cet amendement. Il y a quelque chose sur quoi nous pouvons rejoindre le groupe Vert'libéral : effectivement, durant ces dernières années, l'administration communale a été mise sous pression par une complexification des tâches et une croissance du volume de travail, et on l'a restreinte, alors même qu'il lui était demandé de plus en plus d'économies.

Cependant, mandater un audit général et, surtout, faire un lien direct entre la problématique d'un déficit de 14 millions que nous avons aujourd'hui et ce que représente l'administration communale – puisque c'est finalement ce que sous-tend cet amendement – nous pose problème. Oui, il y a eu des audits dans cette Ville, cela a déjà été dit tout à l'heure. Mais le fait qu'il y ait des audits est précisément la manifestation qu'il y a quelque chose qui fonctionne. Et ce qui fonctionne, c'est le mécanisme de détection des problèmes. Ce n'est pas parce qu'il y a eu des audits – il y en a eu effectivement trois, qui ont été évoqués, alors qu'il y a plus de 600 collaborateurs – que c'est l'ensemble de la maison qui brûle. On l'a dit, les 14 millions sont liés, avant tout – et cela a été démontré par la succession des budgets – à un problème de recettes. Ce n'est pas en faisant un audit de ce type, que nous allons réussir à régler ce problème.

Par contre, le fait que le Conseil communal soit doté d'outils de gestion, qu'il ait des échanges au sein de la Commission financière et que parfois peut-être on associe des groupes qui n'y sont pas pour avoir ces discussions-là, c'est une autre possibilité. Mais le fait de mandater aujourd'hui un audit général, chronophage, financièrement lourd et aussi très stigmatisant, ne nous paraît pas être une solution adéquate.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Je crois que l'on a répété, répété et répété que le problème que nous avons, ce sont vraiment les recettes, donc un problème structurel. Et là, c'est juste l'inverse : c'est essayer d'économiser et d'économiser. Ceci en prétextant que l'on peut encore racler l'os – comme le disait l'un des conseillers communaux – à blanc ou même encore plus. Ce n'est pas la bonne voie. Alors, comment y arriver ? C'est toujours la même chose : faire confiance au Conseil communal, redynamiser cette ville et attirer de nouveaux habitants.

M. Julien Gressot, POP : Après avoir entendu la défense de la proposition d'amendement, nous avons plutôt l'impression que c'est une cour des comptes que proposent les Vert'libéraux, plutôt qu'un véritable audit.

L'audit, comme cela a été dit, jette un soupçon généralisé sur les services et doit être utilisé au moment où des dysfonctionnements sont constatés ou, en tout cas, soupçonnés, ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble des services de la Ville. Rappelons que si les services sont sous pression, c'est également parce que nous avons une politique d'austérité très forte depuis plusieurs années. Cela explique aussi une partie des dysfonctionnements. J'ai quand même envie de souligner que cet amendement des Vert'libéraux ce soir est en fait une augmentation du déficit qui, en plus, est sans doute sous-évaluée : on parle de CHF 300'000.-, mais si cela concerne l'ensemble

des services, on peut quand même douter que cette somme suffise. Ce sera sans doute beaucoup plus.

En outre, c'est le rôle de la Commission financière de mener cet examen de l'ensemble des services. Nous avons donc déjà notre outil pour mener des audits. Evidemment, comme les Vert'libéraux n'y sont pas, c'est sans doute en partie l'une des raisons qui explique le dépôt de cet amendement.

Et pour la boutade, malgré un audit actuellement activé pour la Sécurité publique, les Vert'libéraux accepteraient probablement l'amendement du PLR qui présume déjà du résultat de l'audit. Aussi, à quoi bon des audits si l'on n'attend même pas leur résultat. Pour toutes ces raisons, le POP refusera cet amendement.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Pour répondre et aller un peu dans le sens de ce qui a été dit : évidemment, le Conseil communal n'attend pas des audits pour réagir, pour repenser ses structures. Je crois que la plupart d'entre vous, conseillers généraux qui avez participé, ces dernières années, aux travaux de la Commission financière, savez combien nous interrogeons nos structures, en permanence, notamment avec nos chefs de service.

Aussi, de ce point de vue, nous ne pouvons que souligner l'écart entre cette demande et le tableau que l'on a construit ensemble, que dressent nos chefs de service, et qui ressort finalement des rapports des sous-commissions que vous avez tous pu lire. Des rapports qui mettent en évidence, d'une certaine manière, la bonne gestion de nos services, malgré l'attention portée à la réalité financière que l'on connaît tous. Une dynamique globalement positive, résolument optimiste – notre responsable des finances vous l'a dit – et nous voulons la poursuivre – je crois que c'est aussi dit dans le rapport de législature – en améliorant autant que faire se peut l'attractivité des conditions de travail de notre administration. Ce sont des éléments que vous retrouvez partout dans nos communications.

Nous constatons donc un écart entre ce qui est demandé et la réalité, mais aussi un écart entre ce qui est demandé et notre volonté de collaborer, de travailler ensemble, avec votre Parlement, en toute confiance – cela a été dit par le représentant des Vert-e-s – avec vous tous, pour interroger nos structures. Finalement, une volonté quelque peu mise à mal avec ce type de proposition, qui laisse supposer qu'il y aurait des difficultés et qui jette, quand même, d'une certaine manière, un certain discrédit sur la Ville.

Nous peinons ainsi, notamment en entendant les interventions, à voir l'étendue des objectifs de cet audit général. Qu'est-ce qu'il vise ? Quelles sont les problématiques qu'il souhaite mettre en lumière ? A la fois résoudre les problématiques financières de la Ville ? Mais, en même temps, on

évoque aussi différents audits. Donc, finalement, les intentions de cet audit – même s'il n'y a pas une volonté de stigmatiser – restent, pour nous, trop floues.

Lorsque nous constatons, de notre côté, des difficultés dans un service, nous n'avons évidemment pas pour habitude – et je crois que vous nous connaissez – de les cacher ou de les nier. C'est toujours ce que nous avons fait par le passé et nous continuerons de le faire, de prendre nos responsabilités et, lorsqu'il y a des problèmes, de faire ce que nous faisons : travailler à du coaching, à une supervision et – parfois cela a été nécessaire, vous le savez, cela a été évoqué trois fois – faire des audits lorsque c'est plus compliqué.

Ainsi, si la confiance se construit plus qu'elle se décrète, il nous semble que, de ce point de vue, vous pouvez faire confiance au Conseil communal, ainsi qu'à nos services et aux Ressources humaines, pour interroger nos structures et prendre soin du personnel.

Evoquons encore peut-être un dernier point : le nombre d'EPT de notre administration, soit 644 EPT – sans les enseignants – pour faire fonctionner notre Ville, en regard, par exemple, des 867 EPT de Neuchâtel, sans entrer dans une comparaison trop détaillée. Nous pouvons ainsi, à notre sens, aux yeux du Conseil communal, être fiers du travail effectué par nos équipes. Il importe de souligner, malgré les difficultés financières, cet extraordinaire travail agile, rigoureux et efficace. Et c'est vraiment cela que nous voulons souligner, plutôt que de vouloir faire des analyses, à notre sens, coûteuses pour un résultat finalement hasardeux.

Avec ces réponses, ces assurances de vouloir travailler ensemble, j'espère que les Vert'libéraux retireront leur amendement, faisant preuve de la clairvoyance qu'ils évoquaient dans leurs propos liminaires. Et s'il est évident et nécessaire de se poser des questions comme nous l'avons fait ce soir, il nous apparaît aujourd'hui que cet amendement manque, d'une certaine manière, sa cible. J'invite donc les Vert'libéraux à retirer cet amendement et, sinon, les autres groupes à le refuser, comme cela a été annoncé.

A la question du président, **M. Alexandre Houlmann**, demandant si le groupe Vert'libéral maintient son amendement, le porte-parole du groupe PVL répond par l'affirmative.

Soumis au vote, **l'amendement PVL** à l'arrêté d'approbation du budget n° 1 est **refusé par 29 voix contre 2 et 7 abstentions**.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, s'apprêtant à soumettre au vote le projet d'arrêté n° 1, il est interrompu par un membre du Conseil général

déposant une motion d'ordre pour demander si le vote ne devrait pas porter sur l'ensemble des quatre arrêtés.

Le président répond par la négative, les arrêtés ayant des règles différentes, ils doivent faire l'objet de votes séparés. Il rappelle également que, dès que le vote est lancé – ce qui était le cas lors du dépôt de la motion d'ordre – aucune interruption n'est autorisée.

L'arrêté n° 1 dérogeant, à son art. 2, au mécanisme du frein à l'endettement, il doit être voté à la **majorité de trois cinquièmes des membres présents**. Quarante membres présents étant décomptés, y compris le président, la majorité de trois cinquièmes est donc de 24.

Soumis au vote, **l'arrêté d'approbation du budget n° 1 – non amendé – est accepté par 34 voix contre 4 et 2 abstentions.**

*[Ndlr : **La séance est suspendue** quelques minutes, des échanges ayant lieu hors micro entre le président et un membre du Conseil général.]*

A la reprise des débats, le président, **M. Alexandre Houlmann**, confirme que les projets d'arrêtés n°s 2, 3 et 4 seront votés à la majorité simple. L'amendement du groupe PLR au projet d'arrêté n° 4 sera voté préalablement au vote sur l'arrêté n° 4.

Soumis au vote, **l'arrêté d'approbation du budget n° 2 est accepté par 35 voix contre 0 et 4 abstentions.**

Soumis au vote, **l'arrêté d'approbation du budget n° 3 est accepté par 33 voix contre 1 et 5 abstentions.**

Amendement du groupe PLR au projet d'arrêté n° 4 du rapport du Conseil communal à l'appui du budget 2022

L'arrêté n° 4 est modifié comme suit :

Article premier.- Une enveloppe globale de **993** ~~995~~ postes en équivalents plein temps (EPT) est accordée pour le budget 2022.

Article 2.- inchangé.

Article 3.- inchangé.

Développement : A la suite de la non-reconduction du contrat de prestations liant la Commune de La Chaux-de-Fonds à la Commune de Val-de-Ruz, équivalant à 2 EPT, il est demandé au Conseil communal de réduire les effectifs de la sécurité publique en conséquence, afin de ne pas répercuter la perte de ce mandat sur les citoyens et

les travailleurs de notre ville. Toute diminution de prestations doit, par orthodoxie financière, impliquer une diminution des charges.

M. Cédric Haldimann, PLR : Je ne vais pas m'éterniser sur cet amendement simple et très explicite. Le sujet a d'ailleurs déjà pu être évoqué par mon collègue lors de la prise de position générale du groupe PLR.

Pour toute prestation retirée, la Ville doit diminuer ses charges et ses EPT directement liés. Cela nous semble être d'une logique mathématique. Tout particulièrement dans la situation financière catastrophique dans laquelle notre collectivité se trouve.

Au Conseil communal de garder cet œil attentif aux différentes dépenses et aux charges de la collectivité et, en premier lieu, par une certaine orthodoxie financière, comme nous le suggérons dans cet amendement, pour reprendre les termes de mon collègue.

Un contrat de prestations de sécurité publique pour le Val-de-Ruz n'a pas été reconduit par le Conseil communal. Ce contrat portait sur une présence équivalant à 2 EPT. Ces 2 EPT doivent donc être retirés. Dans le cas précis, nous ne reconduisons pas un contrat de prestations, car ce dernier n'est pas rentable, c'est-à-dire qu'il coûte plus cher que ce qu'il nous rapporte. Alors, si nous retirons les recettes de ce mandat, comme nous l'avons vu tout à l'heure, nous devons retirer d'autant les charges.

Ceci n'a aucun lien et aucun rapport avec l'audit en cours. Ne mélangeons pas tout. Il n'est pas acceptable de reporter les tâches qui devaient se faire au Val-de-Ruz sur nos citoyens et nos travailleurs chauds-de-fonnières.

Nous en appelons donc au bon sens en acceptant cet arrêté, qui n'est finalement qu'un point de détail, mais sensé, réfléchi et logique.

M. Julien Gressot, POP : Tout d'abord, nous ne partageons pas la même analyse que cela n'a absolument rien à voir avec l'audit en cours. C'est une analyse envers la gestion même du service. On sait également qu'il y a des objectifs à atteindre en termes d'amendes, notamment, que l'on espère voir à la hausse. Ce qui veut dire que l'on n'a aucune idée de ce que représente la suppression de ces 2 EPT par rapport aux résultats financiers. A notre avis, il faut attendre le résultat de l'audit avant de pouvoir se prononcer. Le moment venu, quand cet audit sera fait, le POP regardera la situation avec objectivité et n'aura aucun souci à prendre les mesures qui s'imposent, le cas échéant.

La formule proposée par cet amendement est une mauvaise idée, car cela s'attaque à l'ensemble de l'enveloppe des EPT et ne cible pas directement ce dossier-là. C'est pour cela que nous le refuserons. Et je ne veux quand même pas renoncer à souligner les contradictions dans le fait de s'attaquer

à la Sécurité publique. L'UDC a déposé ce soir une interpellation où elle dénonce une insécurité croissante. Le PLR, dans sa question, dit que la sécurité est au cœur de ses priorités. Et la droite s'attaque désormais à la Sécurité publique, qui peut, si elle ne s'occupe plus du Val-de-Ruz, avoir évidemment d'autres missions en termes de sécurité, notamment aller dans les quartiers où c'est peut-être un peu plus compliqué.

Pour ces raisons, le POP propose de reprendre les discussions le moment venu, avec toutes les informations, et même de retirer éventuellement l'amendement et de reprendre les discussions quand ce sera le bon moment.

Mme Silvia Locatelli, PS : Le groupe socialiste refusera également cet amendement et cela pour deux raisons. La première est que le lien que vous avez fait, et qui a été exprimé par le groupe PLR, ne nous semble pas être aussi évident que cela. En 2016, cette même autorité a été saisie d'un rapport qui montrait déjà quelques difficultés au sein du Service du domaine public, avec une réaffectation, une réorganisation des missions et une augmentation substantielle de postes. A l'époque, nous avons passé d'un peu moins de 25 postes au budget 2016 à 32 postes au budget 2017.

Il y avait une augmentation, alors même que le mandat du Val-de-Ruz était déjà mentionné comme étant un point annexe du travail du Service du domaine public. J'invite le PLR à lire ce rapport du 3 novembre 2016, qui avait suscité beaucoup de discussions à l'époque, mais dont le Conseil général avait pris acte, car il voyait bien l'ensemble des tâches qui devaient être couvertes et, surtout, le manque de ressources pour les couvrir.

Deuxième élément – il a déjà été évoqué – c'est qu'il y a effectivement un audit en cours aujourd'hui. Une fois que cet audit sera terminé, le groupe socialiste, en fonction des conclusions, sera prêt à revenir sur la dotation du Service du domaine public. Mais nous souhaitons vraiment que cet audit puisse aller jusqu'au bout, afin que nous puissions voir dans quel état est ce service et, surtout, de quoi il a besoin pour mener les missions qui viennent d'être évoquées notamment par Julien Gressot et rappelées tout à l'heure par le conseiller communal en charge de ce dicastère. Aussi, nous appelons également à refuser cet amendement et nous le refuserons.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Le groupe des Vert-e-s est entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit. J'ajoute simplement que ce qui me semble important – très important – dans ces histoires, c'est de faire confiance au Conseil communal. Dans les interventions, on sent que certaines fois on aimerait le contrôler, on aimerait qu'il fasse ça, comme ci et pas comme ça, etc. Alors, je dis : non, nous devons faire confiance au Conseil communal que nous avons devant nous.

M. Andy Favre, UDC : J'aimerais juste revenir sur les propos de l'intervenant du POP. Il est tout à fait clair que, s'agissant du Service de la sécurité publique dont on parle dans l'amendement, son rôle n'est pas d'aller ramener l'ordre dans les quartiers qui seraient un petit peu difficiles. L'amendement n'est donc pas à mettre en relation avec la question du PLR et notre interpellation.

M. Patrick Herrmann, Président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Comme commentaire d'abord, un peu de déception, effectivement. Déception liée au timing : nous avons dit que cet audit est en cours. Nous savons qu'il y a des problèmes – pas forcément récents – de maladie, de turn-over, éventuellement de fonctionnement et d'organisation. Ceci devrait être incessamment analysé et nous prendrons les mesures qu'il faudra. Toutefois, arriver avec des décisions avant même d'avoir les résultats ne paraît pas extraordinairement logique.

Le deuxième aspect – je reprendrai peut-être ce qui a été dit par Les Vert-e-s – est le problème de la confiance. En effet, il y a CHF 180'000.- de moins sur un contrat. Au niveau du Conseil communal, nous avons regardé les chiffres et nous ne sommes pas complètement naïfs : il y avait moins d'un million de rentrées d'amendes. Nous avons donc maintenu au budget 1,4 million au niveau des amendes, car il faudra que les agents arrivent à obtenir plus de rentrées puisqu'ils seront plus nombreux. Nous allons donc veiller à nous rapprocher le plus possible de ce 1,4 million, et c'est l'une des missions qui est confiée à la Sécurité publique. Si elle y parvient, nous aurons gagné CHF 200'000.-.

Je précise quand même qu'il est dit dans le rapport de la sous-commission du DREPES, en page 7, je cite : « Néanmoins, au fil du temps, si la situation démontre que l'effectif actuel est trop important pour le volume de travail restant, une analyse sera naturellement faite, et des adaptations seront proposées ». Je n'invente rien, cela figure dans ce rapport, c'est prévu : nous analysons et nous suivons.

Troisième aspect : il est vrai que nous essayons, au niveau du Conseil communal, d'insuffler un certain vent d'optimisme sur la Ville. Il est vrai que cela fait 20 ans que nous nous regardons en nous demandant ce qui va nous tomber sur le coin de la tête. Pendant ces 20 ans, beaucoup de gens ont quitté cette ville, nous n'avons pas amélioré notre situation financière. Aussi, nous avons décidé que nous allions essayer de faire bouger les choses, avec un vent d'optimisme, un vent de volontarisme, et avec un certain nombre de mesures. D'autres, qui ont des dettes encore plus grandes que les nôtres, ont dit : « Yes, we can ! ». Je ne sais plus qui c'est... Je crois

même qu'une personne, qui a aussi des dettes plus importantes que nous, a dit : « Wir schaffen das ! »...

Voilà, ce sont différentes manières de voir les choses, et nous nous sommes dit que nous allions, nous aussi, y arriver. Il y a quelque chose qui est quand même assez récent pour vous le mentionner : nous avons rencontré plusieurs entreprises qui nous disent : « Ça bouge, c'est bien ». Et si je regarde ce que vous avez reçu ce soir pour lecture dans « Pays Neuchâtelois », concernant le dernier interview de Gil Sertissage – qui n'est pas quelqu'un du monde politique – je cite : « Avec le renouvellement des autorités l'an dernier, nous ressentons une motivation nouvelle, qui nous pousse à nous développer au sein de la ville. » Ce sont quand même des choses intéressantes à entendre et à lire dans le cadre de l'action du Conseil communal. Aussi, je regrette que nous n'arrivions pas, tous ensemble, à tirer à cette même corde, à vivre et essayer d'aller dans ce mouvement jusqu'au bout. Car nous avons là un atout que nous risquons de gaspiller à force de tergiverser.

Par ailleurs, le PLR nous demande une logique mathématique. J'ai déjà démontré que CHF 180'000.- en moins et CHF 400'000.- en plus, c'est plutôt un bénéfice. Bien sûr, c'est un budget et nous ne pouvons pas garantir que les agents parviendront au résultat escompté, nous n'en savons rien. Néanmoins, il y a un certain nombre de choses à savoir.

Nous avons un contrat de CHF 180'000.- avec Val-de-Ruz. Nous n'avons jamais pu leur facturer CHF 180'000.-. En l'occurrence, CHF 180'000.- représentent 2'000 heures. En 2021, nous avons atteint 1'800 heures, ce qui faisait, à peu près, CHF 160'000.-. Pourquoi sommes-nous arrivés à 1'800 heures ? Parce qu'il y avait le Covid. Parce qu'il y avait le Covid, il y avait très peu de manifestations. Parce qu'il y avait très peu de manifestations, nos agents de sécurité publique étaient plus libres et nous avons pu plus les envoyer au Val-de-Ruz. Ceci, c'était pour 2021.

En 2020, nous n'avons pu leur fournir que 1'230 heures, c'est-à-dire CHF 110'000.-. Nous n'étions pas à ces CHF 180'000.-. Dans ce sens, ces CHF 110'000.- pour 1'230 heures, c'est le chiffre peut-être le plus fiable par rapport aux forces que nous pouvions mettre à disposition de Val-de-Ruz, car nous n'avons pas les effectifs suffisants pour faire exactement ce qu'ils demandaient. Ils s'en accommodaient, par ailleurs. Ils ne nous ont pas fait de reproches. La relation avec Val-de-Ruz était tout à fait aimable et conciliante, et nous travaillions de concert et de conserve.

Ensuite, nous pouvons aller un petit peu plus loin. Un peu comme dans toutes les Sécurités publiques, nous nous rendons compte qu'un agent de sécurité publique représente un coût : ce sont des charges brutes – chez nous, c'est CHF 95'000.-, à Neuchâtel, c'est plutôt CHF 100'000.- – et des

recettes par les amendes. Un agent de sécurité publique, en moyenne, lorsqu'il est au travail, ramène CHF 75'000.- par année. Ainsi, un agent de sécurité publique nous « coûte », en fait, CHF 20'000.- par année.

Bien sûr, il ne nous coûte pas cela « dans le vide » en effectuant les missions qui sont attendues de lui, c'est-à-dire un peu la sécurité, mais bien davantage : les missions de civilité, que j'évoquais tout à l'heure, de sécurisation aux abords des collèges, etc. C'était aussi l'une des missions qui leur était demandée.

Encore une chose : vous pensez bien qu'un agent de sécurité publique ne travaille pas 1'230 heures par année. Annuellement, il travaille environ 2'000 heures. Dans les faits, cela représente donc à peine un demi-poste. En l'occurrence, nous mettons un demi-poste à disposition de Val-de-Ruz et non pas deux, comme c'était annoncé.

Je reviens à mon premier calcul – désolé, on fait des mathématiques – et au fait de supprimer deux postes. Certaines tâches sont incompressibles, comme les manifestations, auxquelles les agents ne peuvent pas ne pas se rendre. Lors de maladie ou d'accident, ils sont de toute façon absents. Les postes vacants vont perdurer, bien sûr, puisque les choses ne sont pas totalement stabilisées. Aussi, les tâches des deux postes que l'on va retirer ne pourront pas forcément être consacrées aux amendes, car les agents devront d'abord réaliser les missions régaliennes.

En enlevant deux postes, on risque donc davantage de se priver de recettes et, de fait, d'avoir un ratio moins élevé, par rapport à leurs missions habituelles. Je calculais un « coût » de CHF 20'000.- par agent. Je ne vais pas tirer des plans sur la comète et faire des calculs – que personne, dans cette salle, ne peut faire car ils seraient vains – mais, en l'occurrence, avec deux postes de moins, nous avons autant de chances d'avoir une perte financière qu'un gain financier. Je laisse cela à votre libre appréciation, néanmoins, je rejoins quand même la gauche de l'hémicycle, qui mentionne que cela n'a pas de sens, à l'heure actuelle, de se lancer dans ce type d'économie.

M. Cédric Haldimann PLR : J'aimerais juste rebondir sur certaines choses qui me choquent quand même un peu, parce que l'on nous fait passer par Cudrefin pour revenir à La Chaux-de-Fonds... Si l'on n'a même pas réussi à mettre deux postes au Val-de-Ruz pour réaliser les tâches, comment ces deux postes, que l'on va reprendre pour La Chaux-de-Fonds – et qui étaient déjà à La Chaux-de-Fonds, finalement, puisque l'on n'a pas réussi à les attribuer au Val-de-Ruz – arriveront-ils à compenser les CHF 400'000.- que l'on n'a pas réussi à atteindre les autres années ?

Il y a donc quelque chose qui ne joue pas : nous n'avons pas attribué les deux EPT au Val-de-Ruz, nous étions donc déjà en effectif complet sur La Chaux-de-Fonds et nous avons pas atteint nos objectifs. Donc, les objectifs ne sont déjà pas atteints et nous le savons déjà pour les années prochaines. Ces deux EPT ne sont donc pas utilisés pour cela.

Ensuite, on nous dit quand même que ces EPT vont être utilisés pour la sécurité. Alors, est-ce qu'ils sont utilisés pour la sécurité ou pour les amendes ?... Finalement, ce n'est pas bien clair. Ce qui est sûr, c'est que nous avons perdu une prestation de CHF 180'000.- et nous devons donc réduire nos charges de CHF 180'000.-.

M. Patrick Herrmann, Président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : La question est déjà mal posée : ce ne sont pas deux EPT que nous perdons. Nous perdons un mandat avec le Val-de-Ruz. C'est clair : nous perdons ce mandat de CHF 180'000.-.

Par ailleurs, c'est l'une des raisons pour lesquelles le Val-de-Ruz nous a quittés : nous avons proposé un contrat revu à la hausse, car nous avions effectivement l'impression de perdre de l'argent. Nous leur facturions uniquement nos charges brutes, sans les charges d'état-major, sans les charges matérielles. Dans ce sens, pendant que les agents étaient au Val-de-Ruz, ils ne rapportaient rien du tout.

En plus de cela – car c'est un petit peu plus compliqué, j'ai dû utiliser quelques raccourcis pour ne pas perdre tout le monde en route – il était évident que la Sécurité publique n'était pas dans une forme flamboyante, qu'il y avait trop d'absents, de malades et que quelque chose dysfonctionnait. C'est pour cela qu'il y a un audit, et c'est cela que nous voulons résoudre. Mais c'est un autre problème et ceci n'est pas lié au Val-de-Ruz. Ainsi, ce que nous essayons de faire, c'est de créer un autre état d'esprit, un fonctionnement amélioré, permettant d'avoir des forces à disposition.

Dans les faits, en considérant l'année 2020 et en analysant la présence des gens sur le terrain, sur une vingtaine d'agents, 13 EPT travaillaient et 7 étaient en cours de perfectionnement, malades ou accidentés, ou il y avait des postes vacants. Un agent était parti et on n'a pas trouvé tout de suite quelqu'un pour le remplacer. C'était avant que j'arrive, mais c'était la situation en 2020.

Pour moi, ce sont des choses totalement insatisfaisantes : on ne peut pas avoir 12 ou 13 personnes qui bossent sur 20 personnes engagées et salariées. Nous essayons, dans ces conditions, d'arriver au chiffre que nous nous sommes fixé. Je n'ai pas de garanties : je ne peux pas vous dire

aujourd'hui que nous arriverons à CHF 1'400'000.-. Mais la mission donnée est claire : c'est celle-là. Les choses se décantent, on arrive un petit peu plus dans le détail. Néanmoins, c'est ainsi que les choses se sont données et que la réflexion s'est faite.

La réflexion de dire que l'on enlève deux postes, alors qu'il ne s'agissait pas de deux postes... Je ne vais pas faire tout le raisonnement, mais vous avez compris le sens de mon intervention. Le Conseil général est libre, il décide, mais nous souhaiterions un peu d'optimisme, un peu de confiance pour aller de l'avant. Nous souhaiterions aller au bout de la démarche de l'audit, et nous souhaiterions une organisation qui permette d'aller de l'avant en atteignant nos objectifs. Ceux-ci sont fixés, mais comme nous sommes au début de cette politique de stationnement, je ne peux pas vous garantir que nous atteindrons ces CHF 1'400'000.-, même si c'est le but avéré au jour d'aujourd'hui.

Après cette intervention, le président, **M. Alexandre Houlmann**, clôt le débat sur l'amendement et soumet ce dernier au vote.

Amendement du groupe PLR au projet d'arrêté n° 4 du rapport du Conseil communal à l'appui du budget 2022

L'arrêté n° 4 est modifié comme suit :

Article premier.- Une enveloppe globale de 993 ~~995~~ postes en équivalents plein temps (EPT) est accordée pour le budget 2022.

Article 2.- inchangé.

Article 3.- inchangé.

Soumis au vote, **l'amendement du groupe PLR est refusé par 23 voix contre 15 et 1 abstention.**

Soumis au vote, **l'arrêté d'approbation du budget n° 4 – non amendé – est accepté par 30 voix contre 7 et 2 abstentions.**

4. Postulat du groupe POP pour un examen des conditions de travail du personnel communal

Durant les travaux du Budget 2022, l'existence d'écarts significatifs entre la grille salariale de La Chaux-de-Fonds et de certaines communes avoisinantes a été évoquée à plusieurs reprises. Or, ce constat n'est pas sans lien avec les difficultés de recrutement et de maintien du personnel dans certains services communaux. Pour clarifier cette situation, nous demandons qu'une comparaison de la grille salariale, incluant les différents aspects liés aux conditions de travail, soit effectuée avec d'autres collectivités représentatives (communes avoisinantes, canton, ...). Cette comparaison a pour but d'obtenir une vision claire et objective de ce phénomène potentiellement problématique pour l'attractivité et le fonctionnement de notre ville.

Pour le POP : Julien Gressot, Karim Boukhris, Cyril Babando, Françoise Jeandroz, Marina Schneeberger, Lara Zender

Pour le PS : Silvia Locatelli

M. Julien Gressot, POP : Je vais être relativement bref, car nous avons déjà bien abordé la situation du personnel communal ce soir. Lors des discussions, notamment dans le DEFASI – que l'on retrouve dans le rapport de sous-commission – il a été mentionné la difficulté de conserver le personnel, car les conditions de travail étaient meilleures dans les communes environnantes. Dans des communes comme Le Locle, par exemple. Des différences qui se monteraient en moyenne à environ 10 % ont été rapportées. A cela s'ajoute évidemment le contexte global de notre ville, qui pèse sur le personnel. Cela fait donc qu'il est extrêmement compliqué de conserver notre service. Nous formons ici, et le personnel a ensuite tendance à partir, ce qui est évidemment très néfaste pour nous, pour le fonctionnement de notre institution.

Cette situation est visiblement la même dans d'autres services, mais nous n'avons pas pu avoir des données claires et précises sur ces questions-là. C'est pourquoi nous proposons, par ce postulat, qu'une comparaison soit faite avec la grille salariale des autres communes avoisinantes ou pertinentes – éventuellement avec celle du Canton – de même qu'avec les conditions de travail, telles que la prime de résidence, par exemple, les vacances, etc. Nous pensons qu'il est primordial d'avoir une vision claire et objective sur ces questions, pour ensuite revenir éventuellement avec des propositions pour résoudre ces grandes difficultés.

M. Patrick Herrmann, Président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Nous remercions le POP de cette suggestion, sur laquelle nous pouvons entrer en matière sans problème.

Effectivement, l'impression globale – qui est certainement plus qu'une impression – est que les collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds travaillent dans des conditions financières moins intéressantes que dans d'autres endroits. Ceci d'autant plus que leurs échelons ont été bloqués pendant un certain nombre d'années.

Néanmoins, nous pouvons dire que, dans la majorité des services, l'ambiance est bonne. Nous pouvons même dire que les choses se passent relativement bien – ou même très bien – dans les entretiens avec le syndicat, ceci dans la mesure où nous essayons de faire de notre mieux pour corriger la situation. Le syndicat a des égards pour notre situation financière et les besoins qui sont les nôtres.

Nous avons effectivement mis en œuvre une révision complète du RGPA, et une révision complète du DECF devrait suivre. Mais ceci risque de prendre des années au vu des forces de travail à disposition du Service des ressources humaines.

M. Gressot l'a sous-entendu : les choses ne sont pas forcément faciles, car il faut effectivement savoir avec qui nous comparer et ce que nous comparons. Il y a en effet le salaire sur le papier et le salaire réel. Comme nous avons bloqué des échelons, cela ne correspond pas à ce qu'il y a sur le papier dans le cas où quelqu'un veut faire une comparaison avec nous. Cette année, le Val-de-Travers a bloqué les échelons : si nous comparons avec Val-de-Travers, est-ce que nous comparons avec un Val-de-Travers bloqué ou non bloqué ?

Si je prends l'exemple de la Sécurité publique, il y a une petite différence de salaire à certains endroits, mais dès qu'un agent met une ceinture de charge, à Neuchâtel, il reçoit un défraiement pour ceinture de charge, alors que ce n'est pas le cas à La Chaux-de-Fonds. Soit c'est inclus, soit cela ne l'est pas. C'est donc un travail vraiment précis, méticuleux et de longue haleine. Nous allons le faire – nous allons *devoir* le faire – si nous voulons revoir notre DECF. Mais je sollicite votre mansuétude : ce n'est pas quelque chose que nous pourrions faire immédiatement, cela doit être pris dans le processus de révision du « statut » des collaborateurs. Il faut que cela prenne sa place au bon endroit, sinon nous allons nous disperser et nous allons laisser des forces en chemin. Donc, oui : nous acceptons ce postulat.

Encore un élément : attention avec ce genre de postulat. Je le dis pour nous. Avec les préjugés, les à priori que l'on peut avoir, c'est vraisemblablement un postulat qui, à long terme, pourrait nous coûter assez cher.

Le postulat ne suscitant aucune opposition, il est dès lors accepté.

M. Alexandre Houlmann, président : Je peux donc conclure notre 13^e séance du Conseil général de ce soir, vous souhaiter à toutes et tous un joyeux Noël, en vous rappelant que c'est en tirant tous à la même corde que nous arrivons à avancer dans de bonnes conditions dans les sables mouvants et difficiles que nous traversons. Toute division ne peut que nous affaiblir. J'en appelle donc au respect de chacun et chacune par rapport aux convictions que les uns et les autres peuvent avoir. Derrière les convictions, il y a des hommes, et j'en appelle au respect de l'homme avant tout. Et même peut-être avec de l'amitié pour l'un ou l'autre du camp adverse, pourquoi pas ? Parce qu'au-delà des idées, nous devons avoir du respect les uns pour les autres. Je pense que c'est aussi une sorte de message de Noël que je vous transmets.

Un membre de l'assemblée intervient pour rappeler au président qu'un point de l'ordre du jour n'a pas été traité : la prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière.

M. Alexandre Houlmann, président : En fait, j'avais estimé que nous en avions pris acte en les acceptant tout à l'heure. Si vous souhaitez un vote vraiment formel sur la question, je veux bien le faire, mais cela ne me paraît pas très utile. Je lève donc la séance. Une belle année et un joyeux Noël et merci pour votre engagement.

Séance levée à 21h30.

Le président :
Alexandre Houlmann

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse